



EPAGE du bassin *Viaur*

2023-2028

Contrat de Rivière VIAUR III

Dossier définitif
Fiches Actions



EPAGE Viaur

10 Cité du Paradis - 12800 NAUCELLE

05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com

<https://www.epage-viaur.com>



Sommaire

ENJEU A : Promouvoir une approche globale et concertée

- Objectif A1 : Animer, Coordonner, Suivre et Evaluer la mise en œuvre du SAGE et du CRV III P 1
- Objectif A2 : Développer des approches transversales P13

ENJEU B : Rétablir ou conserver le bon état écologique et chimique des ME

- Objectif B1 : Développer, poursuivre l'acquisition de connaissances P24
- Objectif B2 : Réduire les pollutions domestiques P30
- Objectif B3 : Mettre en œuvre l'opération AGRI Viaur P39

ENJEU C : Instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource

- Objectif C1 : Développer, poursuivre l'acquisition de connaissances P60
- Objectif C2 : Assurer la satisfaction des usages tout en préservant la fonctionnalité des milieux P67
- Objectif C3 : Prévenir le risque inondation P74

ENJEU D : Préserver /restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et zones humides et les potentialités biologiques des milieux aquatiques

- Objectif D1 : Développer, poursuivre l'acquisition de connaissances P81
- Objectif D2 : Préserver, restaurer la fonctionnalité des cours d'eau P88
- Objectif D3 : Préserver, restaurer la fonctionnalité des zones humides et des espèces P91
- Objectif D4 : Poursuivre et/ou engager des opérations de suivi, connaissance et préservation des espèces patrimoniales et ordinaires p98

ENJEU E : Valoriser, communiquer et sensibiliser P104

Aide à la lecture

Pour rester cohérent avec le SAGE Viaur, le présent Contrat de Rivière est organisé de façon identique, en **5 grands enjeux**.

Chacun de ces **Enjeux** est décliné en **Objectifs généraux** à leur tour déclinés en **Objectifs opérationnels** avant la présentation des **actions** constituant le programme du Contrat de Rivière Viaur III.

ENJEUX ➡ **Objectifs Généraux** ➡ **Objectifs Opérationnels** ➡ **Programme d'Actions**

Pour chacun des Objectifs Opérationnel sont précisés :



Objectifs



CONTEXTE local



LOCALISATION ou référence de cartes de l'Atlas Cartographique

Les actions rattachées aux objectifs opérationnels sont ensuite présentées :



DESCRIPTIF TECHNIQUE



ESTIMATION DES COÛTS & PLAN DE FINANCEMENT



CALENDRIER PREVISIONNEL

En complément s'il s'agit de solutions :

Solutions fondées
sur la nature



Adaptation au
changement climatique



Code de l'action

PRIORITÉ 1 2 3

Maitre
d'ouvrage

Partenaires de l'action

Indicateur de suivi

ENJEU A

Objectif A1

Objectif A1 : animer, coordonner, suivre et évaluer le SAGE et CRVIII

A1-1

Animer, coordonner, suivre et assurer la mise en œuvre du SAGE Viaur et du CRV III

A1-1



Objectifs :

- Animer et coordonner le contrat de rivière, mettre en œuvre les actions du contrat de rivière
- Suivre les opérations menées et leurs résultats (indicateurs de réalisation et de résultat)



CONTEXTE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBV Viaur) œuvre depuis plus de 25 ans sur le bassin hydrographique du Viaur. Au fil des années, des volontés locales et du contexte réglementaire les statuts de ce syndicat mixte ont évolué.

Ainsi, depuis leur dernière modification - fin 2018- le SMBV Viaur assure les compétences dites GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur la totalité du bassin hydrographique du Viaur. Ces compétences transférées par les 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à Fiscalité Propre (EPCI-FP) concernés par le territoire, sont assorties de missions complémentaires comprenant notamment l'Animation Territoriale. (Voir statuts en Annexe)

Cette structure reconnue par arrêté inter préfectoral « **EPAGE du bassin du Viaur** » en Août 2019, compte 19 structures membres. En effet, outre les 14 EPCI-FP concernées par le territoire hydrographique, 5 structures gestionnaires de l'alimentation et/ou de la distribution de l'eau potable disposant d'une ressource sur le bassin versant du Viaur adhèrent à l'EPAGE Viaur.

L'EPAGE Viaur a développé successivement deux contrats de rivière (2000-2005 et 2008-2012) puis un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux validé en mars 2018.

Ce présent Contrat de Rivière est donc la déclinaison opérationnelle des dispositions du SAGE Viaur et s'inscrit dans la continuité des deux premiers programmes d'actions et des opérations menées sur ce territoire.



LOCALISATION



- Pour la mise en œuvre et le suivi du CR : **Tout le bassin versant du Viaur**
- Participation à l'association des Syndicats : à l'échelle du **bassin Tarn Aveyron**



Dispositions SDAGE :
PF4 / A3

PDM : GOUV02


Objectifs SAGE Viaur :
1A

Action A1-1.a



 PRIORITÉ 1



 EPAGE Viaur


 Membres de la Commission Locale de l'Eau et du Comité de Rivière Viaur



 Nbre de Comité Rivière - CLE
 Nbre de comités thématiques
 Nbre de participants / invités

Action A1-1.b


 PRIORITÉ 1


 EPAGE Viaur


 Membres du Comité de pilotage Agri Viaur


 Nbre de Comité de Pilotage
 Nbre de Comités Techniques
 Nbre de participants / invités


DESCRIPTIF TECHNIQUE

A1-1.a Piloter, animer, suivre et évaluer les outils de gestion intégrée mis en œuvre - 1 ETP

Cette action se décline sur deux échelles territoriales :

- Mise en œuvre d'une animation territoriale à l'**échelle du bassin versant du Viaur** : Le développement des compétences de l'EPAGE nécessite une bonne coordination en interne afin de garantir une vision transversale que nécessite les outils de gestion intégrée.
- Participation à la mise en place d'une gouvernance à l'**échelle Tarn Aveyron** : l'animation territoriale a aussi pour objectif de répondre aux enjeux de la gouvernance à l'échelle supra c'est-à-dire à l'échelle Tarn Aveyron. Seul sous bassin du territoire de l'Agence Adour Garonne à ne pas disposer d'un EPTB, le bassin Tarn Aveyron est couvert en quasi-totalité par des Syndicats de Bassins - EPAGEs. Afin d'échanger et de construire une ligne commune, tous les syndicats se sont organisés en une association : **Association du Bassin Tarn Aveyron** dont les statuts ont été déposés en préfecture en mars 2021. Cette association a pour objet, dans le respect des statuts des adhérents, d'animer, de faciliter et de mettre en œuvre une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique Tarn Aveyron.

A1-1.b Animation espace rural et agro écologie : AGRI VIAUR - 0,8 ETP

Cette mission est assurée par l'EPAGE depuis 2009. Territoire rural, 76 % de la surface du bassin versant du Viaur est occupée par l'agriculture. C'est pourquoi, ce volet « espace rural » développé dans le cadre de l'opération AGRI VIAUR revêt une importance particulière.

L'objectif général du poste est de coordonner, animer et suivre la mise en œuvre des projets en relation avec le comité technique et le comité de pilotage.

Les axes principaux du volet agricole - opération Agri Viaur- sont :

- L'animation des Programmes d'Actions Territoriaux : assurer l'animation des deux nouveaux Programme d'actions territoriaux prévus (PAT Nauze-Congorbes et PAT Vioulou Amont) et assurer une continuité sur les deux PAT achevés (PAT Cône Durenque et PAT Jaoul).
- Développer et animer des programmes d'intervention plus ponctuels et ciblés : Hunargues, Escudelle concernant des thématiques telle que l'érosion des sols : la gestion des haies et les pratiques culturales
- Le développement d'actions sur la totalité du bassin versant du Viaur : journée experts, fiches techniques, lettre Agri Viaur, opérations thématiques en lien avec le SAGE ...

Les principales missions sont :

- Coordonner les outils mis en œuvre sur le bassin versant : SAGE et Contrat de Rivière
- Animer et coordonner l'ensemble des actions du présent contrat de rivière en cohérence avec les dispositions du SAGE Viaur
- Garantir la mise en œuvre des opérations programmées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur et apporter un appui aux autres maîtres d'ouvrages
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des opérations programmées et l'évolution du territoire (indicateurs de réalisation et de résultats ; tableau de bord, diagnostic territorialisé...) en s'appuyant sur les données sur l'eau et le système d'information géographique ainsi que les outils en découlant
- Participer au développement de l'association des Syndicats de Bassin Tarn Aveyron.



Les principales missions sont :

- Animer et coordonner les programmes agricoles et espace rural
- Selon les thématiques ciblées, animer en partenariat avec les autres agents de l'EPAGE : technicien rivière, chargées de missions milieux naturels ou gestion quantitative et aménagement de l'espace
- Organiser, animer des réunions techniques
- Assurer le suivi, les bilans techniques et financiers des programmes d'actions Agri Viaur
- Développer des partenariats
- Communiquer, sensibiliser : création et diffusion de lettres d'informations, de fiches techniques...
- Organiser et participer à des opérations de communication et de sensibilisation en direction des agriculteurs, des élus, des jeunes, du grand public...



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A1-1.c



PRIORITÉ 1



EPAGE Viaur



Membres du Comité de Pilotage et du Comité Technique



Nbre de Comité de Pilotage,
Nbre de Comités Techniques
Nbre de participants / invités

A1-1.c Gestion des milieux aquatiques - mission Technicien Rivière- 1 ETP:

Dès les années 2000, un poste de technicien rivière ainsi qu'une équipe en régie ont été créés au sein de l'EPAGE Viaur. Depuis plus de 20 ans, les missions assurées ont grandement évolué tout comme l'espace de travail : initialement centré sur le corridor rivière, aujourd'hui élargi au bassin avec la prise en compte du fonctionnement global : zones d'expansion des crues, ralentissement dynamique, gestion des écoulement, lien avec la gestion des zones humides, des plans d'eau et marres ...

Ces missions techniques nécessitent une solide connaissance du fonctionnement global des milieux aquatiques mais aussi des qualités de négociation, de pédagogie et de concertation notamment lors de la construction du Programme Pluriannuel de Gestion puis de sa mise en œuvre. En ce sens, il s'agit d'une mission d'Animateur Rivière,

A1-1.d Gestion des milieux aquatiques - mission de Technicien Milieux Naturels - 2 ETP :

Le bassin versant du Viaur est un territoire de tête de bassin mais également un carrefour bioclimatique. Il revêt une importance particulière en terme de gestion, de conservation et de connaissance de ces milieux, espèces et interactions.

C'est pourquoi, conscient de ces enjeux, un poste dédié a été créé dès 2015 dans l'objectif de développer non seulement la connaissance mais aussi la gestion et la restauration des milieux naturels : Sites NATURA 2000 (tourbières du Lévézou et vallée aval du Viaur), ZNIEFF, espèces faisant l'objet de PNA (odonates, moules, écrevisses à pieds blancs...) sont autant de sujets à traiter avec attention.

L'EPAGE Viaur assure l'animation du site NATURA 2000 Tourbières du Lévézou et se positionne pour assurer l'animation du site Vallée du Viaur (inclus dans le site "5 vallées"). Grâce à la dynamique engagée et à la volonté de l'EPAGE, une Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides est actuellement en cours de constitution sur le bassin versant du Viaur (CATZH Viaur).

Parallèlement, le bassin versant du Viaur n'est pas exempt d'espèces envahissantes (écrevisses américaines, renouée, Jussie...) dont la prolifération doit être autant que possible contenue et à minima connue.

Les principales missions assurées par le technicien rivière :

- Mettre en œuvre le PPG Viaur
- Animer, suivre et étudier les diagnostics de terrain (aspects hydromorphologie, continuité, rejets, espace de mobilité...)
- Préparer le programme de travaux, montage des dossiers techniques et financiers,
- Mettre en œuvre et piloter (encadrement de l'équipe d'agents d'entretien)
- Assurer le bilan des opérations engagées
- Suivre l'état des milieux aquatiques
- Garantir une assistance techniques au près des collectivités et des particuliers
- Organiser et participer à des opérations de communication auprès des élus, riverains, partenaires

Les principales missions de ce poste sont :

- Animer, mettre en œuvre et évaluer les programmes de gestion des zones humides
- Assurer le suivi, la connaissance en vue de la gestion / préservation des milieux et espèces remarquables
- Assurer l'accompagnement des opérations liées à la continuité écologique
- Assurer l'animation des sites NATURA 2000
- Assurer la mise en place et la dynamique nécessaire à la CATZH Viaur
- Organiser et participer à des opérations de communication auprès des élus, riverains, partenaires
- Là encore ces missions bien que nécessairement techniques nécessitent également des compétences liées à l'animation : concertation, pédagogie assortie d'une vision transversale des enjeux et des usages sur le territoire.





DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A1-1.e

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Membres du Comité de Technique

Nbre de Comités de pilotage
Nbre de Comités Techniques
Nbre de participants / invités

A1-1.e Aménagement du territoire - Gestion quantitative et équilibrée de la ressource en eau - 0,8 ETP

Ces missions nouvellement développées au sein de l'équipe de l'EPAGE Viaur trouvent naturellement leurs places au cœur des préoccupations actuelles et notamment aux problématiques du changement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau.

Le bassin versant du Viaur, compte tenu des enjeux liés aux usages (alimentation en eau potable notamment) et des aménagements présents sur son bassin hydrographique et de la pression qui s'accroît au fil des années doit faire l'objet d'une connaissance approfondie de son fonctionnement hydraulique (grands axes et têtes de bassin). Les usages présents et à venir pour mieux anticiper les défis qui s'annoncent, doivent être mieux connus afin de mettre en adéquation les ressources disponibles et les besoins actuels et futurs. Les épisodes orageux de plus en plus fréquents doivent amener une nouvelle stratégie d'aménagement et de gestion de l'espace (rural comme urbain). Largement équipé en petits plans d'eau et collinaires n'ayant pas d'usage déclaré, la gestion de ces ouvrages est une préoccupation grandissante.

A1-1.f Assainissement - Volet Qualité - 1 ETP

Ce poste est actuellement dédié en totalité à la préparation de l'organisation à mettre en œuvre sur 6 communautés de communes pour répondre au transfert obligatoire de la compétence Assainissement. L'objectif sous tendu est l'amélioration du fonctionnement des systèmes existants (station, réseau, poste de relevage...), planifier la gestion de l'assainissement domestique (à travers la mise à plat des schémas, zonages et diagnostics à engager) puis in fine en fonction de la planification qui aura été validée prévoir un Plan Pluriannuel d'Investissement pour les 10 - 15 ans à venir.

Au vu des enjeux et de la fragilité du territoire, la gestion qualitative des eaux demeure un enjeu primordial.

C'est pourquoi, l'assainissement individuel doit être mis en conformité, tout rejet direct traité, les décharges sauvages réhabilitées ... ces opérations seront développées dans le cadre de ce nouveau programme d'actions et devront permettre de conforter / sécuriser la qualité sanitaire des points d'accès à l'eau existants (7 points actuellement suivi en rivière) et ceux à venir (projets en fonction des volontés locales).

Les principales missions de ce poste sont :

- Mettre en place et assurer un réseau de mesures afin de mieux connaître et comprendre le fonctionnement hydraulique de nos cours d'eau y compris en tête de bassin,
- Développer une vision prospective sur l'aspect gestion quantitative de la ressource,
- Animer des outils de gestion des plans d'eau à l'échelle de sous bassins prioritaires
- Accompagner les collectivités dans l'adaptation au changement climatique, en particulier dans l'aménagement de l'espace, la promotion et la mise en œuvre des SFN, de la dés imper...
- Mettre en œuvre les opérations identifiées dans le Papi d'intention : Afin de faire vivre la mémoire du risque, de sensibiliser les populations (repères de crues, PCS et DICRIM)
- Appui technique auprès des autres agents de l'EPAGE selon les projets (renaturation, mise en dérivation ect.)

Les principales missions de ce poste sont :

- Accompagner la définition d'une organisation locale efficiente de la compétence Assainissement à l'occasion du transfert de cette compétence au 01.01.2026
- Engager et suivre la planification de l'assainissement domestique (collectif ou individuel)
- Préparer le Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'assainissement collectif
- Accompagner la préparation puis la mise en œuvre de l'opération d'amélioration de l'assainissement individuel (action b2-3.a et B2-3.b)
- Accompagner la réalisation des profils de baignade puis la mise en œuvre si besoin des opérations de sécurisation de la qualité sanitaire des eaux de baignade

Action A1-1.f

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Nbre de comités Techniques / comités de pilotage





DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A1-1.g

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Nbre de Comités
Techniques
Nbre de thématiques
incluses dans la BDE

**PRIORITÉ
CONTRAT**

Solutions fondées
sur la nature



Adaptation au
changement climatique



A1-1.g Services "Supports" - Administration des données sur l'eau : SIG et base de données (BDE) et gestion comptable et secrétariat

Depuis sa création en 1998, le syndicat a accumulé un grand nombre de données et développé son système d'information géographique (SIG).

Depuis plus de dix ans, 4 syndicats de bassin ayant tous identifié des besoins se sont regroupés pour mutualiser un poste permettant de structurer et organiser ces données. Aujourd'hui c'est à l'échelle de l'**Association des syndicats de bassins sur le territoire Tarn Aveyron** (soit 89 % du bassin Tarn Aveyron) que cette missions est déclinée.

Afin de faciliter le partage d'information et le suivi des opérations avec les partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Régionaux, DREAL, OFB...), il est apparu nécessaire de développer des dispositifs de mutualisation des données tel que le diagnostic territorial qui s'appuie sur la compilation des données locales.

La cellule technique permet de garantir l'actualisation, l'organisation des données nécessaires à la gouvernance locale et aux opérations techniques mises en œuvre.

Organisation des services de l'EPAGE Viaur :

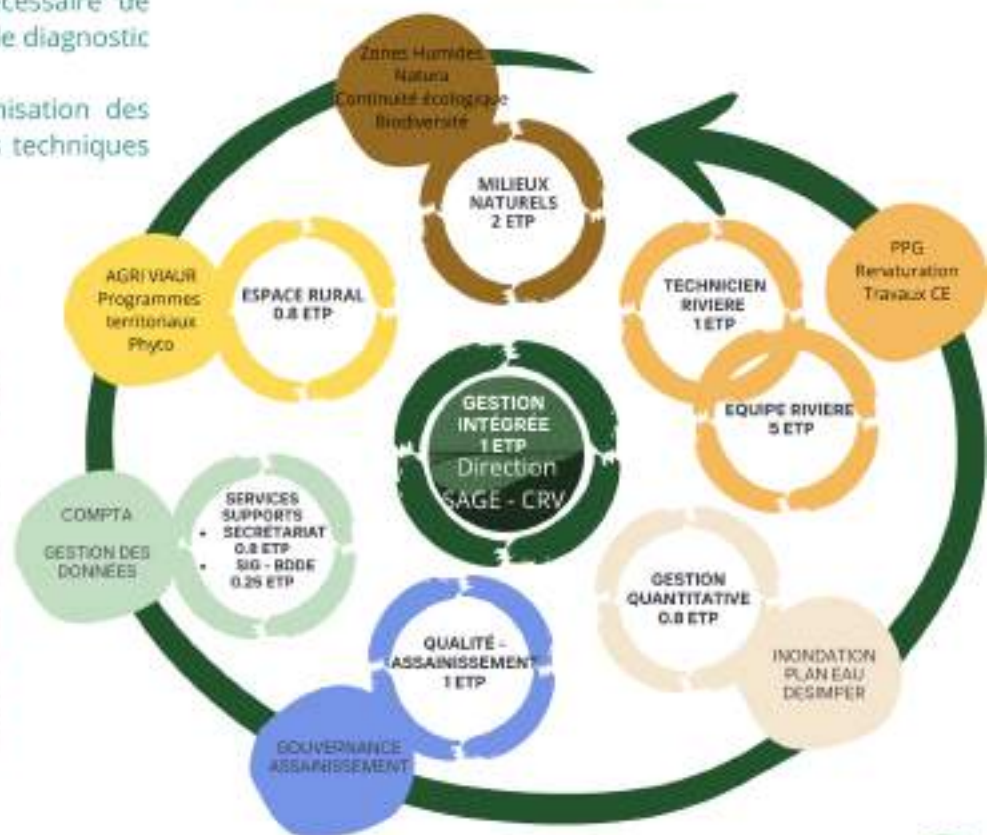
L'organisation au sein de l'EPAGE Viaur est structurée en "pôles de compétences".

Chaque chargé de missions est "réfèrent" d'une thématique particulière et un seul équivalent temps plein est dédié à la direction, la gouvernance, l'animation du SAGE et du Contrat de Rivière avec l'appui de services supports.

C'est pourquoi chaque chargé de mission prend également en charge l'animation des opérations thématiques dont il est le référent, en ce sens il s'agit d'une équipe d'animation au sein de laquelle les collaborations transversales sont indispensables à la mise en œuvre efficace des opérations.

Les principales missions de ce poste sont :

- Administrer la base de données sur l'eau et son lien avec le système d'information géographique
- Harmoniser, compléter et actualiser les données et le SIG à l'échelle du bassin Tarn Aveyron
- Accompagner le développement des outils de suivis et d'évaluation : tableau de bord notamment
- Accompagner la réalisation d'outil d'aide à la décision
- Proposer des analyses des interprétations pertinentes des données compilées
- Proposer, développer des formations à l'utilisation de ces outils (Base de données et SIG)





ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Europe		Département 81		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
A1-1.a	Piloter, animer, suivre et évaluer les outils de gestion intégrée mis en œuvre	EPAGE Viaur	600 000€	70 %	420 000 €					forfait	5 000 €	29 %	175 000 €
A1-1.b	Animation espace rural et agro écologie : Opération AGRICOLA	EPAGE Viaur	400 000 €	70%	280 000 €					forfait	5 000 €	CA 12 et ADASEA 12 forfait EPAGE 28%	2 750 € 112 250 €
A1-1.c	Gestion des milieux aquatiques - mission de Technicien -Rivière	EPAGE Viaur	400 000 €	70%	280 000 €					forfait	5 000 €	29 %	115 000 €
A1-1.d	Gestion des milieux aquatiques - mission de Technicien Milieux Naturels - 2 ETP	EPAGE Viaur	800 000 €	70%	280 000 €	47 % via NATURA	188 000€	53% via NATURA	212 000 €	forfait	10 000 €	14 %	110 000 €
A1-1.e	Aménagement du territoire - Gestion quantitative et équilibrée de la ressource en eau	EPAGE Viaur	400 000 €	70%	280 000 €					forfait	5 000 €	29 %	115 000 €
A1-1.f	Assainissement - volet Qualité	EPAGE Viaur	240 000 € <i>2 premières années déjà accompagnées - Etude</i>	70%	168 000 €					forfait	5 000 €	28 %	67 000 €
A1-1.g	Services "supports" -Administration des données sur l'eau : SIG et base de données (1,6 ETP)	Asso SBTA	500 000 € pour 10 syndicats			cf Association SBTA						Restant EPAGE Viaur	50 000 €
TOTAL			2 890 000 €		1 708 000 €	188 000 €		212 000 €		35 000 €		Partenaires EPAGE	2750 € 744 250 €

CALENDRIER PREVISION



La cellule d'animation est déjà en place ; l'objectif est de la maintenir sur la période de mise en œuvre du contrat de rivière Viaur III à minima.

ENJEU A

Objectif A1

A1-2

Renforcer, organiser, partager et utiliser la connaissance

A1-2



Objectifs :

- Actualiser et développer la Base de Données Eau (BDD Eau)
- Maintenir les outils de travail découlant de la BDD Eau : Système d'information géographique et Outil de diagnostic territorial



CONTEXTE

Dans le cadre de l'association des syndicats de bassin un service dédié à la gestion d'une base de données sur l'Eau et d'un système d'information géographique a été développé (Présentation des missions du service : cf. action A1-1.g).

Depuis de nombreuses années l'EPAGE Viaur acquiert des informations, de la connaissance. Ces données sont systématiquement organisées et compilées dans la base de données. Dans le cadre de ce nouveau Contrat de Rivière des opérations d'acquisition de connaissance sont programmées. Les données recueillies viendront compléter cette base.

Le service mutualisé administre les données (actualisation, organisation, compilation) mais apporte aussi des compétences nécessaires au développement d'outils de diagnostic et de suivi de nos territoires.

Parallèlement la FDAAPPMA de l'Aveyron, a développé une méthodologie pour la réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) permettant d'évaluer les pressions s'exerçant à l'échelle d'un territoire. La FDAAPPMA a bien voulu mettre à disposition des syndicats de bassin la méthodologie élaborée pour en promouvoir son utilisation.

Les EPAGEs de l'Agout et du Viaur ont développé un outil utilisant cette méthodologie et s'appuyant sur les données collectées, organisées et mise à jour régulièrement dans la base de données portée par l'association des syndicats de bassin.

Le programme d'actions composant le contrat de rivière s'appuie sur le travail réalisé dans ce cadre. En effet, le diagnostic territorial issu de cette collaboration et mutualisation inter structure permet d'affiner le diagnostic et ainsi mieux définir et cibler les opérations programmées pour plus d'efficacité.



LOCALISATION

- Pour la gestion de la **base de données eau** : ensemble des syndicats de bassin adhérents à l'association des syndicats
- Pour l'outil de **diagnostic territorialisé** une convention entre l'EPAGE Agout et l'EPAGE Viaur permet d'assurer le fonctionnement de cet outil



Dispositions SDAGE :
A15, PF2

PDM : GOUV01

Objectifs SAGE Viaur :
1A



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A1-2.a

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Maintenance du
diagnostic territorial
Développement de
nouveaux indicateurs

Action A1-2-a Maintenir et alimenter la BD Eau et l'outil de diagnostic territorial (lien avec fiches actions de chaque thématique)

La base de données Eau construite depuis plus de 10 ans maintenant est la base, le socle de travail quotidien. En effet, sans connaissance, sans représentation spatiale de cette connaissance, sans outil cartographique de présentation, de diffusion et d'aide à la décision les missions de gestionnaire qui incombent à l'EPAGE semblent bien plus complexes à mettre en œuvre. C'est pourquoi, la base de données et l'outil cartographique associé sont des "outils" **indispensables à nos activités quotidiennes de gestionnaire**.

Grâce à l'existence de cette base de données des analyses plus fines spatialement et plus précises peuvent être menées : c'est l'objet du diagnostic territorial.

En effet, l'outil de diagnostic territorial permet d'élaborer par sous bassin versant (unités plus petites que les masses d'eau) une compilation de toutes les informations disponibles (y compris issues d'expertises locales) afin de proposer une analyse des pressions locales discrétisée à l'échelle du bassin du Viaur.

Le diagnostic issu de cet outil, apporte une vision complémentaire, plus fine et corrélée au potentiel de nos cours d'eau.

Le présent programme a pu être élaboré et ciblé grâce à ce travail de synthèse et de croisement des informations disponibles.

Sur la base de l'outil informatique existant et dans le cadre de ce nouveau Contrat de Rivière, l'objectif est ici d'intégrer dans l'outil de diagnostic les données qui seront recueillies, l'alimenter régulièrement et le faire vivre tout au long du programme. Il permettra également de faire des suivis des actions engagées et de leur efficacité (développement d'un tableau de bord).

Action A1-2-b Améliorer et partager l'outil, la méthode d'élaboration du diagnostic territorial

L'outil existant s'appuie sur une partie seulement des données disponibles au moment de sa réalisation (2020).

De nouvelles thématiques devront être intégrées dans cet outil afin d'avoir une vision plus globale, transversale et intégratrice : pratiques agricoles, température des cours d'eau, localisation des haies, sensibilité à l'érosion ...

C'est pourquoi afin de disposer d'une vision la plus intégratrice possible il est souhaitable de retravailler la méthode de croisement des informations, d'évaluation des pressions en concertation avec nos partenaires et notamment la FDAAPPMA de l'Aveyron à l'origine de la conception de la méthode de croisement.

Cet outil de diagnostic territorial a été présenté à nos partenaires techniques et aux syndicats de bassin versant membres de l'association des syndicats de bassins Tarn Aveyron.

Tous ont manifesté un intérêt pour utiliser cette méthode d'analyse et de croisement des données à une échelle plus fine et en cohérence avec les particularités des différents territoires.

Il est donc important de prévoir non seulement son développement au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances ayant trait à des thématiques pas ou peu prises en compte dans la méthodologie actuelle mais aussi de mutualiser nos besoins à l'échelle de l'association des syndicats de bassins Tarn Aveyron. Ponctuellement, en fonction des difficultés de programmation des évolutions souhaitées et du partage de cet outil, un appui technique extérieur (programmation informatique) pourra être nécessaire.

Action A1-2.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Maintenance du
diagnostic territorial
Développement de
nouveaux indicateurs



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
A1-2	A1-2.a	Maintenir et alimenter la BD Eau et l'outil de diagnostic territorial (lien avec fiche actions de chaque thématique)	Assos SBTA	550 000 €							
	A1-2.b	Améliorer et partager l'outil, la méthode d'élaboration du diagnostic territorialisé	Assos SBTA	non identifié à ce jour							
	TOTAL										



CALENDRIER PREVISION

Le service ainsi que les "outils" base de données et fiche diagnostic territorial sont déjà en place et efficaces. le présent programme d'actions a été élaboré grâce à ces outils d'orientation, de priorisation et d'aide à la décision.

L'objectif est donc de les maintenir et de les actualiser sur la période de mise en œuvre du Contrat de rivière Viaur III à minima.

ENJEU A

Objectif A1

A1-3

Imaginer une nouvelle gouvernance

A1-3



Objectifs :

- Mutualiser, collaborer, partager des moyens pour des objectifs communs
- Participer, développer la mutualisation de compétences à l'échelle de l'association des syndicats de bassin Tarn Aveyron



CONTEXTE

L'EPAGE Viaur est impliqué dans la gestion des cours d'eau du bassin hydrographique depuis plus de 25 ans maintenant. Au fil du temps et des programmes d'actions des partenariats se sont tissés.

Aujourd'hui afin de mettre en œuvre ce nouveau programme, il est indispensable de pérenniser les partenariats historiques mais aussi de développer ce mode de fonctionnement qui présente non seulement un intérêt technique évident (compétences techniques particulières non disponibles en interne, émulation), financier (mutualisation de moyens donc économies d'échelle) mais aussi qui facilite la lecture pour le citoyen de l'organisation de la gestion de l'eau.

Ces partenariats permettent de mutualiser des moyens et d'assurer une concertation indispensable à la pertinence des programmes développés. Ils portent, en fonction des partenaires et des thématiques, sur des sujets très généraux, des points particuliers (échanges d'informations, co constructions...) ou encore démontrent la volonté politique des structures de collaborer.

Plusieurs types de collaborations peuvent être développées :

- Avec des structures ayant des compétences similaires à celles de l'EPAGE Viaur à une échelle supra ou différente : bassin Tarn Aveyron, échelle départementales ;
- Avec des structures ayant des compétences différentes et complémentaires à celles de l'EPAGE Viaur à l'échelle du bassin versant du Viaur.

Concernant l'échelle supra, le bassin Tarn Aveyron est à ce jour le seul à ne pas disposer d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dans le bassin Adour Garonne.

C'est pourquoi afin de donner un cadre formel à leurs collaborations, en 2021, les syndicats de bassins exerçant la compétence GEMAPI sur le bassin Tarn Aveyron se sont organisés en association afin de pouvoir porter leurs préoccupations à une échelle supra, développer des projets communs et mutualiser des moyens humains et techniques.

Parallèlement les conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne ont également constitué une association qui a pour objet la gestion des étiages du grand bassin Tarn Aveyron.

Ces deux associations pourront collaborer, au travers d'un partage des enjeux et des objectifs sur le territoire.



LOCALISATION

Plusieurs échelles sont possibles : bassin Tarn Aveyron (via l'association des syndicats), échelles départementales, échelle bassin hydrographique du Viaur ou infra.



Dispositions SDAGE :
A3 / A5 / A11

Objectifs du SAGE Viaur :
1A



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A1-3.a

PRIORITÉ 2

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Maintenance du
diagnostic territorial
Développement de
nouveaux indicateurs

Action A1-3-a Élaborer et développer des partenariats :

- Élaborer une convention de partenariat avec les partenaires du volet Agri Viaur : chambre d'agriculture, ADASEA... (cf volet AGRI VIAUR).
- Développer la convention annuelle avec EDF afin de définir une programmation commune des opérations à plus long terme, mutualiser des moyens, réaliser des opérations présentant des intérêts communs. Cette convention est revue chaque année afin de s'adapter à l'actualité du territoire.
- Élaborer une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels : voir volet « Préserver / restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et les potentialités des milieux aquatiques ». Au vu de la complémentarité entre les attributions du Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie et de l'EPAGE Viaur, et de la convergence de leurs objectifs respectifs, ces structures souhaitent renforcer leurs liens de partenariat et s'inscrire dans une démarche de coopération globale. Dans le cadre de la convention de partenariat CEN / EPAGE Viaur, des projets de restauration et d'accompagnement à la gestion des milieux humides seront proposés aux gestionnaires intéressés : collectivités, exploitants agricoles, particuliers.
- Élaborer des opérations conjointes avec les PRPDE (personne responsable de la production et de la distribution d'eau) utilisant une ressource sur le BV Viaur. Ces structures sont membres de l'EPAGE ce qui facilite la mise en œuvre d'opérations conjointes : accompagnement de l'abandon de points de prélèvement, renaturation de cours d'eau, sensibilisation des propriétaires de parcelle incluse dans les périmètres de protection ... (cf action A2-2).
- Créer un groupe de travail "Grands Lacs" : Afin de faciliter la concertation sur le territoire du Lévezou et notamment autour des grands lacs, l'EPAGE Viaur a proposé la création d'une Commission Grands Lacs qui regroupe non seulement les élus concernés par ce territoire mais aussi en fonction des thématiques traitées des partenaires incontournables comme EDF, la FDAAPPMA de l'Aveyron, le PETR du Lévezou, l'Office de Tourisme et les services de l'État. L'objectif est dans un premier temps de partager les projets puis de construire ensemble des opérations concertées et coordonnées. Des déclinaisons thématiques sont déjà engagées notamment avec l'atelier Biodiversité co-animé par EDF et l'EPAGE Viaur.

Action A1-3.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Maintenance du
diagnostic territorial
Développement de
nouveaux indicateurs

Action A1-3-b Participer à la gouvernance Tarn Aveyron

- Le grand bassin Tarn Aveyron n'est pas à ce jour couvert par un Établissement public territorial de bassin (EPTB) mais il est quasiment dans sa totalité couvert par des syndicats de bassin, structures de gestion locales que sont les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).
- Depuis début 2021, ces syndicats ou EPAGE exerçant la compétence GEMAPI, au nombre de 9 sur le bassin Tarn Aveyron, se sont regroupés au sein d'une association afin de définir une stratégie commune, de porter leurs préoccupations de façon collective et de mutualiser des moyens.
- Parallèlement, les départements se sont organisés également en association afin de coordonner la gestion quantitative à l'échelle du bassin Tarn Aveyron.
- Ces deux organisations sont complémentaires, il semble opportun qu'un rapprochement entre ces deux organisations puisse être opéré notamment sur les sujets ayant trait à la gestion quantitative.



ESTIMATION DES COÛTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département B1		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
A1-3	A1-3.a	Élaborer, développer des partenariats	Tous les syndicats de Bassins - EPAGE du bassin Tarn Aveyron et l'association SBTA	Opération ne présentant pas de coût supplémentaire							
	A1-3.b	Participer à la gouvernance Tarn Aveyron		Opération ne présentant pas de coût supplémentaire							
TOTAL				Opération ne présentant pas de coût supplémentaire							

CALENDRIER PREVISION



Certains partenariats sont déjà en place et doivent être poursuivis.

Ces modalités de travail doivent être privilégiées : elles permettent non seulement des "économies" de moyens mais donnent également du sens et de la lisibilité aux opérations.

Tout au long du programme, ces modalités seront recherchées.





Objectif :

- Accompagner les collectivités compétentes dans la gestion et l'aménagement des zones urbaines en vue de réduire leurs impacts sur les milieux tout en améliorant le cadre de vie
- Développer le lien entre les documents d'urbanisme et la gestion de l'eau



CONTEXTE

Les différents îlots d'urbanisation qui parsèment le bassin sont directement concernés dans leur aménagement par la gestion des eaux pluviales et de ruissellements.

Aujourd'hui, la gestion des eaux pluviales relève de la compétence directe des communes au titre de la gestion des réseaux et des écoulements sur la voie publique.

La gestion des eaux de ruissellement, plus globale concerne aussi bien les espaces ruraux qu'urbains à travers la gestion des risques et désordres occasionnés en cas de fortes pluies, d'orages.

Pour mémoire, l'aspect agricole lié à la gestion des ruissellements est intégré dans le Volet B à travers diverses opérations liées à la connaissance des phénomènes et notamment de l'érosion des sols, mais aussi d'actions concrètes visant à réduire l'impact des pratiques culturales ou à développer les infrastructures permettant de ralentir les écoulements (notamment les haies).

Le bassin versant du Viaur territoire très rural, comprend au regard de la taille du territoire peu de surfaces imperméabilisées (source OCS GE-voir carte n°9) :

- Zone bâties : 1456,5 hectares
- zones non bâties : 2582 hectares
- zones à matériaux minéraux : 619 hectares

Soit un total de zones imperméabilisées de 4 657.5 hectares (**46,5 km²**) sur un total de 1560 km² soit environ **3 %** de la surface du bassin versant du Viaur.

Cependant, ces zones très localisées peuvent avoir des impacts majeurs sur le chevelu dense du territoire et générer des dégâts importants lors d'épisodes pluvieux intenses comme ce fut le cas par le passé (Cassagne Bégonhes).

Les choix en matière d'aménagement urbain ont également des conséquences sur le confort de vie, les températures ambiantes liées aux revêtements (notamment les cours d'écoles et places), la connexion des habitants aux rivières et au cycle de l'eau.

A plus grande échelle, les multiples bourgs ont un impact via les choix faits pour la gestion des eaux pluviales, sur la qualité des eaux en sortie des réseaux et talwegs urbains mais sur la gestion quantitative et le risque (infiltration et ralentissement des ruissellements).



LOCALISATION

Cf Atlas cartographique : carte 8; 9 et 10



Dispositions SDAGE :
A28 à A35 / B2 / D51

PDM : ASS02 et AGR02

Objectifs SAGE Viaur :
1B1



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A2-1.a

PRIORITÉ 2



EPAGE Viaur



Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...



Réalisation de fiche Eau
pour les collectivités
membres

Action A2-1.b

PRIORITÉ 1



EPAGE Viaur



Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...



Nbre de dossiers
accompagnés
Surface traitées

A-2-1.a Identifier les espaces à enjeux dans les zones où il existe une pression foncière importante

Un porter à connaissance des zones à enjeux prioritaires identifiant les secteurs d'intérêts pour la gestion de l'eau devant faire l'objet d'attentions particulières pourra être élaboré. Ce recensement qui n'a pas de valeur réglementaire permettra toutefois d'apporter une vigilance particulière sur les secteurs ou des solutions fondées sur la nature devront être privilégiées (zones humides, zones expansion de crues, projet de renaturation, autres....). L'objectif de ce travail a large échelle est d'identifier des points de vigilances pour informer les collectivités et les services de l'Etat le plus en amont possible.

L'Association des syndicats Tarn Aveyron développe actuellement la coordination de cet accompagnement via la réalisation de **fiches de synthèse à l'échelle des collectivités** afin de les accompagner dans cette réflexion en fonction de l'état d'avancement des documents d'urbanisme.

A-2-1.b Accompagner l'aménagement de l'espace "urbain". les projets de développement des collectivités :

Il est primordial de développer une animation, un accompagnement technique auprès des collectivités afin de bien prendre en compte la gestion des eaux dans le cadre de leur projet quel qu'il soit. La gestion des eaux de pluies, du ruissellement doit faire partie intégrante des réflexions lors de projets d'assainissement, d'aménagement de centre bourg, de lotissement, de réhabilitation d'espace ...

Afin d'assurer ce rôle, de promouvoir les solutions fondées sur la nature, la cellule technique de l'EPAGE s'est étoffée de compétences complémentaires dans l'objectif de promouvoir la gestion des eaux de pluies de ruissellement au plus près : notion de désimperméabilisation, d'infiltration, de ralentissement ... (Chargé de mission "aménagement du territoire - Gestion quantitative et équilibrée de la ressource"). En parallèle, pour faciliter cette approche transversale nécessitant une bonne connaissance des outils d'aménagement de l'espace (SCot, PLU...) une mutualisation permettant une approche plus urbanistique est organisée au niveau de l'association des syndicats de bassins Tarn Aveyron grâce à la mutualisation d'un poste dédié à la conciliation des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Cet appui technique sera notamment mobilisé dans le cadre des PLU, des SCOT, des zonages pluviaux et de tout projet d'aménagement mais aussi en lien avec la gestion des problématiques de risque d'inondation,

Plusieurs secteurs sont d'ores et déjà identifiés (voir tableau ci-dessous) pour un **total surfacique de 34 690 m² désimperméabilisé** :

- Réhabilitation de centre bourg : Naucelle mais aussi Gramond, Tauriac de Naucelle, Tanus....
- Zone d'activités Baraqueville, Rieupeyroux, Pont de Salars, Calmont, Luc Primaube...
- En lien avec les enjeux inondations : Cassagnes Begonhes - programme en cours, Ségur, Salmiech, Arvieu

En complément, l'EPAGE accompagnera les collectivités sur des projets d'amélioration du cadre de vie, d'adaptation au changement climatique (îlot de fraîcheur), de sensibilisation des riverains aux pollutions (animation du type : la rivière commence ici) ce qui permettra de diffuser aux populations locales, acteurs économiques ou institutionnels des éléments compatibles avec la préservation de la ressource à la fois sur le plan qualitatif mais aussi quantitatif.





ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

A2-1

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant	
A2-1	A2-1.a	Identifier les espaces à enjeux dans les zones où il existe une pression foncière importante	EPAGE Viaur Assos Syndicats BTA	Missions intégrées aux postes : Au sein de l'EPAGE Viaur : Aménagement du territoire - Gestion quantitative et équilibrée de la ressource en eau Au sein de l'association des syndicats de Bassin Tarn Aveyron : Mission EAU mutualisée								
	A2-1.b	Accompagner l'aménagement de l'espace "urbain", les projets de développement des collectivités										
	Mettre en œuvre des travaux de désimperméabilisation dans les bourgs et hameaux (surface totale désimperméabilisée 34 690 m ²)	Camjac		106 500 €	50%	53 250 €			Camjac	53 250 €		
		Castanet		101 000 €	50%	50 500 €			Castanet	50 500 €		
		Centrés		216 000 €	50%	108 000 €			Centrés	108 000 €		
		Gramond		401 500 €	50%	200 750 €			Gramond	200 750 €		
		Manhac		29 000 €	50%	14 500 €			Manhac	14 500 €		
		Moyrazès		61 000 €	50%	30 500 €			Moyrazès	30 500 €		
		Naucelle		315 000 €	50%	157 500 €			Naucelle	157 500 €		
		Tauriac		122 500 €	50%	61 250 €			Tauriac	61 250 €		
		Tanus		770 000 €	50%	385 000 €			Tanus	385 000 €		
		Mirandol Bourgnounac		340 000 €	50%	170 000 €			Mirandol Bourgnounac	170 000 €		
		Pampelonne		45 000 €	50%	22 500 €			Pampelonne	22 500 €		
		Réquista		350 000 €	50%	25 000 €			Réquista	25 000 €		
Salles Curan	50 000 €	50%	175 000 €			Salles Curan	175 000 €					
TOTAL		<i>superficie totale : 34 690 m²</i>	2 907 500 €		1 453 750 €			1 453 750 €				



CALENDRIER PREVISION

Le service Eau Aménagement et Urbanisme est déjà structuré : 80 % d'un ETP sont dédiés à cette mission au sein de l'association des syndicats de bassin versant Tarn Aveyron et du temps du chargé de mission "Aménagement du territoire - Gestion quantitative et équilibrée de la ressource en eau" dédié au sein de l'équipe d'animation de l'EPAGE Viaur. L'objectif est donc de maintenir ces accompagnements sur la période de mise en œuvre du Contrat de rivière Viaur III à minima.



Objectifs :

- Conforter la qualité des eaux pour maintenir les prélèvements pour l'usage eau potable
- Accompagner la prise en compte des milieux naturels au niveau des prises d'eau



CONTEXTE

Le bassin versant du Viaur revêt une importance particulière pour l'alimentation en eau potable des populations.

Les volumes totaux prélevés sur le territoire sont estimés à 11 millions de mètre cubes par an (voir diagnostic du territoire) dont une grande partie est exportée hors du bassin versant du Viaur (alimentation des villes de Rodez et Villerfranche de R, du secteur du Cordais et du Carmausin, interconnexion de secours de Montbazens Rignac notamment).

La tension survenue et vécue lors de l'étiage 2022 autour de la gestion de la ressource souligne l'importance de mettre en œuvre des actions permettant de garantir cet usage tout en préservant les milieux naturels.

Compte tenu de l'importance de cet usage, les structures gestionnaires disposant d'une ressource sur le bassin hydrographique ont souhaité devenir membres de l'EPAGE.

Le bassin versant du Viaur comprend plusieurs points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable. Parmi ces points de prélèvement, trois revêtent une importance particulière en nombre d'abonnés desservis et donc de volumes prélevés : il s'agit des prélèvements du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala (SMELS), de celui du Grand Rodez tous deux situés sur le Lézou ainsi que celui du SMAEP du Viaur situé à La Roque.

Plusieurs points particuliers peuvent être abordés afin d'accompagner l'usage eau potable :

- Améliorer le fonctionnement du cours d'eau au niveau des prises d'eau, la sécurisation des installations,
- Accompagner le retour au milieu naturel des volumes d'eau lors de l'abandon de points de prélèvements en particulier sur les têtes de bassin (opération similaires à celle déjà menée sur le prélèvement de Bouloc - renaturation du cours d'eau),
- Garantir la qualité des eaux au niveau des prises d'eau :
 - opérations de sensibilisation des propriétaires agricoles exploitant des terres dans les périmètres de protection des prises d'eau,
 - opération de réhabilitation des assainissements : assainissement collectif et individuel inclus dans les zones à enjeux sanitaires (voir volet B).



LOCALISATION

Cf Atlas cartographique : carte 37, 38



Dispositions SDAGE :

B

Objectifs SAGE Viaur :

2F

Action A2-2.a

PRIORITÉ 3

EPAGE Viaur

Syndicat Mixte des
Eaux du Lézérou
SégalaRéalisation des travaux
proposés

Action A2-2.b

PRIORITÉ 2

EPAGE Viaur

Syndicat Mixte des
Eaux du Lézérou
SégalaNbre de point
réhabilités / Nbre de
points de prélèvements
abandonnés

Action A2-2.c

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

SMELS, CA Aveyron,
OTNbre d'opérations
réalisées

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A2-2-a Améliorer le fonctionnement du cours d'eau au niveau de la prise d'eau de moulin de Galat (SMELS) :

Lors de période d'étiage, le gestionnaire de la prise d'eau a noté un développement algal important générant des difficultés d'utilisation de la prise d'eau sur le cours d'eau du Vioulou.

Ce développement algal étant de plus en plus important, des investigations seront menées pour identifier les causes et proposer des solutions.

A ce jour, il semblerait que les températures et le faible écoulement soient à l'origine de ce développement c'est pourquoi un projet de renaturation est en cours de discussion et sera proposé sous réserve qu'il convienne à l'ensemble des partenaires techniques et permettent la continuité de l'utilisation de cette ressource.

Action A2-2-b Accompagner la restitution des volumes au niveau des points de captage abandonnés :

Le Syndicat Mixte des Eaux du Lézérou Ségala envisage d'abandonner certains points de prélèvements situés sur des petits cours d'eau, au niveau de sources. L'abandon de ces installations permet d'envisager la mise en place d'actions de renaturation visant à retrouver un fonctionnement non influencé des milieux concernés.

Une première action de concertation permettra de sensibiliser propriétaire et gestionnaire sur l'intérêt d'une telle démarche. Puis, afin d'accompagner le retour au milieu naturel de ces volumes autrefois prélevés, des opérations de renaturation des cours d'eau seront proposées.

Un suivi de ces travaux sera mis en œuvre : état des lieux avant travaux, après travaux et suivi dans le temps de l'évolution du site (à minima n+3 et n+5). Ce type d'opération a déjà été réalisée : réhabilitation du point de prélèvement abandonné à Boulouc.

Action A2-2-c. Préserver la qualité des eaux au niveau des prises d'eau :

- Sensibilisation des propriétaires et exploitants agricoles à la vulnérabilité des prises d'eau vis à vis des pollutions diffuses :

Sur la base du travail mené par l'hydrogéologue, il s'agira de sensibiliser les agriculteurs gestionnaires de ces espaces (bassins versants d'alimentation topographiques et hydrogéologiques des captages, champs captant, forages, prises eau en rivière) et d'identifier les pratiques et usages qui y sont réalisés. L'objectif est de les sensibiliser puis d'accompagner, si besoin, la mise en place de pratiques agro-environnementales compatibles avec l'exigence de qualité sanitaire. Cette sensibilisation couplée à un accompagnement technique s'appuiera sur l'animation développée dans le cadre d'Agri Viaur.

- Sensibilisation de tous les acteurs, gestionnaires et usagers de ce territoire du Lézérou :

Les actions seront à destination des communes, des agriculteurs et du grand public lors de journées de communication avec l'appui notamment des offices de tourisme. L'objectif est ici de développer la prise de conscience de la "responsabilité" de ce territoire de tête de bassin non seulement pour les usages (eau potable et activités touristiques) mais aussi pour le bon fonctionnement de nos milieux naturels (aspects qualitatifs, quantitatifs, biodiversité). Des visites (visite de l'usine de production d'eau potable, des balades découvertes) en collaboration avec les acteurs locaux seront organisées.

A noter également sur ce secteur un travail déjà réalisé concernant l'assainissement des structures d'hébergement saisonnier (Camping PRL) qui a permis à la mise en conformité de l'assainissement de 13 structures sur le Lézérou.

- Mener des opérations de réhabilitation, d'amélioration des assainissement collectifs et individuels sur les zones à enjeux intégrées dans les périmètres de protection des points de prélèvements, : (cf action B2-3.a)



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
A2-2	A2-2.a	Améliorer le fonctionnement du cours d'eau au niveau de la prise d'eau de moulin de Galat	EPAGE Viaur SMELS	Opération intégrée au Plan Pluriannuel de Gestion de Gestion							
	A2-2.b	Accompagner la restitution des volumes au niveau des points de captage abandonnés	EPAGE Viaur SMELS	Opération intégrée au Plan Pluriannuel de Gestion de Gestion							
	A2-2.c	Préserver la qualité des eaux au niveau des prises d'eau	EPAGE VIAUR SMELS	Sensibilisation des exploitants agricoles : Opération intégrée au programme d'action Agri Viaur Amélioration de l'assainissement : cf fiche dédiée B2-3.a							
	TOTAL			Opérations financées par ailleurs							



CALENDRIER PREVISION

La mise en œuvre des actions a et c dépend étroitement de l'état d'avancement de la mise en œuvre des opérations identifiées dans les arrêtés de DUP des prises d'eau. Les opérations identifiées dans l'action A2-2.b dépend quand a elle du programme de substitution porté par le SMELS.



Objectifs :

- Accompagner les gestionnaires des sites de baignade afin de satisfaire à leurs obligations
- Préserver la qualité des eaux au niveau des sites de baignade



CONTEXTE

Les activités touristiques présentes sur le bassin versant du Viaur sont pour leur grande majorité centrées autour des grands lacs du Lévezou. En effet autour de ces importantes étendues d'eau (170 hectares pour Pareloup) des activités en complément de la baignade se sont développées avec la présence de nombreux campings et prestataires d'activités aquatiques (aqua Park, voile, pédalo, canoë...). La possibilité de pratiquer ces activités de pleine nature constitue le support du développement de l'activité touristique du territoire.

Le bassin versant du Viaur comprend 23 points de baignade qui font l'objet d'un suivi estival de la qualité des eaux :

- 16 sont situés sur les grands lacs du Lévezou (14 autour de Pareloup et 2 autour de Pont de Salars)
- 7 sont situés sur la rivière Viaur dans sa partie aval

Ce suivi est piloté par les services des ARS des départements concernés est restitué aux collectivités gestionnaires de ces baignades.

Dans le cadre de sa mission d'animation de territoire, l'EPAGE Viaur coordonne :

- la réalisation et la mise à jour des profils de baignade,
- l'information du public sur les sites concernés par un suivi sanitaire des eaux,
- La restitution à l'issue de la campagne estivale des données collectées concernant la qualité des eaux de baignade afin d'envisager s'il y a lieu des actions de protection, d'amélioration,
- La mise en œuvre des actions de prévention ou d'amélioration de la qualité des eaux de baignade :
 - Mise en défens des cours d'eau situés dans la zone d'influence du point de baignade
 - Accompagner l'amélioration de la gestion des espaces ruraux : volet agri Viaur
 - Améliorer la gestion des effluents domestiques : assainissement collectif et non collectif (voir volet B)

En complément, au vue du développement du "tourisme vert", des secteurs en rivière déjà fréquentés doivent également faire l'objet d'une surveillance de la qualité sanitaire, d'un travail d'information du grand public en lien avec la volonté de créer un sentier du Viaur et des points d'accès à l'eau (Voir volet E).



LOCALISATION

Cf Atlas cartographique : carte 58

Dispositions SDAGE :

B31

Objectifs SAGE Viaur :

2F



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action A2-3.a

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Collectivités
gestionnaires ; ARS

Nbre de points suivis

Action A2-3.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Collectivités
gestionnaires et ARS

Evolution de la qualité
des eaux de baignade

A2-3.a Assurer le suivi de la qualité des eaux de baignade, la mise à jour des profils de vulnérabilité

L'EPAGE Viaur coordonne depuis plusieurs années la réalisation et la révision nécessaire des profils de vulnérabilité des zones de baignade recensées. Dans ce cadre, plusieurs réunions annuelles sont organisées avant et après saison avec les services référents (ARS, DDCSPP notamment).

Aujourd'hui les collectivités gestionnaires des zones de baignade souhaitent que l'EPAGE aille plus loin dans l'accompagnement de cet usage : prise en charge des analyses, mise en œuvre des actions de préventions, de préservations ... Une proposition de pilotage de ces opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur sera discutée durant le contrat de rivière.

A2-3.b Garantir la qualité des eaux pour l'usage baignade

Deux types de zones de baignade sont présentes sur le bassin versant du Viaur :

- Baignade en lacs
- Baignade en rivière

Les baignades en lacs sont d'excellente qualité mais ponctuellement des dépassements de seuils peuvent être notés. Dans ce cadre il convient de rester vigilant et de prévenir tout risque de dégradation.

Les baignades en rivière sont quand à elles plus sensibles et présentent des qualités passables à bonnes. Pour permettre la continuité de ces usages des actions d'amélioration doivent être engagées.

C'est pourquoi des diagnostics sont actuellement en cours en complément du travail mené dans la cadre des profils de vulnérabilité afin de cibler les actions à engager sur chacun des points ; les types d'actions pré identifiés sont :

- mise en défens des cours d'eau de façon systématique en amont des secteurs de baignade y compris sur les affluents dans la zone d'influence,
- diagnostic et réhabilitation des systèmes d'assainissement collectifs et individuels susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade,
- sensibilisation des acteurs agricoles sur les pratiques mises en œuvre au niveau des parcelles contiguës aux zones de baignade ...

Les 7 sites de baignade en rivière présentent tous une configuration similaire ; sur ces secteurs prioritaires il est prévu de réaliser non seulement un diagnostic poussé des sources de pollutions potentielles mais également de mener des actions de sensibilisation ou d'amélioration du fonctionnement des installations.

Pour le volet assainissement collectif ; voir volet B - fiche action B2-1

Pour le volet assainissement non collectif ; voir volet B - fiche action B2-3



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
A2-3	A2-3.a	EPAGE Viaur	30 000 €	50 %	15 000 €			Collectivités gestionnaires	15 000 €		
	A2-3.b							Mis en défens des cours d'eau : Opération intégrée au Plan Pluriannuel de Gestion Diagnostic et réhabilitation des systèmes d'assainissement situés dans la zone d'influence : cf fiche action Sensibilisation des acteurs du monde agricole : intégrée à l'opération Agri Viaur			
	TOTAL			30 000 €	15 000 €			15 000 €			



CALENDRIER PREVISION

La continuité de l'accompagnement des points actuellement suivis (profils baignade et suivi annuels) doit être pérennisée sur les 23 points actuels. Dès la première année du Contrat de Rivière, il sera discuté la mise en place d'une vision à l'échelle de l'EPAGE Viaur afin de sécuriser la pratique des activités touristiques sur les rivières notamment.

Les années suivantes permettront de développer les points de suivis sanitaires : réalisation des profils et des analyses durant la période estivale.



Objectifs :

- Résorber les rejets directs sur les zones à enjeux prioritaires identifiées dans le cadre du SAGE Viaur



CONTEXTE

Dans le cadre du SAGE Viaur, une règle a été édictée concernant la résorption des rejets directs non soumis à autorisation / déclaration quel qu'en soit son origine sur des secteurs ciblés.

Les secteurs ciblés ont été identifiés sur la base d'analyse IBD permettant de mettre en évidence une charge trophique importante.

En effet, compte tenu de la fragilité des ressources en eau et des milieux sur le bassin versant du Viaur (Zone de répartition des eaux, têtes de bassin) et de leur faible capacité d'auto épuration, il est indispensable de réduire les charges polluantes arrivant au réseau hydrographique.

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la préparation du SAGE Viaur a mis en évidence 3 zones particulièrement affectées par des altération de la qualité écologique. Ces altérations sont repérées par des indicateurs biologique marqueurs de la pollution : IBD (Indice Biologique Diatomées) et IPR (Indice Poisson Rivière) complétés par une expertise locale.

Plusieurs types de rejets sont visés par la règle 1 du SAGE Viaur :

- les rejets d'assainissements collectifs
- les rejets d'assainissements individuels
- les rejets des bâtiments d'élevage,
- les rejets liés aux exploitations agricoles

Dispositions SDAGE :

B32

Objectifs SAGE Viaur :

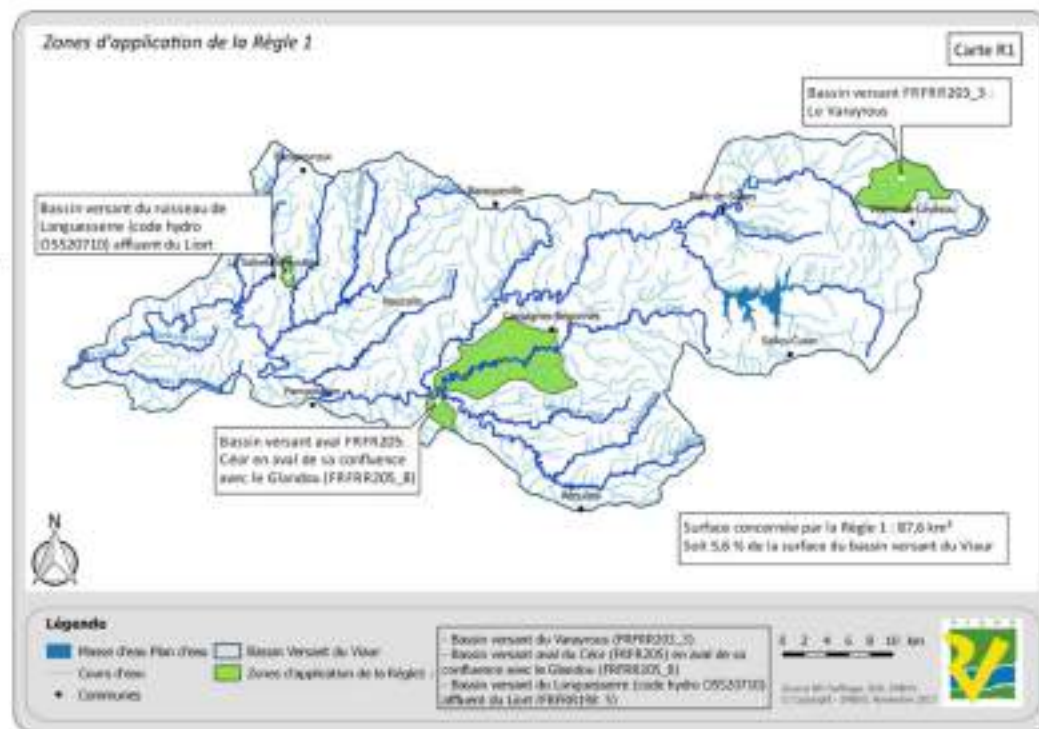
ZB1

Règle 1 du SAGE Viaur



LOCALISATION

Voir "Règlement du SAGE Viaur" : Carte n°1





DESCRIPTIF TECHNIQUE

A2-4 Résorber les rejets directs non soumis à autorisation / déclaration :

Les sous bassins définis par la règle du SAGE Viaur sont le Céor aval, le Longuesserre et le Varayrous.

L'objectif est de réaliser des Dexels sur les exploitations à risques : mises aux normes anciennes, proximité au cours d'eau. Le travail portera sur l'accompagnement de ces exploitations sur les pratiques de stockage et d'épandage des effluents d'élevage (fumiers, lisiers, eaux blanches...). La problématique des eaux blanches, des refus de collecte, des laits de fin de campagne devra être prise en considération dans les diagnostics et propositions d'actions. Une attention particulière doit être portée dans les diagnostics de manière à ce que les capacités de stockage soient adaptées aux potentialités réelles d'épandage (contraintes climatologiques fortes).

Ainsi, en lien avec les différents organismes qui réalisent des Dexels (chambre d'agriculture, RAGT, Unotec...) nous identifierons les exploitations agricoles présentes sur ces territoires. Ceux qui ont des Dexel anciens (> 5 ans) seront contactés pour faire un nouveau diagnostic. En complément, des journées techniques seront organisées afin de sensibiliser l'ensemble des exploitations sur les bonnes pratiques de gestion et de valorisation des effluents d'élevage.

En complément de cette règle, une disposition a été intégrée au PAGD du SAGE Viaur. Cette disposition sera mise en œuvre en complémentarité des zones visées par la règle 1.

Action A2-4

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Nbre de rejets directs résorbés / nbre de rejets recensés



ESTIMATION DES COÛTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
A2-4	Résorber les rejets directs non soumis à autorisation / déclaration : Diagnostic	EPAGE Viaur	5 500 €	50 %	2 750 €					50 %	2 750 €
	Résorber les rejets directs non soumis à autorisation / déclaration : Travaux		Opération intégrée au Volet Qualité : Opération Agri Viaur / Opération Assainissement								
TOTAL			5 500 €		2 750 €						2 750 €



CALENDRIER PREVISION

Le phasage prévu est le suivant :

Année 1 : préparation et ciblage des exploitations agricoles prioritaires sur le sous bassin du Longuesserre ; identification des rejets directs en assainissement domestiques (territoire prioritaire)

Année 2 et 3 : DEXEL chez les exploitations du territoire Longuesserre à titre expérimental (4 exploitations) ; réalisation de la réhabilitation des ANC en rejets directs sur le Varayrous (inclus dans le territoire prioritaire ANC)

Année 4 et suivantes : Continuité sur les autres territoires au regard du premier retour d'expérience sur les secteurs traités



Objectifs :

- Pérenniser, développer et renforcer la connaissance sur le volet qualité
- Assurer le lien avec la base de données eau et l'outil de diagnostic territorialisé (Action A2-2)



CONTEXTE

Les cours d'eau du bassin versant du Vaur font l'objet de suivi qualitatif depuis de nombreuses années en cohérence avec les programmes d'actions développés précédemment (deux contrats de rivière et deux programmes d'actions territoriaux) ainsi que les besoins de connaissance nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Vaur).

L'acquisition de connaissance nécessite de prendre en compte les deux composantes : **espace et temps**. C'est pourquoi deux types de suivis ont été développés avec pour le premier un objectif de connaissance **dans le temps** - sur le long terme - et pour le second un objectif de couverture **dans l'espace** permettant une couverture spatiale bien plus dense.

Deux types de suivi qualitatif sont donc développés :

- **Suivi complet, protocole DCE (physico et IBD) :**

A ce jour ce sont **19 stations** de suivi qui sont intégrées au réseau de suivi et dont les informations sont compilées dans le Système d'Information sur l'Eau (SIE). Au fil des années et des besoins la localisation des stations a évolué (à noter : 15 stations anciennement suivies ont été abandonnées). Toutes ces stations font l'objet d'un suivi physicochimique et biologique via l'indice biologique diatomées.

Le réseau de suivi est régulièrement rediscuté avec nos partenaires pour être amélioré, mieux ciblé. Il est cependant calé pour une période de 3 ans minimum mais généralement plus longue afin de disposer de chroniques permettant une interprétation robuste des données.

- **Suivi complémentaire :**

Mis en œuvre en interne grâce à l'acquisition d'une sonde multi-paramètres, ce suivi a pour objectif la couverture spatiale de l'ensemble du chevelu d'un sous bassin hydrographique. Il permet le ciblage des actions à mettre en œuvre (type d'action et localisation). Il s'attache à traiter un ou deux sous bassins par an sur un très grand nombre de points. Depuis son lancement 6 sous bassins ont été traités ce qui représente plus de 288 points soit un total de 3456 analyses. Chaque année, en fonction de l'actualité de l'EPAGE de nouveaux territoires font l'objet de ces analyses.

L'objectif de ces suivis est d'accompagner la mise en œuvre des différents programmes d'actions : données nécessaires à l'état des lieux, à l'animation, au ciblage des opérations, à leur mise en œuvre et leur évaluation.

La connaissance des aspects qualitatifs mais aussi quantitatifs des **eaux souterraines** est peut développée par l'EPAGE du Vaur. Le territoire comporte 3 masses d'eau souterraines ; la masse d'eau FRFG 008 est largement majoritaire sur le territoire (cf Atlas Carto - Carte n°3).



LOCALISATION



Dispositions SDAGE :

PF2 - A14

Objectifs SAGE Vaur :

2A



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action B1-1.a

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur
 AEAG, FD, DDT

Etat des masses d'eau

Action B1-1.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur
 AEAG, FD

Etat des cours d'eau
(plus dense que les masses d'eau)

Action B1-1.c

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur
 PNRGC; AEAG

Acquisition de connaissances

B1-1.a Suivi complet, protocole DCE (physico et IBD) :

A ce jour ce sont **19 stations** de suivi qui sont intégrées au réseau de suivi et dont les informations sont compilées dans le Système d'Information sur l'Eau (SIE).

Ce suivi est aujourd'hui défini pour les années à venir, il sera cependant ré-examiné avec l'ensemble de nos partenaires techniques intervenant sur ce sujet (Agence de l'Eau, Conseils départementaux, FD Aveyron...) lors du renouvellement du marché public engagé par l'EPAGE Viaur afin de ne pas être redondant mais bien complémentaire avec les suivis réalisés par ailleurs.

Lors de ce renouvellement, si besoin est, des modifications de points de suivi pourront être proposés au regard des opérations engagées et ou de nouvelles connaissances.

B1-1.b Suivi complémentaire : réalisé grâce à l'acquisition d'une sonde "multi paramètres"

Mis en œuvre en interne (et couplé à d'autres suivis notamment un suivi visuel de l'état quantitatif des cours d'eau), ce suivi a pour objectif la couverture spatiale de l'ensemble du chevelu d'un sous bassin hydrographique.

Outre la connaissance fine du territoire, il permet le ciblage des actions à mettre en œuvre (type d'action et localisation).

Ce suivi s'attache à traiter un ou deux sous bassins par an sur un très grand nombre de points, son objectif est bien la plus large couverture spatiale possible.

Depuis son lancement 6 sous bassins ont été traités à raison de 1 ou 2 sous bassin par an en fonction de la densité de chevelu du sous bassin étudié.

Pour l'année en cours (2023) c'est le secteur aval sous bassin Céor qui est en cours d'analyse, en cohérence avec le travail proposé concernant la règle 1 du SAGE Viaur (Action A-2-4).

En parallèle, cet outil est également un très bon support d'animation (type atelier Agri Viaur); il est également utilisé ponctuellement en cas de problème identifié ou signalé sur le territoire.

En complément, pour mémoire :

- l'ensemble des informations acquises sont intégrées et permettent la réalisation des diagnostics territoriaux (Volet A1-2)
- l'acquisition de connaissance est développée également sur des thématiques complémentaires :
 - phytosanitaires (voir volet B1-2)
 - hydrologie (voir volet C1)
 - biologie (IPR, pêches) et thermie (voir volet D1)
 - espaces et espèces (Volet D1)

B1-1.c : Améliorer la connaissance du fonctionnement et de qualité des eaux souterraines :

La thématique des eaux souterraines nécessite des compétences particulières, c'est pourquoi l'EPAGE Viaur souhaite s'appuyer sur des partenaires techniques afin d'élaborer un programme de travail permettant l'acquisition de connaissances en complément des données existantes qui devront être compilées et exploitées.

L'objectif est ici de mieux cerner le fonctionnement des eaux souterraines de façon à disposer d'éléments actuels et prospectifs.

Pour mémoire des opérations identifiées dans le présent contrat (volet B1-2 consacré aux Phytosanitaires, Volet A2-2 consacré à l'usage Eau potable ainsi que tout le travail sur les aspects qualitatif : volet domestique et agricole - Agri Viaur) concourent à la préservation / amélioration de la qualité des eaux souterraines.



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

B1-1

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
B1-1.a	Suivi complet, protocole DCE (physico et IBD) : réalisation des analyses	EPAGE VIAUR	140 000 €	70 %	98 000 €					30 %	42 000 €
	Suivi complet, protocole DCE (physico et IBD) : interprétation des résultats	EPAGE VIAUR	10 000 €	50 %	5 000 €					50 %	5 000 €
B1-1	B1-1.b	Suivi complémentaire : sonde multiparamètres	EPAGE VIAUR	Opération réalisée en interne : acquisition de la sonde et tps de travail intégré dans le poste de Technicien Rivière							
	B1-1.c	Améliorer la connaissance du fonctionnement et de qualité des eaux souterraines	EPAGE VIAUR	Non chiffré à ce jour	En cours d'élaboration dans le cadre de partenariats						
TOTAL			150 000 €		103 000 €						47 000 €



CALENDRIER PREVISION

Ces suivis seront poursuivis durant toute la période du Contrat de rivière Viaur III à minima.



Objectifs :

- Mieux connaître l'usage sur le bassin versant du Viaur
- Promouvoir des pratiques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires



CONTEXTE

Au 1er janvier 2017, la loi Labée interdisait l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant du domaine public ou privé.

C'est pourquoi, dès 2016, le Syndicat a accompagné les communes qui le souhaitaient sur la mise en place de **plans de désherbages** visant à établir un état des lieux initial de la gestion de ces espaces, définir les objectifs à atteindre et une stratégie pluriannuelle d'entretien.

Ainsi, ce sont 26 communes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement par le biais d'un bureau d'étude dont la coordination est assurée par l'EPAGE Viaur.

Afin de compléter ce travail, plusieurs journées de **démonstration de techniques alternatives, de visites et d'échanges** ont permis aux élus de se rendre compte concrètement des alternatives possibles.

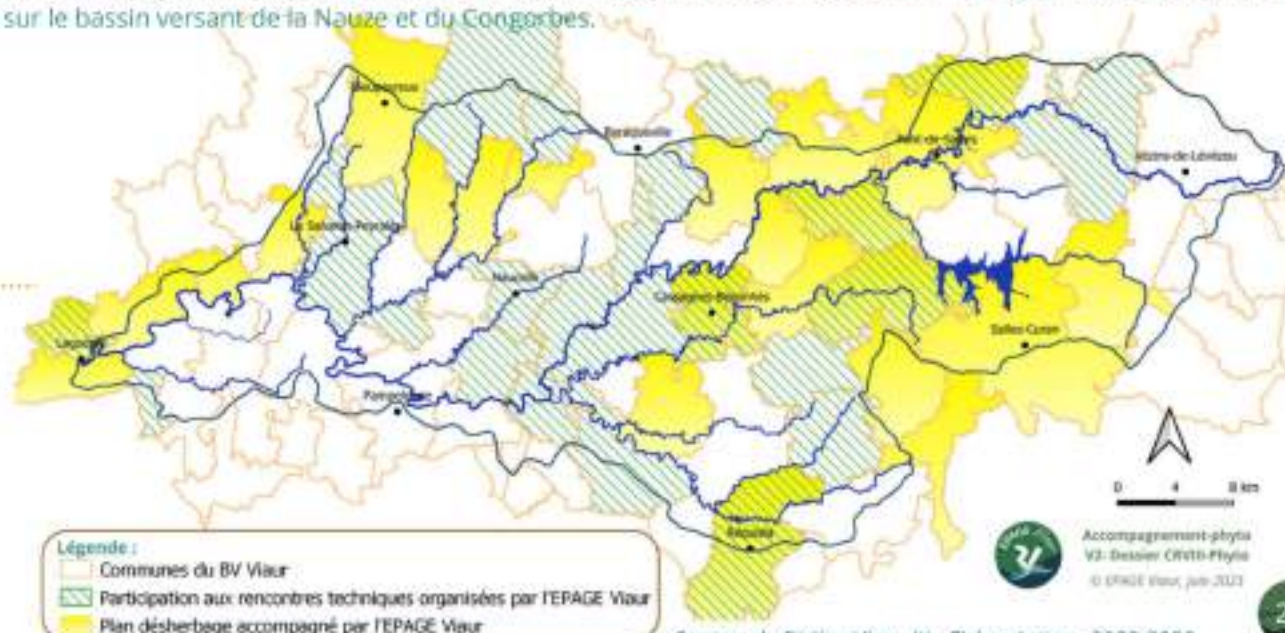
En complément, l'EPAGE Viaur a réalisé une exposition (8 kakémonos) présentant cette thématique, un bulletin d'information grand public ainsi que des séances d'animation et a participé à des manifestations locales : soirées grands publics, fête des fleurs....

Aujourd'hui, la réglementation a évolué à nouveau et s'étend aux stades et cimetières, depuis le 1er juillet 2022. C'est pourquoi, de nouvelles journées techniques accompagnées de visites ont été mises en place (automne 2022, printemps 2023) pour l'ensemble des communes (élus et agents techniques) afin d'échanger et de découvrir de nouvelles techniques. Ces journées ont été également l'occasion d'aborder les actions de communication et de sensibilisation des citoyens qui peuvent développées par les municipalités.

Au regard de la qualité de l'eau, la pression « phytosanitaires » à l'échelle du bassin versant du Viaur ressort comme significative sur certaines masses d'eau et tout particulièrement sur le bassin versant de la Nauze et du Congorbes.



LOCALISATION



Dispositions SDAGE :

B18, B20

PDM :


COL02


Objectifs SAGE Viaur :


2A

Action B1-2.a


 PRIORITÉ 1



 EPAGE Viaur



 Chambre Agriculture, réseau DEPHY, AEAG



 Nbre de points suivis / évolution des données

Action B1-2.b


 PRIORITÉ 1


 EPAGE Viaur



 Chambre Agriculture, réseau DEPHY, AEAG



 Nbre d'essais réalisés / nbre de participants

Action B1-1.c


 PRIORITÉ 1


 EPAGE Viaur


 Chambre Agriculture, réseau DEPHY, AEAG


 Nbre d'actions de communication sensibilisation


DESCRIPTIF TECHNIQUE

Différentes approches sont indispensables et complémentaires afin d'agir sur cette thématique des produits phytosanitaires :

- Tout d'abord avec les collectivités qui font face à une évolution de la réglementation sur l'utilisation de ces produits,
- Ensuite, sur le bassin versant de la Nauze et du Congorbes qui en première approche est le secteur le plus impacté par des teneurs non négligeables pour certaines molécules, comparativement au reste du territoire du bassin versant du Viaur.

Ainsi, la sensibilisation et l'accompagnement technique des différents publics est indispensable tout comme l'approfondissement de la connaissance sur ces secteurs particulièrement impactés.

B1-2-a-Connaissance (bassin versant Nauze-Congorbes - lien avec le PAT action B3-2):

Acquérir des données complémentaires pour la connaissance de l'utilisation des pesticides sur le bassin versant de la Nauze et du Congorbes. L'objectif est de définir des stations de « suivi qualité » complémentaires pour suivre les teneurs dans les eaux en produits phytosanitaires en fonction des molécules utilisées par les agriculteurs du territoire mais également sur les zones d'activités. Ainsi, un ciblage du renforcement du réseau de suivi sera réalisé en priorité sur les têtes de bassin versant et petits chevelus. L'objectif est d'identifier les secteurs à fort enjeux pesticides afin de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement technique sur ces zones.

B1-2-b Accompagnement technique (bassin versant Nauze-Congorbes):

Sensibiliser l'ensemble des agriculteurs et accompagner ceux qui le souhaitent dans la réduction voir la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires par la mise en place d'essais et d'accompagnements techniques collectifs.

Les expérimentations seront axées sur les différentes molécules, associations de molécules les plus efficaces afin de diminuer les Indices de Fréquences de Traitements ou de supprimer des molécules impactantes pour les milieux. La sensibilisation se fera également sur l'optimisation des conditions d'application : température extérieure, hygrométrie, traitement la nuit ou très tôt le matin, utilisation d'adjuvants... Un travail avec le LIA-GIP Transition a d'ores et déjà débuté en 2022 avec la mise en place d'essai sur 10 itinéraires techniques différents pour le désherbage sur maïs. Ce travail préalable mené en lien avec le LIA-GIP Transition et l'EPAGE Cérou Vère va permettre de tester des itinéraires adaptés, de diffuser et échanger avec les différents techniciens (chambre d'agriculture, Ragt...) ainsi que les agriculteurs. Un lien sera également fait avec le groupe DEPHY suivi par la chambre d'agriculture car deux exploitations du groupe ont leur siège et des parcelles sur le bassin versant de la Nauze.

Il s'agira ici de s'appuyer sur les travaux déjà menés par nos partenaires, de les valoriser afin de faciliter la mise en place des techniques éprouvées.

B1-2-c Communication et sensibilisation

Accompagner les communes dans la mise en œuvre du zéro phyto sur les espaces publics par l'organisation d'une rencontre technique annuelle d'échanges et de témoignages. Ces journées auront pour objectifs d'apporter aux communes des éléments techniques, partager des expériences (aménagements, techniques, matériel...) sur la gestion des espaces verts sans pesticide et des nouveaux espaces concernés par la loi au 1er juillet 2022 (cimetières et stades). **Le lien sera fait avec la biodiversité et la dés-imperméabilisation,** gestion des plantes invasives éléments souvent liés et qui peuvent être complémentaires lors de réfection ou de création d'aménagements.

NB : les actions d'optimisation, de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sont développées dans le PAT Nauze-Congorbes



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

B1-2

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant	
B1-2	B1-2-a	Connaissance (bassin versant Nauze-Congorbes) :	EPAGE Viaur	40 000 €	50 %	20 000 €					50 %	20 000 €
	B1-2-b	Accompagnement technique (bassin versant Nauze-Congorbes) :	EPAGE Viaur	24 500 €	50 %	12 250 €			0 à 25 %	2 750 €	25 à 50 %	9 500
	B1-2-c	Communication et sensibilisation	EPAGE Viaur	10 000 €	50 %	5 000 €					50 %	5 000 €
	TOTAL				74 500 €		37 250 €			2 750		34 500 €



CALENDRIER PREVISION

Le phasage prévu est le suivant :

Les actions de connaissances et la mise en place des essais sont engagées et seront poursuivies et adaptées durant toute la période du contrat de rivière.

Les actions de communication et de sensibilisation s'appuient sur la connaissance et les essais; en conséquence elles seront engagées dès que nous disposerons de "matière" suffisante.



Objectifs :

- Structurer la gestion des effluents domestiques, professionnaliser les services techniques
- Améliorer le fonctionnement, l'entretien des systèmes d'épuration collectifs



CONTEXTE

Dans le cadre de la réforme territoriale et plus précisément de l'application des lois NOTRe et MAPTAM, ayant pour objet l'organisation des compétences des collectivités, les EPCI à fiscalité propre exerceront de plein droit, en lieu et place de leurs communes membres, les compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2026. La loi 3DS du 21 février 2022 introduit des assouplissements à l'exercice des compétences assainissement (eau, et gestion des eaux pluviales urbaines), sans revenir pour autant sur le principe du transfert de compétences à titre obligatoire aux EPCI à fiscalité propre (transfert obligatoire aux communautés de communes au plus tard le 1er janvier 2026).

Ces assouplissements permettent d'une part, d'adapter les textes aux réalités économiques concrètes du terrain, et d'autre part, de favoriser la concertation entre les différents échelons de collectivités.

Dé plus, la loi 3DS ouvre aux EPCI la possibilité de mobiliser plus facilement leur budget principal pour financer les compétences eau et assainissement, retracées comptablement dans un budget annexe « SPIC » devant en théorie s'auto-équilibrer.

Enfin, la loi 3DS permet de déroger à la dissolution des syndicats, lorsqu'ils sont inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes devenant compétente pour l'eau et l'assainissement au titre du transfert obligatoire, à partir du 1er janvier 2026.



LOCALISATION



Dispositions SDAGE :

B1

PDM :

ASS01

Objectifs SAGE Viour :

2D



BS-1 Stations Epurations
V3-Territoire
Travail-Assainissement
© SPAGE Viour, juin 2023



DESCRIPTIF TECHNIQUE



Action B2-1.a

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

EPCI-FP du bassin,
AEAG, DDT, CD

Elaboration des scénarios de transfert / mise en place de l'organisation retenue

Action B2-1.b

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

EPCI-FP du bassin,
AEAG, DDT, CD

Nbre de Schémas et zonage réalisés / validation des PPI

Sur notre territoire, afin d'accompagner les collectivités l'EPAGE Viaur avait proposé en 2017 une première réflexion qui s'est traduit par la réalisation d'une étude externalisée. Menée par 3 cabinets d'étude (technique, financier et juridique) ce travail a posé les bases d'une première réflexion. En effet, un inventaire des équipements, un bilan financier ainsi qu'une première approche du personnel attaché à ces compétences a été dressé. Ainsi, nous disposons sur ce territoire d'une base de travail qui demande à être actualisée et complétée mais qui est un point de départ solide et structuré. Le travail en régie proposé aujourd'hui par l'EPAGE Viaur, s'inscrit non seulement dans la continuité de ce premier état des lieux mais permettra, sur la base des assouplissements proposés par la Loi, de répondre à l'hétérogénéité des attentes des collectivités de notre territoire et de trouver des complémentarités entre les échelons communaux et inter communaux. Ce travail de « dentelle » est indispensable afin d'envisager une gouvernance adaptée aux diverses spécificités de nos territoires ruraux composés de bourgs centres et de communes plus petites n'ayant pas toutes les mêmes besoins en termes de fonctionnement, investissements, gestion, d'appui... pour leurs systèmes d'assainissement.

Le choix de réalisation en régie basée sur la disponibilité, l'écoute mutuelle, la confiance créera un climat propice à la construction d'une gouvernance efficiente et propre au contexte local. Cela permettra de préfigurer un fonctionnement concret pérenne sur le long terme.

Ce travail de fond au plus près des collectivités sera aussi l'occasion d'identifier les secteurs nécessitant la reprise, l'actualisation des schémas d'assainissement et des zonages d'assainissement qui pour la majorité sont relativement anciens (plus de 10 ans) et d'engager ou de poursuivre le nécessaire travail concernant la gestion des eaux pluviales. Ces documents de planification pourront être réalisés en parallèle sur la même période.

Globalement il s'agit de construire une nouvelle gouvernance et de prévoir un plan pluriannuel d'investissement répondant aux spécificités de notre territoire rural.

B2-1-a Accompagner le transfert de la compétence assainissement :

L'EPAGE Viaur a recruté un chargé de mission en 2022 pour accompagner la réflexion pour les 6 communautés de communes couvrant 95 % de la surface du bassin versant du Viaur sur la base d'un premier travail de préfiguration mené en 2017-2018.

La mission définie se décompose en plusieurs étapes se déclinant de l'actualisation du travail déjà réalisé à la mise en œuvre concrète du transfert de la compétence assainissement selon les modalités qui auront été définies pas les collectivités.

Elle est structurée en deux grandes phases :

- Préparation, évaluation et concertation préalable
- Mise en œuvre de la solution retenue

B2-1-b Préparer un Plan Pluriannuel d'Investissement :

La structuration du futur service nécessite la construction d'un programme d'investissement à l'échelle du territoire retenu pour le transfert de la compétence.

C'est pourquoi il est indispensable de :

- mettre à jour les schémas d'assainissement majoritairement anciens
- assurer la réalisation du zonage (enquête publique)
- préparer un programme d'investissement qui devra être prévu à l'échelle du territoire de gestion. Le programme devra donc être priorisé en fonction d'indicateurs à définir collectivement : rejets directs, proximité aux cours d'eau, aux espaces naturels à enjeux, conformité réglementaire...



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Communautés de Communes		Autofinancement	
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
B2-1.a	Accompagner le transfert de la compétence assainissement : poste mutualisé - 3 ans	EPAGE Vieur.	Cout présenté dans le volet A1-1						
B2-1.b	Mise à jour des Schémas d'assainissement, réalisation d'un programme d'investissement prévisionnel (PPI)	EPAGE Vieur.	3 000 000 € (de 150 K€ à 30 K€ par commune ; en moyenne 50 K€)	80 %	2 400 000 €	20 %	600 000 €		
TOTAL			3 000 000 €		2 400 000 €		600 000 €		



CALENDRIER PREVISION

Le phasage prévu est le suivant :

Le travail concernant la préparation du transfert de la compétence assainissement est déjà engagé depuis le 1er juillet 2022. L'objectif fixé est la définition et la validation politique d'un scénario d'organisation fin 2024 / début 2025 afin de disposer d'un an pour sa mise en œuvre administrative, financière et organisationnelle.

La mise à jour des schémas et la réalisation d'un PPI s'étalera sur 2 voir 3 années et débutera fin 2023/ début 2024. Cela permettra, lors de la mise en place du service, de disposer d'un échéancier, d'une programmation de travaux à mettre en œuvre.



Objectifs :

- Réaliser les opérations identifiées dans PDOM
- Améliorer la gestion des installations existantes et compléter les investissements identifiés dans le PPI



CONTEXTE

Le bassin versant du Viaur présente un taux d'équipement satisfaisant avec 96 systèmes représentant une capacité théorique de 35 420 équivalents habitants ; 70 % des stations sont inférieures à 200 équivalents habitants.

Aujourd'hui, quelques systèmes d'assainissement sont visés dans le cadre du travail d'évaluation des pressions domestiques et identifiées dans DPom. Il est donc indispensable de prévoir la réalisation de ces travaux d'amélioration dans les meilleurs délais.

Ces travaux s'ils n'ont pas été réalisés par les communes compétentes seront, lors de la mise en œuvre de l'organisation définie (action B2-1.a) intégrés dans le programme pluriannuel d'investissement comme prioritaires.

En conséquence, ils ne sont pas ici chiffrés mais uniquement rappelés.



LOCALISATION

Cf Atlas cartographique : carte 22, 23, 26, 27, 57 et 58

Dispositions SDAGE :

B2 à B6

PDM :

ASS13

Objectifs SAGE Viaur :



DESCRIPTIF TECHNIQUE

COMMUNE	Nom de la STEP	CODE STEP	Etudes	Réseau	Stations	Système contributif
ARVIEU	VILLE	0512011V001	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui
AURIAC LAGAST	Bourg	0512015V001	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui
BARAQUEVILLE	VILLE	0512056V007	Engagé	Engagé	Sans objet	Oui
CASSAGNES BEGONHES	Le Bourg	0512057V001	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui
DURENQUE	Bourg	0512092V001	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui
NAUCELLE	Bourg	0512169V001	Terminé	Engagé	Sans objet	Oui
REQUISTA	Bourg	0512197V001	Terminé	Engagé	Sans objet	Oui
RIEUPEYROUX	Bourg	0512198V001	Terminé	Engagé	Sans objet	Oui
SALMIECH	Stations Epuraton	0512255V001	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui
SAUVETERRE DE ROUERGUE	Bourg	0512262V002	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui
SEGUR	Bourg	0512266V001	à engager	Sans objet	Sans objet	Oui

Action B2-2.a

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Communes, AEAG, CD et DDT

Travaux effectués



CALENDRIER PREVISION

Les travaux rappelés ici sont prioritaires. Ils auront donc du être réalisés avant le transfert de la compétence en 2026. Si ce n'est pas le cas ils seront réalisés dès la première année de transfert soit en 2026.



Objectifs :

- Préserver les usages de l'eau dans un contexte de changement climatique (petits milieux fragilisés)
- Préserver les milieux naturels de tête de bassin (espaces et espèces)



CONTEXTE

Le bassin versant du Viour comporte des points de prélèvements pour l'alimentation en eau potable d'importance départementale : point de prélèvement de la ville de Rodez et prélèvement du Syndicat Mixte des Eaux du Lézérou Ségala qui dessert non seulement la population du bassin hydrographique du Viour mais également la ville de Villefranche de Rouergue et qui assure un soutien (via des inter connexions vers le syndicat de Monbazenc Rignac, la ville de Rodez et le secteur du Cordais et du Ségala). Ce point de prélèvement situé sur le secteur du Lézérou est alimenté par deux prises d'eau : prise d'eau dans la rivière Vioulou en aval de Pareloup et prise d'eau dans la retenue de Bage (ces deux ouvrages, Bage et Pareloup appartiennent au complexe hydroélectrique du Pouget). L'ensemble des eaux en amont des retenues de Pont de Salars, de Bage et du Vioulou concourent donc à alimenter ce prélèvement **d'importante stratégique pour le département de l'Aveyron et même au delà (250 000 habitants sur 3 départements)**. Ces ouvrages permettant de sécuriser quantitativement la ressource en eau potable du territoire sont des réservoirs multi usages (soutien des étiages de la rivière Aveyron et Garonne et usages touristiques). C'est pourquoi, au vue des tensions sur les ressources, des besoins actuels et futurs liés au changement climatique il est primordial de sécuriser qualitativement ces ressources.

Plus globalement ce territoire du Lézérou est le siège de nombreux enjeux déjà identifiés dans le SAGE Viour : une biodiversité remarquable, une ressource en eau potable stratégique et des sites touristiques fréquentés d'autant que le changement climatique met de plus en plus en péril l'équilibre fragile de ce territoire. Il a été mis en évidence que ces têtes de bassin souffrent **d'un cumul d'impacts moyens de diverses origines ce qui rend difficile et long l'amélioration nette de son fonctionnement sur le long terme**.

Dans le cadre du présent contrat de rivière une **approche multithématiques** de cette zone à enjeux est privilégiée : volet agricole (voir Pat Vioulou Amont, PSE, MAEC ...), biodiversité (Zones Humides, Biodiversité, habitats et espèces), assainissement des structures d'hébergements touristiques en bordure des grands lacs (opération collective réalisée), assainissement collectif : préparation d'un plan prévisionnel d'investissement... ; c'est pourquoi, afin de parfaire la sécurisation qualitative du territoire **la mise en conformité des assainissements non collectifs doit être développée**.

L'impact cumulé de ces systèmes d'assainissement sur le chevelu de tête de bassin est démontré : raréfaction voir disparition d'espèces remarquables, dysfonctionnement des écosystèmes rivière, problèmes d'abreuvement du bétail ... en effet, le secteur amont des lacs subit une multitude de pression d'origines anthropiques ce qui fragilise les milieux aquatiques (cours d'eau de tête de bassin, zh) et rend difficile le maintien voire l'amélioration de la qualité de ces milieux fragiles et remarquables.

D'autre part, cette région naturelle jalonnée de grands barrages - complexe du Lézérou - a développé son attractivité autour des **activités de pleine nature** : tourisme vert et activités nautiques. C'est donc sur les pourtours des grands lacs du Lézérou que se sont développées de nombreuses zones de baignade, ports ... A ce jour, **16 sites** sur le pourtour des lacs font l'objet de suivi de la qualité des eaux de baignade (voir volet A).

La partie aval du territoire, région du Ségala, plus sauvage caractérisée par de grandes gorges sauvages est propice plus ponctuellement à l'activité baignade. En rivière, **7 sites** font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux de baignade. Certaines communes, comme la commune de Laguèpie ont misé sur ces activités pour développer leur attractivité en s'appuyant sur une eau d'excellente qualité ce qui a permis l'obtention du Pavillon bleu - reconnaissance rare en rivière. Cependant, la qualité des eaux doit être stabilisée afin de garantir aux collectivités la qualité des eaux de baignade qui en font la notoriété et l'attractivité.

L'assainissement non collectif représente sur le bassin versant du Viour 48 000 équivalents habitant soit plus que l'assainissement collectif.



Localisation

Cf Atlas cartographique : carte 22, 23, 26, 27, 57 et 58

Dispositions SDAGE :

B6 / B24 / B31 / B37

Objectifs SAGE Viour :

2D



DESCRIPTIF TECHNIQUE



Action B2-3.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



EPCI-FP



Nbre d'ANC réhabilités

B2-3.a Mise en conformité des installations d'assainissement individuel autour des zones à enjeu baignade et eau potable :

Des Périmètres de Protection Rapprochés et Eloignés ont été établis autour des points de captages, notamment autour des lacs de Bage, Pont de Salars et de Pareloup mais aussi autour du captage de Mauriac, (DUP Prise d'eau de Bage, DUP prise d'eau du Vioulou; DUP captages de Mauriac). Ce secteur de faible densité d'habitats comporte encore de grandes zones humides ayant un haut potentiel pour de biodiversité et connaissent également une forte pression touristique durant la saison estivale notamment en pourtour des lacs. **L'enjeu de l'eau y est donc majeur.**

Ce secteur est entièrement situé sur les communautés de communes Lévézou Pareloup d'une part et du Pays de Salars d'autre part. L'EPAGE a déjà amorcé un travail en lançant et animant une opération de réhabilitation de l'assainissement des campings situés autour des lacs de Pareloup et Pont de Salars. Cette opération concerne 14 structures pour environ 3 000 Equivalents Habitants, toutefois cette action sur l'hôtellerie de plein air ne peut être dissociée d'une action plus globale à l'échelle du territoire concerné, qui comporte un peu moins d'un millier d'assainissement individuel dont la moitié est aujourd'hui conforme à la réglementation grâce à des opérations de réhabilitation engagées par ces collectivités il y a quelques années.

Afin de répondre aux différents enjeux de cette zone de source, subissant des pressions multiples, et au delà des actions déjà engagées sur les volets agricole et assainissement collectif, il est proposé dans le cadre du contrat de travailler sur le volet ANC. En effet, la pression exercé par les installations individuelles d'assainissement n'est jamais pris en compte dans les évaluations qualitatives de l'état de milieu bien qu'un impact existe notamment sur ces milieux fragiles.

Pour ce faire, l'EPAGE Viaur souhaite développer un programme d'accompagnement et de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs :

- Dans les PPR, dans une zone de 200m autour des lacs pour toutes les résidences qu'elles soient principales ou secondaires.
- Dans les PPE, pour toutes les résidences principales.
- A l'échelle des communautés de communes Lévézou Pareloup et Pays de Salars par la création d'un poste de technicien Assainissement Non Collectif à temps plein, chargé d'identifier les installations non conformes, d'établir un diagnostic et un rapport d'impact, et d'animer l'opération de réhabilitation pour la durée du Contrat de Rivière.

En complément, les communes concernées s'engagent, comme évoqué précédemment, à effectuer une démarche de mise à jour de leur **schéma communal d'assainissement** s'inscrivant dans la préparation du transfert de la compétence assainissement collectif et à établir un **Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'assainissement collectif**.

Le gisement concernerait **410 installations d'assainissement non collectif réparties sur les deux communautés de communes, 350 sur Lévézou Pareloup et 60 sur Pays de Salars.**

Afin de mettre en œuvre cette opération, les communautés de communes concernées mettront à disposition non seulement du temps de travail des techniciens en place mais ont également prévu de recruter un technicien exclusivement dédié à cette opération (réhabilitation de 410 installations).



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action B2-3.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

EPCI-FP

Nbre d'ANC réhabilités

**PRIORITÉ
CONTRAT**

B2-3.b Mise en conformité des installations d'assainissement individuel autour des zones de baignade en rivière :

Sur la base des profils de baignade réalisés et des résultats des analyses menées tous les ans il convient de sécuriser l'usage baignade sur les 7 sites que compte la rivière Viaur :

- Laguépie, plage PMR
- Laguépie, Ponton
- Saint André de Najac, Nicouze
- Bor et Bar, Pont de Vicasse
- La Salvetat Peyralès, la Roque
- Pampelonne, Camping et Air Naturel
- Camboulazet, Versailles plage

Pour ce faire des opérations à destination du monde agricole ont été mises en œuvre ces dernières années (mise en défens des cours d'eau, gestion des effluents...) il convient maintenant de compléter cette approche sur le volet assainissement domestique.

Pour améliorer de façon significative la qualité des zones de baignades, et en cohérence avec les profils de baignade réalisés, il est souhaitable sur une zone définie comme suit :

- à moins de 200 mètres du Viaur et de ses affluents dans la limite d'1 km à l'amont de la zone de baignade
- en rejet direct dans les cours d'eaux dont le temps de transfert maximum est de 10h par temps de pluie, pour le Viaur et ses affluents en amont de la zone de baignade.

d'accompagner la réhabilitation des installations d'assainissement domestique.

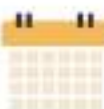
Sur la base des profils de baignades et des informations données par les SPANC concernés, il y a environ **38 assainissements non collectifs non conformes** répertoriés dans une bande de 200m de part et d'autre du Viaur sur 1 km en amont des zones de baignade et **19 rejets directs** dans la zone des 10h de temps de transfert, répartis comme suit :

- 4 ANC non conformes et 1 rejets directs pour les zones de baignades de Laguépie.
- 20 ANC non conformes et 10 rejets directs en amont de Nicouze
- 10 ANC non conformes en amont du Pont de la Vicasse
- Pas de d'ANC non conforme en amont de la Roque et 2 rejets directs
- Pas de d'ANC non conforme en amont de la zone de baignade de Pampelonne et pas de rejet direct
- 4 ANC non conformes en amont de la zone de baignade de Versailles et 6 rejets directs

Ces opérations permettront de mobiliser les services techniques des collectivités (SPANCs) partenaires sur ces zones et d'attirer l'attention des habitants qu'ils soient résidents permanents ou saisonniers au nécessaire respect de leur environnement.



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 12		Autre partenaires		
				Taux	Montant	Taux	Montant		Montant	
B2-3	B2-3.a	<u>Mise en conformité des installations d'assainissement individuel du Lévézou</u> : poste de technicien (temps partagé)	CC Pays de Salars CC Pareloup Lévézou	200 000 €	forfait via les dossiers réalisés	82 000 €			CC Pays de Salars CC Lévézou Pareloup	118 000 €
		<u>Mise en conformité des installations d'assainissement individuel du Lévézou</u> : réhabilitation de 410 ANC	SPANCS des CC Pays de Salars CC Pareloup Lévézou	410 ANC 3 280 000 €	forfait 4 000 € / ANC	1 640 000 €			Particuliers	1 640 000 €
	B2-3.b	<u>Mise en conformité des installations d'assainissement individuel autour des zones de baignade en rivière</u> : réhabilitation des ANC	SPANCS Coordination EPAGE Viaur	60 ANC 480 000 €	forfait 4 000 € / ANC	240 000 €			Particuliers	240 000 €
TOTAL				3 960 000 €		1 962 000 €				1 998 000 €



CALENDRIER PREVISION

Année 1 :

- recrutement technicien pour finaliser l'état des lieux sur le secteur du Lévézou
- mobilisation des techniciens SPANC en place pour finaliser les diagnostic sur les zones de baignade en rivière

A partir de l'année 2 : mise en oeuvre des travaux de réhabilitations des ANC



Dispositions SDAGE :
B10 à B23 (sauf B13)

Objectifs SAGE Viaur :
2C



Objectifs :

- Promouvoir les pratiques agricoles favorables aux milieux aquatiques - Agroécologie



CONTEXTE

L'opération Agri-Viaur, créée en 2001, est portée depuis 2006 par l'EPAGE Viaur. Ce programme a permis depuis plus de 20 ans de sensibiliser et d'accompagner les agriculteurs dans des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le travail mis en œuvre a pour objectif d'informer les agriculteurs présents sur le territoire (soit près de 2000 exploitations) et de renforcer les accompagnements sur des territoires prioritaires. Ce sont ainsi deux Plans d'actions territoriaux menés sur des masses d'eau prioritaires qui se sont déroulés depuis 2009 : le PAT Cône et Cône Durenque (2010-2018), le PAT Jaoul (2016-2020),

Suite à l'ouverture d'un appel à projet par l'Entente pour l'Eau du Bassin Adour Garonne en 2020, l'EPAGE Viaur a construit un programme d'action (période 2020-2024) en faveur de la restauration des zones humides en tête de bassin ciblé sur le Lévézou, territoire qui concentre la majeure partie des zones humides du bassin du Viaur. Ce même territoire associé au Viaur amont a également fait l'objet de la mise en œuvre des PSE (Paiement pour Service Environnementaux).



LOCALISATION

Totalité du bassin versant du Viaur : 1560 km² et 1987 sièges d'exploitations agricoles

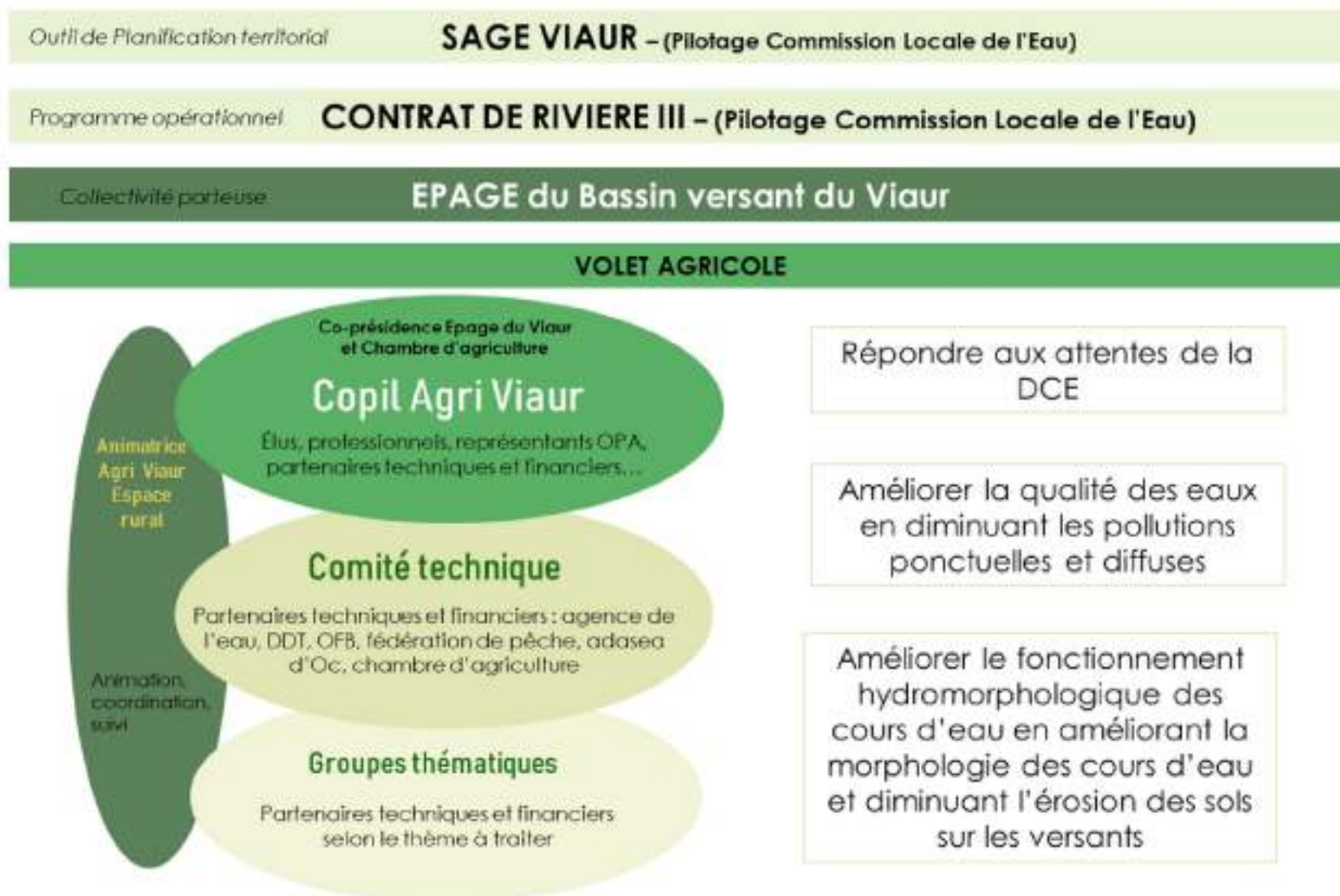


La déclinaison de la planification à l'opérationnel :

C'est dès 2003, que l'**EPAGE du Viaur et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron** ont joint leurs efforts pour développer le programme **AGRI VIAUR** à l'échelle du bassin versant du Viaur sur des problématiques de gestion des effluents, d'érosion des sols ou encore de gestion de la ressource en eau... Ce partenariat privilégié entre la Chambre d'agriculture et l'EPAGE Viaur est concrétisé par une co-présidence du Copil Agri Viaur par un représentant de l'EPAGE Viaur et de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.

Ce Comité de Pilotage Agri Viaur est l'instance de décision sur toutes les actions agricoles, il est composé de tous les partenaires concernés et s'appuie également sur un Comité technique. L'opération AGRI VIAUR s'attache à travailler avec tous les partenaires présents sur le territoire du bassin versant du Viaur.

L'organigramme ci-joint présente l'articulation du volet agricole au sein de l'EPAGE Viaur.





DESCRIPTIF TECHNIQUE

B3-1-a. Communication et sensibilisation :

- Continuer la diffusion de la lettre Agri-Viaur qui est envoyée annuellement à tous les agriculteurs du bassin versant du Viaur depuis les années 2000. Elle constitue un outil de communication connu et reconnu entre l'EPAGE et les agriculteurs. Elle a pour objectif d'informer les agriculteurs de l'état des lieux du territoire et des opérations en cours ou à venir. Elle permet également de les sensibiliser aux pratiques agricoles plus respectueuses des milieux aquatiques et de diffuser des informations techniques à ce sujet.
- Actualiser, rééditer et compléter le classeur technique qui est un outil de sensibilisation et d'information transmis aux agriculteurs des territoires prioritaires (PAT Cône-Durenque, PAT Jaoul) et aux agriculteurs chez qui des travaux sont réalisés dans le cadre du PPG (Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau). Cet outil permet de traiter des problématiques techniques en lien avec l'agriculture et les milieux. L'édition et l'envoi régulier de nouvelles fiches permet de faire vivre ce document de communication très apprécié des agriculteurs.
- Poursuivre l'organisation de la journée « expert » qui se tient annuellement depuis 2016. Cette rencontre fait appel à des intervenants extérieurs reconnus sur des thématiques bien spécifiques (agriculture de conservation, adaptation au changement climatique, pâturage dynamique, agro-écologie...). Avec une participation moyenne allant de 100 à 150 personnes selon les thématiques abordées, cette journée rencontre véritablement un succès auprès des agriculteurs, techniciens et lycéens du territoire. L'intervention d'experts de renom en matinée se poursuit l'après-midi sous forme d'ateliers techniques qui permettent d'approfondir les sujets abordés.
- Continuer la sensibilisation des collèges du bassin versant par le biais du lycée François Marty. Cette action est mise en œuvre depuis 2003 en partenariat avec le lycée F. Marty. Les lycéens, après un travail en classe de plusieurs semaines, vont "former" les collégiens lors d'ateliers concrets qui se déroulent en bordure de cours d'eau (les enjeux sur l'eau, mesures physiques, mesures chimiques, milieux vivants).

B3-1-b-Acquisition de connaissance : (lien avec action C1-1.c) : érosion et changement climatique

Caractériser l'aléa érosion à l'échelle du bassin versant du Viaur au regard des dernières données et connaissances disponibles. Des études et travaux ont été réalisés en 2002 par Le Bissonnais – INRA afin de réaliser une « Cartographie de l'aléa érosion des sols en France ». Ce travail identifie les régions naturelles du Ségala et du Lévezou comme étant situés en Aléa très fort. L'érosion des sols est un enjeu majeur sur le territoire autant en termes de préservation des milieux naturels que de préservation de l'activité économique (conservation des sols, et des rendements). En 2012 et 2013, un travail important sur cette problématique a été mené sur les PAT Cône-Durenque et Jaoul avec la méthode @USLE afin de localiser et quantifier l'aléa érosion sur ces sous bassins versants. Une première approche à l'échelle du bassin du Viaur avait également permis de réaliser une carte d'aléa au regard des données disponibles assez peu précise concernant la cartographie des sols sur le territoire. La mise à jour de ce premier travail de cartographie de l'aléa érosion des sols concernera tout le bassin versant du Viaur ; il permettra de prendre en compte la cartographie des sols de l'Aveyron qui est aujourd'hui disponible ; des recherches bibliographiques permettront au préalable d'identifier la connaissance actuelle et le modèle le mieux adapté sur le territoire au regard de l'échelle à considérer, et des données disponibles.

Mettre en place une étude pour **évaluer la sensibilité au changement climatique des systèmes agricoles** à l'échelle du bassin versant du Viaur. Ainsi, l'objet est d'évaluer les impacts potentiels du changement climatique sur l'agriculture des deux bassins versants prioritaires, d'identifier les principaux leviers d'adaptation au changement climatique par système d'exploitation et territoire pédoclimatique et d'appréhender les impacts potentiels sur les milieux aquatiques.

Action B3-1.a

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

CA 12, Lycée F. Marty,
AEAG...

Nbre d'outils de communication diffusés
Nbre de participants à chaque opération de sensibilisation

Action B3-1.b



PRIORITÉ 1


EPAGE Viaur

AEAG, CA12...

Création d'une carte /
Nbre agriculteurs accompagnés

Action B3-1.c


 PRIORITÉ **1**

 EPAGE Viaur



 AEAG, Adasea d'Oc, CA12



 Nbre de PSE

Action B3-1.d



 PRIORITÉ **1**


 EPAGE Viaur



 Adasea d'Oc, CA12, FDCuma, AHP12, CRPF, AEAG...


 Nbre de journées organisées

Action B3-1.e


 PRIORITÉ **1**

 EPAGE Viaur


 Adasea d'Oc


 Nbre d'agriculteurs engagés


DESCRIPTIF TECHNIQUE

B3-1-c-Mise en œuvre des Paiements pour Service Environnementaux :

La mise en œuvre de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur 5 masses d'eau (le ruisseau de Varayrous (FRFRR203_3), les Douzes (FRFRR371_1), le vioulou de sa source au lac de Pareloup (FRFRR371), le Viaur (FRFRR203), le Varayrous (FRFRR203_4)) de l'amont du bassin versant du Viaur a débuté en 2019.

Aujourd'hui, ce sont 65 exploitations qui sont engagées dans un PSE. La création d'une dynamique de territoire par l'accompagnement financier a d'ores et déjà permis de maintenir des zones humides et d'enclencher une réflexion intéressante sur l'utilisation des produits phytosanitaires. A ce dispositif s'ajoute l'engagement dans le Label haie qui est expérimenté auprès des 13 exploitations engagées en 2019 dans un PSE. L'objectif est de poursuivre cette dynamique d'échanges sur les pratiques d'entretien et de valorisation des haies par la création de groupes d'exploitants. Des rencontres techniques, de démonstrations seront un support solide à des échanges techniques pour la poursuite de la dynamique engagée dans le cadre de ces PSE.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne ayant décidé de maintenir les PSE durant encore 2 années (2023 et 2024) le suivi des exploitations et leur accompagnement va se poursuivre sur le territoire.

En complément le bassin du Viaur a été retenu pour la réalisation d'un bilan de la mise en œuvre des PSE à l'échelle de l'Agence Adour Garonne (actuellement en cours)

B3-1-d-Assurer une continuité sur les deux PAT déjà réalisés :

Sur les bassins versant du Cône, de la Durenque et du Jaoul, territoires sur lesquels des PAT ont été mis en œuvre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT), il est nécessaire au regard des demandes des agriculteurs locaux de maintenir une dynamique d'échanges, de partages mais aussi de diffusion d'informations techniques.

Pour chacun de ces territoires, une journée technique annuelle sera organisée. Sous la forme d'ateliers et en partenariat avec différentes structures, ces rencontres permettront de continuer à informer, sensibiliser et échanger avec les agriculteurs sur l'état des milieux et les pratiques agricoles durables. Ces rencontres permettront de maintenir une dynamique de territoire dans la continuité des actions menées lors de la mise en œuvre des PAT.

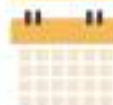
B3-1-e-Bassin du Jaoul :

Sur le bassin versant du Jaoul, en lien avec l'enjeu de préservation de la Moule perlière (*Margaritifera Margaritifera*) - voir Volet D - un Projet Environnemental et Climatique est actuellement en cours afin de poursuivre le travail engagé dans le PAT.

Il se traduit par la mise en place de MAEC permettant de rendre les pratiques agricoles compatibles avec la préservation de cette espèce.



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant	
B3-1-a	Communication et sensibilisation	EPAGE Viaur	75 750 €	50 %	37 875 €	8 %	6 187,50 €	25 à 50%	31 687,50 €	
B3-1-b	Acquisition de connaissance	EPAGE Viaur	9 350,00 €	50%	4 675 €	25%	2 337,50 €	25%	2 337,50 €	
B3-1-c	Mise en œuvre des PSE	EPAGE Viaur	Intégré au poste "Animatrice Espace Rural"							
B3-1	B3-1.d	Assurer une continuité sur les deux PAT déjà réalisés	EPAGE Viaur	35 000 €	50%	17 500 €	0 à 25%	3 750 €	25 à 50%	13 750 €
B3-1.e	Mise en œuvre des MAEC : Animation et diagnostics	EPAGE Viaur	10 000 €	50 %	5 000 €	25 %	2 500 €	25 %	2 500 €	
B3-1.e	Mise en œuvre des MAEC : aides directes		302 275 €	100 %	302 275 €					
TOTAL			432 375 €		367 325 €		14 775 €		50 275 €	



CALENDRIER PREVISION

Le travail préparatoire est déjà engagé ce qui permettra la mise en œuvre des opérations dès la signature du contrat de rivière.



Objectifs :

- Reconquérir le bon état des masses d'eau de la Nauze et du Congorbes



CONTEXTE

Aujourd'hui et afin de rendre opérationnel le SAGE Viaur, un travail sur de nouvelles masses d'eau prioritaires semble indispensable. Au regard de l'état des lieux mené sur l'ensemble du bassin versant du Viaur, les sous bassins de la Nauze et du Congorbes ressortent comme prioritaires afin d'y mener des actions spécifiques. En effet, le Congorbes est **la seule masse d'eau du bassin versant en état médiocre**. Quant au bassin versant de la Nauze il regroupe trois différents types de pressions d'intensité forte. C'est pourquoi ces deux masses d'eau ont été choisies par le comité de pilotage Agri-viaur afin de travailler à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (évaluation selon la grille DCE).

Plusieurs volets complémentaires composent ce programme d'actions territorial, les thématiques qui seront abordées dans ces différents volets sont les suivantes :

- L'optimisation voir la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- La gestion des effluents d'élevage,
- L'amélioration de la connaissance des sols,
- Le développement des pratiques agro-écologique et d'adaptation aux changements climatiques,
- L'accompagnement de l'agriculture de conservation des sols et de l'agriculture biologique de conservation,
- Le pâturage tournant dynamique,
- La gestion durable des ha



LOCALISATION

Le bassin versant Nauze-Congorbes : l'occupation du sol

Légende :

Occupation du sol

- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux stériles
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbustives
- Formations herbacées



SD Carls, OCSGE, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, 07/2022
C2-2-Akture-Occupation-sol

Dispositions SDAGE :
B10 à B23 (sauf B13)

Objectifs SAGE Viaur :
2C



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action B3-2.a



PRIORITÉ 1



EPAGE Viaur



Adasea d'Oc, CA12,
FDCuma, AHP12,
CRPF, Apaba, AEAG...



Nbre d'outils diffusés /
nbre d'actions de
sensibilisation réalisées

B3-2-a-Communication et sensibilisation :

Réunions et rencontres de lancement du programme

Le partage du constat de territoire, des enjeux locaux et des actions à mettre en œuvre constituera la première action sur le territoire, par le biais de réunions de présentations aux agriculteurs du bassin versant (2 réunions et 1 atelier). Par la suite, des rencontres bord de rivière par petit groupe d'agriculteurs permettront d'échanger avec eux sur le fonctionnement des cours d'eau et des interactions avec les activités et usages du bassin versant.

Documents de communication écrite

Une lettre d'information spécifique à ce territoire sera envoyée annuellement aux agriculteurs, elle permettra de créer une dynamique locale et de diffuser les informations notamment sur les actions proposées, l'état et l'évolution des milieux, de promouvoir des techniques plus respectueuses de milieux naturels ou encore de diffuser le résultat d'essais. En complément, le classeur technique (voir fiche Agri-Viaur) sera envoyé à tous les agriculteurs et complété régulièrement par de nouvelles fiches techniques, permettant ainsi de faire « vivre le document » afin qu'il soit régulièrement consulté.

Journées techniques, rencontres coins de champs

Des rencontres et journées techniques (à minima 2 par an) seront organisées pour observer, échanger sur les essais mis en place ou pour faire des démonstrations de matériel technique divers (sécateur hydraulique, pesées d'épandeurs, semoirs spécifiques...). (Voir ci-dessous volet Accompagnement)

B3-2-b-Connaissance :

- **Approfondir le suivi des produits phytosanitaires (cf action B1-2.a)**

Deux stations présentes sur ce territoire disposent d'un suivi sur les valeurs en produits phytosanitaires dans les eaux. Les teneurs observées sont relativement élevées pour des cours d'eau de têtes de bassin versant. La mise en place d'un réseau de suivis complémentaires permettra d'approfondir la connaissance en termes de molécules phytopharmaceutiques utilisées. Il sera défini par le comité technique Agri-Viaur au regard des données déjà existantes et des enquêtes réalisées auprès des exploitants. En effet, nous connaissons les produits, et donc les molécules, utilisées majoritairement par les agriculteurs du bassin. Cette connaissance nous permettra de cibler au mieux les actions à mettre en œuvre sur le territoire pour en réduire l'utilisation.

- **Etat des lieux des haies**

Un repérage prospectif pour faire l'état des lieux initial des haies présentes sera réalisé en tout début de programme. Cet état des lieux se fera par un travail de terrain et sera également l'occasion d'échanger avec les communes, communautés de communes, Cuma, entreprises... sur les modalités d'entretien privilégiées sur ce territoire. L'objectif est d'identifier les zones d'actions prioritaires et type d'actions à développer pour la gestion et l'entretien des haies ainsi que pour la définition des sites de plantation.

- **Approfondir la connaissance des sols et des effluents d'élevage**

Des analyses de fumiers et lisiers seront proposées aux exploitants afin d'adapter au mieux la fertilisation, de valoriser les effluents d'élevage et de diminuer les intrants minéraux. L'objectif est de mettre en place un conseil individuel le mieux adapté possible. De même, des analyses de sols seront proposées aux agriculteurs afin de tenir un référentiel des sols du territoire et de rendre autonome les agriculteurs dans l'observation de leur sol afin d'adapter au mieux leurs pratiques.

- **Analyses bactériologiques**

En complément et au regard des remontés du terrain des analyses bactériologiques seront réalisées afin de s'assurer de la compatibilité des eaux avec l'usage "abreuvement" des animaux d'élevage.

Action B3-2.b



PRIORITÉ 1



EPAGE Viaur



AEAG, AHP12, CA12



Suivis développés



DESCRIPTIF TECHNIQUE

B3-2-c-Accompagnements techniques collectifs et individuels :

- **Etude technico-économique collective autour d'un enjeu commun d'adaptation au changement climatique**

Cette étude technico-économique autour de la question du changement climatique et notamment de l'autonomie fourragère à la particularité d'avoir son comité de pilotage composé par les producteurs qui y participent. Ils déterminent les indicateurs sur lesquels ils souhaitent que l'étude mette l'accent en lien avec la thématique posée. Cette étude va permettre de trouver des corrélations entre la problématique et un point particulier (une pratique, une technique, une culture...). Elle débouchera sur un plan d'action (journées techniques, formations...). Un bilan en fin de programme permettra d'identifier les évolutions.

- **Accompagnement des groupes Cuma « Comment le collectif peut accompagner vers des pratiques agro-écologiques »**

Ce travail va s'appuyer sur les groupes Cuma existants sur les territoires et déjà constitués autour d'un enjeu matériel. L'objectif est de faire réfléchir, échanger avec les agriculteurs, au-delà de l'aspect purement matériel, sur les problématiques rencontrées par chacun et d'identifier des thématiques communes sur lesquelles ils souhaiteraient travailler (adaptation au changement climatique, agroécologie, développement de techniques simplifiées...)

- **Mise en place de parcelles d'observations et essais**

Des parcelles expérimentales seront mises en place chez des agriculteurs volontaires afin de tester des itinéraires techniques, des techniques de semis, du matériel ou encore des semis de variétés mieux adaptées... Ce travail sera accompagné par différents partenaires techniques et sera fonction des objectifs recherchés par l'agriculteur. Ces parcelles seront le support de rencontres techniques et permettront une communication précise. Sur le volet d'optimisation des produits phytosanitaires ce travail s'appuiera sur le groupe DEPHY éco phyto animé par la chambre d'agriculture de l'Aveyron.

- **Rencontres techniques et formations**

Des rencontres seront organisées sous la forme d'ateliers techniques abordant différentes thématiques agricoles. L'objectif est de toujours faire le lien entre les pratiques agricoles et leur impact sur les milieux aquatiques tout en donnant aux exploitants des informations précises et techniques pour optimiser leurs pratiques dans le sens d'une limitation des impacts. Ses rencontres techniques se font en extérieur avec des démonstrations de matériels ou avec des suivis de parcelles comme support. L'intérêt est de créer un réseau d'échange d'agriculteurs sur des pratiques agro-écologiques, de conservation des sols ou encore d'adaptation au changement climatique. Sur l'ensemble de ces thématiques, des formations seront proposées aux agriculteurs en compléments des ateliers et rencontres techniques.

- **Accompagnements techniques individuels**

Des accompagnements techniques individuels seront proposés aux agriculteurs suivant les problématiques propres à chacun. Le diagnostic agro-environnemental, outil de diagnostic préalable permettra d'identifier les différents enjeux et de détecter les besoins en termes d'accompagnements individuels. Ce diagnostic permettra donc d'orienter l'exploitant vers des accompagnements plus spécifiques sur l'érosion, la gestion des haies, la gestion des effluents, des produits phytosanitaires...

- **Mesures agro-environnementales et climatiques et aides à l'investissement**

Au regard des MAEc disponibles lors de la nouvelle PAC nous proposerons une liste de MAEc répondant aux enjeux du territoire en termes d'érosion, de pollution diffuses aux nitrates et aux phytosanitaires ainsi que pour la préservation des milieux aquatiques.

Nous accompagnerons les agriculteurs qui souhaitent faire des demandes d'aides à l'investissement pour du matériel spécifique visant à développer les pratiques agro-écologiques.

Action B3-2.c



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur




Apaba, FDCuma,
CA12, adasea d'Oc,
AHP12, CRPF




Nbre de sessions / nbre
d'accompagnements

Action B3-2.d


 PRIORITÉ 1


 EPAGE Viaur

 Adasea d'Oc



 Nbre d'exploitations engagées / nbre de surface

Action B3-2.e


 PRIORITÉ 1




 EPAGE Viaur

 AHP 12


 Nbre de km / ha réalisés

Action B3-2.f


 PRIORITÉ 1


 EPAGE Viaur

 Adasea d'Oc, Fédération de pêche


 Evolution des indicateurs retenus


DESCRIPTIF TECHNIQUE

- **Accompagnement et formation des collectivités et entreprises**

Sur la thématique de gestion et entretien des haies un gros travail d'accompagnement, en plus de la sensibilisation, sera mis en place. L'objectif est d'accompagner techniquement les communes, les communautés de communes, les entreprises, le département dans un gestion durable des haies tout en faisant le lien avec les problématiques d'érosion, de coulée de boues et de curage des fossés. Cette action s'articulera autour de journées techniques puis de formations à destination des chauffeurs de machines.

B3-2-d. MAEC :

Un PAEC a été déposé pour les années 2023 à 2025 afin de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques, il a été validé pour les 3 années de contractualisation. Deux types de mesures ont été proposées : des mesures surfaciques en lien avec la préservation des zones humides, des prairies permanentes et la création de prairies et des mesures système contractualisées sur l'ensemble de l'exploitation.

B3-2-e.Volet travaux et gestion :

- **Aménagements de zones humides**

En complément et en fonction des diagnostic agro environnementaux réalisé, un accompagnement sera proposer aux agriculteurs de cette zone afin de restaurer/ gérer les zones humides.

- **Mise en défens des berges et aménagements de points d'abreuvement**

Nous proposerons aux agriculteurs des travaux de mise en défens et d'aménagements de points d'eau afin de supprimer le piétinement des berges et permettre le développement d'une ripisylve. (Voir fiche Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau - PPG)

- **Entretien des haies**

Organisation de chantiers collectifs pour le recépage des haies chez les agriculteurs afin de permettre le développement de cette pratique de gestion durable.

- **Plantation de haies**

La plantation de haie sera proposée aux agriculteurs en mettant l'accent sur la définition à l'échelle des exploitations, de haies spécifiques antiérosives sur talus ou double-rang. Ce type de plantation sera également proposé aux collectivités si cela s'avère intéressant au regard du diagnostic initial.

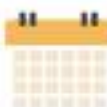
B3-2-f.Suivi évaluation :

Une étude de bassin versant avec stratégie d'échantillonnage pour la réalisation d'un suivi biologique sera réalisée afin de définir un protocole de suivi pertinent sur ce territoire.

En fin de programme une évaluation sera menée (protocole à définir).



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
B3-2-a	Communication et sensibilisation	EPAGE Viaur	32 772 €	50 %	16 386 €	CA / ADASEA	6 317 €	25 à 50 %	10 069 €
B3-2-b	Connaissance	EPAGE Viaur	6 125 €	50 %	3 062 €			50 %	3 062 €
B3-2.c	Accompagnements techniques collectifs et individuels	EPAGE Viaur	93 780 €	0 à 50 %	42 390 €	Région : 0 à 80% Intervenant :	7 200 € 19 132 €	25 à 50%	25 058 €
B3-2-d	Mise en œuvre des MAEC : Animation et diagnostics	EPAGE Viaur	28 000 €	50 %	14 000 €	ADASEA 25 %	7 000 €	25 %	7 000 €
B3-2-d	Mise en œuvre des MAEC : aides directes	EPAGE Viaur	1 185 752 €	100 %	1 185 752 €				
B3-2-e	Travaux et gestion	EPAGE Viaur	3 200 €	50 %	1 600 €	25 %	800 €	25 %	800 €
B3-2.f	Suivi évaluation	EPAGE Viaur	10 000 €	50 %	5 000 €	25 %	2 500 €	25 %	2 500 €
TOTAL			1 359 629 €		1 268 190 €		42 949 €		48 489 €



CALENDRIER PREVISION

Le travail préparatoire est déjà engagé tout comme certaines opérations de connaissance et même la mise en œuvre des MAEC.



Dispositions SDAGE :
B10 à B23 (sauf B 13)

Objectifs SAGE Viaur :
2C



Objectifs :

- Reconquérir le bon état des masses d'eau du Vioulou amont et des Douzes



CONTEXTE

Aujourd'hui et afin de rendre opérationnel le SAGE Viaur, un travail sur de nouvelles masses d'eau prioritaires semble indispensable. Au regard de l'état des lieux mené sur l'ensemble du bassin versant du Viaur, les sous bassins du Vioulou amont et des Douzes ressortent comme prioritaires afin d'y mener des actions spécifiques. En effet, ces territoires regroupent des pressions fortes aux regards des enjeux de biodiversité et sanitaire (enjeu baignade et eau potable). Ces masses d'eau font partie du territoire sur lequel un appel à projet Zones humides a été validé dans un objectif de préservation de ces milieux (voir fiche AAP Zones humides). C'est pourquoi ces deux masses d'eau ont été choisies par le comité de pilotage Agri-Viaur afin de travailler à l'amélioration et la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

Plusieurs volets complémentaires composent ce programme d'actions territorial, dans ces divers volets les thématiques qui seront abordées dans ces différents volets sont les suivantes :

- La gestion des effluents d'élevage,
- L'amélioration de la connaissance des sols,
- Le développement des pratiques agro-écologiques et d'adaptation aux changements climatiques,
- L'accompagnement de l'agriculture de conservation des sols et de l'agriculture biologique de conservation,
- Le pâturage tournant dynamique,
- La gestion durable des haies et des zones humides,
- L'amélioration hydromorphologique des cours d'eau.



LOCALISATION





DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action B3-3.a



PRIORITÉ 1



EPAGE Viaur

Adasea d'Oc, CA12,
FDCuma, AHP12,
CRPF, Apaba, AEAG...



Nbre d'outils diffusés /
nbre d'actions de
sensibilisation réalisées

B3-3-a-Communication et sensibilisation :

- **Réunions et rencontres de lancement du programme**

Le partage du constat de territoire, des enjeux locaux et des actions à mettre en œuvre constituera la première action à mettre en œuvre sur le territoire, par le biais de réunions de présentations aux agriculteurs du bassin versant (2 réunions et 1 atelier). Par la suite, des rencontres bord de rivière par petit groupe d'agriculteurs permettront d'échanger avec eux sur le fonctionnement des cours d'eau et des interactions avec les activités du bassin versant.

- **Documents de communication écrite**

Une lettre d'information spécifique à ce territoire envoyée annuellement aux agriculteurs permettra de créer une dynamique locale et de diffuser les informations. Elle permettra d'informer les agriculteurs des actions proposées, de communiquer sur l'état des milieux, sur les techniques respectueuses des milieux et de diffuser les résultats d'essais. En complément, le classeur technique (voir fiche Agri-Viaur) sera envoyé à tous les agriculteurs et complété régulièrement par de nouvelles fiches techniques, permettant ainsi de faire "vivre le document" afin qu'il soit régulièrement consulté.

- **Journées techniques, rencontres coins de champs**

Des rencontres et journées techniques seront organisées pour observer, échanger sur les essais mis en place ou pour faire des démonstrations de matériel technique divers (sécateur hydraulique, pesées d'épandeurs, semoirs spécifiques...). (Voir ci-dessous volet Accompagnement)

Action B3-3.b



PRIORITÉ 1



EPAGE Viaur

AHP 12, CA 12



Suivis développés

B3-3-b-Connaissance :

- **Etat des lieux initial des haies**

Un repérage prospectif pour faire l'état des lieux initial des haies présentes sera réalisée en tout début de programme. Cet état des lieux se fera par un travail de synthèse des diagnostics haies réalisés dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux (voir fiche Agri-Viaur). Il sera également l'occasion d'échanger avec les communes, communautés de communes, Cuma, entreprises... sur les modalités d'entretien privilégiées sur ce territoire. L'objectif est d'identifier les zones d'actions prioritaires et type d'actions à développer pour la gestion et l'entretien des haies ainsi que pour la définition des sites de plantation.

- **Approfondir la connaissance des sols et des effluents d'élevage**

Des analyses de fumiers et lisiers seront proposées aux exploitants afin d'adapter au mieux la fertilisation, de valoriser les effluents d'élevage et de diminuer les intrants. L'objectif est de mettre en place un conseil individuel le mieux adapté possible. De même, des analyses de sols seront proposées aux agriculteurs afin de tenir un référentiel des sols du territoire et de rendre autonome les agriculteurs dans l'observation de leur sol afin d'adapter au mieux leurs pratiques.



Action B3-3.c

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

Apaba, FDCuma, CA
12, AHP12, CRPF,
Adasea d'Oc, AEAG...Nbre de sessions / nbre
d'accompagnements.**B3-3-c-Accompagnements techniques collectifs et individuels :****• Etude technico-économique collective autour d'un enjeu commun de qualité de l'eau**

Cette étude technico-économique autour de la question de l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau a la particularité d'avoir son comité de pilotage composé par les producteurs qui y participent. Ils déterminent les indicateurs sur lesquels ils souhaitent que l'étude mette l'accent en lien avec la thématique posée. Cette étude va permettre de trouver des corrélations entre la problématique et un point particulier (une pratique, une technique, une culture...). Elle débouchera sur un plan d'action (journées techniques, formations...). Un bilan en fin de programme permettra d'identifier les évolutions.

• Accompagnement des groupes Cuma « Comment le collectif peut accompagner vers des pratiques agro-écologiques »

Ce travail va s'appuyer sur les groupes Cuma existants sur les territoires et déjà constitués autour d'un enjeu matériel. L'objectif est de faire réfléchir, échanger les agriculteurs, au-delà de l'aspect purement matériel, sur les problématiques rencontrées par chacun et d'identifier des thématiques communes sur lesquelles ils souhaiteraient travailler (adaptation au changement climatique, agroécologie, développement de techniques simplifiées...)

• Mise en place de parcelles d'observations et essais

Des parcelles expérimentales seront mises en place chez des agriculteurs volontaires afin de tester des itinéraires techniques, des techniques de semis, du matériel ou encore des semis de variétés mieux adaptées... Ce travail sera accompagné par différents partenaires techniques et sera fonction des objectifs recherchés par l'agriculteur. Ces parcelles seront le support de rencontres techniques et permettront une communication précise.

• Rencontres techniques et formations

Des rencontres seront organisées sous la forme d'ateliers techniques abordant différentes thématiques agricoles. L'objectif est de toujours faire le lien entre les pratiques agricoles et leur impact sur les milieux aquatiques tout en donnant aux exploitants des informations précises et techniques pour optimiser leurs pratiques dans le sens d'une limitation des impacts. Ses rencontres techniques se font en extérieur avec des démonstrations de matériels ou avec des suivis de parcelles comme support. L'intérêt est de créer un réseau d'échange d'agriculteurs sur des pratiques agroécologiques, de conservation des sols ou encore d'adaptation au changement climatique. Sur l'ensemble de ces thématiques, des formations seront proposées aux agriculteurs en compléments des ateliers et rencontres techniques.

• Accompagnements techniques individuels


Des accompagnements techniques individuels seront proposés aux agriculteurs suivant les problématiques propres à chacun. Le diagnostic agro-environnemental, outil de diagnostic préalable permettra d'identifier les différents enjeux et de détecter les besoins en termes d'accompagnements individuels. Ce diagnostic permettra donc d'orienter l'exploitant vers des accompagnements plus spécifiques sur l'agronomie, l'érosion, la gestion des haies, la gestion des effluents, des produits phytosanitaires...


• Accompagnement et formation des collectivités et entreprises


Sur la thématique de gestion et entretien des haies un gros travail d'accompagnement, en plus de la sensibilisation, sera mis en place. L'objectif est d'accompagner techniquement les communes, les communautés de communes, les entreprises, le département dans une gestion durable des haies tout en faisant le lien avec les problématiques d'érosion, de coulée de boues et de curage des fossés. Sous la forme de journées techniques puis de formation pour les chauffeurs des machines.

Action B3-3.d


 PRIORITÉ 1


 EPAGE Viaur

 Adasea d'Oc


 Nbre d'exploitations engagées / nbre de surface

Action B3-3.e

 PRIORITÉ 1

 EPAGE Viaur


 AHP 12

 Nbre de km / ha réalisés

Action B3-3.f

 PRIORITÉ 1

 EPAGE Viaur

 Adasea d'Oc, Fédération de pêche

 Evolution des indicateurs retenus


DESCRIPTIF TECHNIQUE

- **B3-3-d. MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques et aides à l'investissement**

Un PAEC a été déposé pour les années 2023 à 2025 afin de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques, il a été validé pour les 3 années de contractualisation. Deux types de mesures ont été proposées : des mesures surfaciques en lien avec la préservation des zones humides, des prairies permanentes et la création de prairies et des mesures système contractualisées sur l'ensemble de l'exploitation.

Nous accompagnerons les agriculteurs qui souhaitent faire des demandes d'aides à l'investissement pour du matériel spécifique visant à développer les pratiques agro-écologiques.

B3-3-e.Volet travaux et gestion :

- **Aménagements de zones humides**

En lien avec l'appel à projet Zones humides sur ce territoire (voir fiche AAP Zones humides), un travail important sera mené afin de préserver et aménager les zones humides présentes sur ce territoire.

- **Mise en défens des berges et aménagements de points d'abreuvement**

Nous proposerons aux agriculteurs des travaux de mise en défens et d'aménagements de points d'eau afin de supprimer le piétinement des berges et permettre le développement d'une ripisylve. (Voir fiche Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau - PPG)

- **Entretien des haies**

Organisation de chantiers collectifs pour le recépage des haies chez les agriculteurs afin de permettre le développement de cette pratique de gestion durable.

- **Plantation de haies**

La plantation de haie sera proposée aux agriculteurs en mettant l'accent sur la définition à l'échelle des exploitations, de haies spécifiques antiérosives sur talus ou double-rang. Ce type de plantation sera également proposé aux collectivités si cela s'avère intéressant au regard du diagnostic initial.

B3-3-f-Suivi évaluation :

La Fédération de pêche de l'Aveyron travaille depuis 2020 sur un diagnostic de territoire : Liens hydrologie, hydromorphologie et biologie sur un bassin à enjeux eau et biodiversité, le Vioulou en amont du lac de Pareloup. Ce travail très complet se poursuit et il n'est pas prévu de réaliser un suivi supplémentaire.

Une évaluation en fin de programme sera réalisée (protocole à définir).



ESTIMATION DES COÛTS & PLAN DE FINANCEMENT

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant	
B3-3	B3-3-a	Communication et sensibilisation	EPAGE Vlaur	31 562 €	50 %	15 781 €	19 %	6 015 €	25 à 50%	9 766 €
	B3-3-b	Connaissance	EPAGE Vlaur	5 325 €	50 %	2 663 €	0 à 25%	500 €	25 à 50%	2 162 €
	B3-3-c	Accompagnements techniques collectifs et individuels	EPAGE Vlaur	85 050 €	0 à 50 %	38 025 €	Région : 0 à 80% Partenaires : 0 à 50 %	16 675 €	25 à 50%	23 1250 €
	B3-3-d	Mise en œuvre des MAEC : Animation et diagnostics	EPAGE Vlaur	26 800 €	50 %	13 400 €	25 %	6 700 €	25 %	6700 €
	B3-3-d	Mise en œuvre des MAEC : aides directes	EPAGE Vlaur	1 374 104 €	100 %	1 374 104 €				
	B3-3-e	Volet travaux et gestion	EPAGE Vlaur	1 600 €	50 %	800 €	25 %	400 €	25 %	400 €
	B3-3-f	Suivi évaluation	EPAGE Vlaur	10 000 €	50 %	5 000 €	25 %	2 500 €	25 %	2 500 €
TOTAL				1 534 441 €		1 449 773 €		39 990 €		44 678 €



CALENDRIER PREVISION

Le travail préparatoire, de mobilisation, sensibilisation est déjà engagé sur ce territoire et la première campagne de mise en œuvre des MAEC réalisée. L'ensemble des opérations prévues sont prêtes à être engagées dès la signature du présent Contrat de Rivière.



Objectifs :

- Limiter l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Escudelle



CONTEXTE

Ce bassin versant d'une superficie de 16,50 km² est régulièrement impacté par des phénomènes d'érosion des sols entraînant pour les communes du territoire des désordres sur les fossés et routes. C'est suite à la sollicitation des communes de ce bassin, qu'un programme d'actions axé sur la problématique érosion des sols est proposé afin de limiter l'impact de l'érosion des sols : colmatage des milieux, appauvrissement des sols générant des pertes pour les agriculteurs, coût pour les collectivités....

Plusieurs volets complémentaires composent ce programme d'actions : volet communication et sensibilisation, volet accompagnement et volet gestion et travaux.

Les thématiques qui seront abordées dans ces différents volets sont les suivantes :

- La gestion durable des haies,
- L'aménagement hydromorphologique des cours d'eau,
- Le développement des pratiques agroécologiques,
- L'accompagnement de l'agriculture de conservation des sols et de l'agriculture biologique de conservation



Dispositions SDAGE :
B10 à B23 (sauf B13)

PDM :
AGR02

Objectifs SAGE Viaur :
2C






LOCALISATION


Bassin versant de l'Escudelle : Occupation des sols




Action B3-4.a



 PRIORITÉ **1**

 EPAGE Viaur



 CA 12, AHP 12, adasea d'Oc


 Nbre de séances et outils réalisés


Action B3-4.b


 PRIORITÉ **1**

 EPAGE Viaur



 CA12, FDCuma, Adasea d'oc, AHP12...


 Nbre de participants / nbre invités

Action B3-4.c


 PRIORITÉ **1**

 EPAGE Viaur


 AHP 12


 Nbre de km / ha de travaux réalisés


DESCRIPTIF TECHNIQUE

B3-4.a.Communication et sensibilisation :

Journées techniques, rencontres coins de champs.

Une journée technique sera organisée afin de présenter les pratiques agroécologiques permettant de couvrir les sols en permanence et de favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols au niveau des parcelles.

Le bulletin d'information concernant la thématique érosion réalisé il y a quelques années sera actualisé sur la base de la connaissance acquise (étude érosion) et diffusé aux agriculteurs de la zone.

3-4-b.Accompagnements collectifs :

Les agriculteurs intéressés par les pratiques agroécologiques et de conservation des sols seront informés des rencontres et essais organisés sur le Programme d'actions Nauze-Congorbes afin d'y participer s'ils le souhaitent. Ils pourront également être intégrés au réseau d'échange et/ou aux formations sur ces sujets.

3-4-c.Travaux et gestion :

- **Mise en défens des berges et aménagements de points d'abreuvement :**

Nous proposerons aux agriculteurs des travaux de mise en défens des berges et d'aménagements de points d'eau afin de supprimer le piétinement des berges et permettre le développement d'une ripisylve dans un objectif de ralentir les eaux d'écoulement et de favoriser les débordements et les zones d'expansion des crues. (Voir fiche Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau - PPG)

- **Plantation de haies :**

Poursuivre la plantation de haie en mettant l'accent sur la définition à l'échelle des exploitations, de haies spécifiques antiérosives sur talus ou double-rang afin de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration.

- **Plantations en bordure de routes, chemins :**

En complément, une opération type "Journée de printemps" pourra être organisée avec les associations locales (association de randonneurs, de chasseurs...) pour réaliser des plantations en bordure de chemins et sentiers afin de limiter le ruissellement.



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

B3-4

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
B3-4-a	Communication et sensibilisation	EPAGE Viaur	1 200 €	50 %	600 €			50 %	600 €
B3-4-b	Accompagnements collectifs	EPAGE Viaur	Intégré au PAT Nauze Congorbes						
B3-4-c	Travaux et gestion	EPAGE Viaur	réalisés dans le cadre du PPG et du programme de plantation de l'Association Arbres Haies Paysages d'Aveyron						
TOTAL			1 200 €		600 €				600 €



CALENDRIER PREVISION

Le travail préparatoire, de mobilisation, sensibilisation est également déjà engagé sur ce territoire.
La poursuite de la mobilisation puis mise en œuvre des travaux seront effectués dans la continuité de cette première phase de mobilisation.



Objectifs :

- Limiter l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Hunargues
- Favoriser le ralentissement dynamique



CONTEXTE

Le bassin versant de l'Hunargues se situe en amont du village de Cassagnes-Bégonhès. Suite aux inondations de 2007 et aux nombreuses études menées en lien avec cette problématique, le ralentissement dynamique sur cette masse d'eau apparaît comme indispensable en complément de toutes les autres mesures prises. C'est pourquoi un programme d'actions visant à mettre en œuvre des mesures de ralentissement dynamique a été identifié sur ce territoire. Une première réunion de lancement de ce travail de sensibilisation a été organisée en juin 2021, ce qui a permis de lancer le plan de Relance Haies. D'ores et déjà trois exploitants se sont inscrits et doivent planter 2 km de haies durant les hivers 2021-22 et 2022-23.

Plusieurs volets complémentaires composent ce programme d'actions territorial : volet communication et sensibilisation, volet accompagnement et volet gestion et travaux. Les thématiques qui seront abordées dans ces différents volets sont les suivantes :

- La gestion durable des haies,
- L'aménagement hydromorphologique des cours d'eau,
- Le développement des pratiques agroécologiques,
- L'accompagnement de l'agriculture de conservation des sols et de l'agriculture biologique de conservation,

Dispositions SDAGE :
B10 à B23

PDM :
AGR02

Objectifs SAGE Viaur :
2C



LOCALISATION

Bassin versant de l'Hunargues : Occupation des sols





DESCRIPTIF TECHNIQUE

B3-5-a. Communication et sensibilisation :

Journées techniques, rencontres coins de champs

Une journée technique sera organisée afin de présenter les pratiques agroécologiques permettant de couvrir les sols en permanence et de favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols au niveau des parcelles.

3-5-b. Accompagnements collectifs :

Les agriculteurs intéressés par les pratiques agroécologiques et de conservation des sols seront informés des rencontres et essais organisés sur le Programme d'actions Nauze-Congorbes afin d'y participer s'ils le souhaitent. Ils pourront également être intégrés au réseau d'échange et/ou aux formations sur ces sujets.

3-5-c. Travaux et gestion :

- Mise en défens des berges et aménagements de points d'abreuvement :

Nous proposerons aux agriculteurs des travaux de mise en défens des berges et d'aménagements de points d'eau afin de supprimer le piétinement des berges et permettre le développement d'une ripisylve dans un objectif de ralentir les eaux d'écoulement et de favoriser les débordements et les zones d'expansion des crues. (Voir fiche Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau - PPG)

- Plantation de haies :

Poursuivre la plantation de haie en mettant l'accent sur la définition à l'échelle des exploitations, de haies spécifiques antiérosives sur talus ou double-rang afin de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration.

- Plantations en bordure de routes, chemins :

En complément, une opération type "journée de printemps" pourra être organisée avec les associations locales (association de randonneurs, de chasseurs...) pour réaliser des plantations en bordure de chemins et sentiers afin de limiter le ruissellement.

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

CA 12, AHP 12, Adasea d'oc

Nbre de km de cours d'eau diagnostiqué terrain

Action B3-5.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

CA12, FDCuma, Adasea d'oc, AHP12...

Nbre de km de cours d'eau diagnostiqué terrain

Action B3-5.c

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

AHP 12

Nbre de km de cours d'eau diagnostiqué terrain



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

B3-5

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
B3-4-a.	Communication et sensibilisation	EPAGE Viaur	1 200 €	50 %	600 €					50 %	600 €
B3-4-b	Accompagnements collectifs	EPAGE Viaur	Intégré au PAT Nauze Congorbes								
B3-4-c	Travaux et gestion	EPAGE Viaur	réalisés dans le cadre du PPG et du programme de plantation de l'Association Arbres Haies Paysages d'Aveyron								
TOTAL			1 200 €		600 €						600 €



CALENDRIER PREVISION

De la même façon, le travail préparatoire, de mobilisation, sensibilisation est engagé sur ce territoire. La poursuite de la mobilisation puis mise en œuvre des travaux seront effectués dans la continuité de cette première phase de mobilisation.

C1-1

Améliorer la connaissance : suivi de l'état quantitatif des masses d'eau



Objectifs :

- Mettre en place un suivi quantitatif, préciser le fonctionnement du bassin versant, mieux appréhender les conséquence du changement climatique
- Assurer le lien avec la base de données eau et l'outil de diagnostic territorial (Fiche A2-2)



CONTEXTE

Classé grande rivière avec une largeur à sa confluence de l'ordre de 30 à 35 mètres, le Viaur se caractérise surtout par sa faible profondeur (moyenne de 1 mètre) et ses eaux vives sans vraiment être torrentueuses : **c'est une rivière de moyenne montagne.**

Les données hydrologiques des stations de référence montrent une évolution des débits représentative des cours d'eau du sud du Massif Central. Ces cours d'eau, de régime pluvial, présentent des hautes eaux hivernales et des étiages importants en été, voire en automne. La nature géologique des terrains n'assurant pas d'effet régulateur sur les débits (pas de nappe phréatique permettant d'atténuer les étiages), l'irrégularité des débits annuels et inter annuels est relativement forte pour l'ensemble des cours d'eau. Cette situation est encore plus contrastée pendant les années humides. Le rapport entre le débit moyen mensuel le plus fort et le plus faible est toujours supérieur à 10 alors que les rapports entre les moyennes des précipitations ne sont jamais supérieurs à 2.

L'explication de cette différence réside dans le fait que l'évaporation directe et les plantes interceptent l'essentiel des apports du printemps et de l'été et qu'aucune réserve souterraine importante ne permet de lisser les débits. Cet effet est sensible jusqu'au début de l'automne.

Heureusement pour les cours d'eau, les stocks naturels que sont les sols et l'aquifère de fracturation se vidangent lentement assurant ainsi un débit résiduel même en l'absence de précipitations. Les étiages les plus sévères correspondent à des périodes de tarissement de ces stocks souterrains.

De nombreuses stations ou campagnes de suivi ont été mises en œuvre sur le Viaur, plutôt localisées sur l'aval du Viaur et des grands affluents (Céor, Giffou, Lézert et récemment Jaoul) et l'amont des barrages du Lézou (suivi EDF). En revanche, peu de ces points de mesure disposent d'une chronique consolidée, fine et récente, et les données ne sont parfois pas disponibles directement et en temps réel. Leur fiabilité pour la mesure des étiages sévères et des crues majeures doit être renforcée.

La connaissance des régimes hydrologiques, des temps de transfert et de réaction des sous bassins versants est incomplète, en particulier sur les têtes de bassin, les plus petits affluents et en aval des barrages. Dans un contexte de changement climatique, d'un usage partagé de la ressource et d'un besoin de connaissance et d'anticipation des crues futures, il convient de disposer d'outils et d'analyses permettant une meilleure connaissance et donc une gestion quantitative plus fine à l'échelle du bassin.

Le SDAGE 2022-2027 identifie le bassin versant du Viaur comme territoire où il est nécessaire d'ici 2027 de "décliner et mettre en œuvre des démarches de gestion concertées pour atteindre l'équilibre quantitatif" (Carte C9).



LOCALISATION

Voir Atlas Cartographique : carte 36 et 36-2



Dispositions SDAGE :

A14 / C1 / D24

Dispositions SAGE :

3A



C1-1.a Définir et mettre en œuvre un réseau de stations hydrométriques et pluviométriques (cf Atlas carte 36-2)

L'objectif est de compiler, compléter les réseaux d'acquisition de données débit métrique et pluvio métrique afin de construire des points de référence hydrologiques à même de constituer des statistiques fiables, d'observer des événements extrêmes (étiages, crues) mais aussi de mieux appréhender le fonctionnement global du bassin versant du Viaur ainsi que le fonctionnement des têtes de bassin (petit chevelu).

La stratégie de suivi repose sur des informations qui pourront être collectées selon différentes modalités :

- A partir des stations de suivi télétransmises (DREAL_SCHAPI) : compiler les informations à partir de stations existantes en fonctionnement (5 stations) ou anciennes (8 stations) et discuter la remise en service de stations indispensables à la compréhension du fonctionnement hydrologique.
- A partir de données dont disposent nos partenaires : sur la base de conventions d'échange de données avec les gestionnaires d'autres stations privées (fournisseurs AEP : SMAEP, SMELS et Grand Rodez ; EDF ; microcentrales, ...), puisque leurs ouvrages disposent de ce type de mesure (2 stations actives et 5 stations en projet).
- A partir de stations de suivi implantées par l'EPAGE Viaur : des sites d'implantation complémentaires ont été identifiés, répartis de manière cohérente sur le territoire en fonction des nécessités de connaissance et des possibilités techniques. Le Jaoul dans le cadre de l'étude IPCRA a bénéficié de plusieurs stations de suivi pour les besoins de l'étude : une station restera sur ce cours d'eau ; les autres seront redéployées en 2023 (Vioulou amont, Vioulou aval, Viaur amont, Nauze intermédiaire, Lézert aval), puis il est envisagé d'équiper 7 autres sites en 2026. Les données ne seront pas télétransmises mais versées dans l'Hydroportail après validation et constitution de la courbe de tarage. Ce réseau de 13 stations permettra de disposer d'un maillage étoffant ainsi la connaissance.
- A partir d'observations visuelles : sur le terrain, un premier niveau de suivi visuel va être réalisé en complément du suivi des assecs estivaux Onde de l'OFB (6 points sur le bassin versant). L'équipe de l'EPAGE Viaur a identifié 34 points répartis sur les têtes de bassins versants, qui seront visités toutes les fins de mois, au moins de mai à septembre, pour une constatation visuelle du niveau des cours d'eau, selon le protocole Onde (écoulement visible, écoulement faible, pas d'écoulement, assec). Ce suivi engagé en 2022 est renforcé en 2023 et mis en cohérence avec le travail mené par la FD de pêche à l'échelle du département de l'Aveyron (définition des points, échanges de données, interprétation et valorisation des infos collectées).
- A partir de jaugeage : douze point de jaugeage seront réalisés par l'EPAGE Viaur afin de corroborer les données des stations de suivis et d'acquérir des données chiffrées en des points stratégiques.
- En complément un programme de science participative va être développé grâce au programme EDUC Eau. Dans ce cadre 19 sites fréquentés par le public seront équipés d'échelle limnimétrie permettant une lecture de la hauteur d'eau à partir d'un point observation situé sur la berge. Les visiteurs pourront transmettre via un formulaire une lecture de niveau d'eau et une photo de la rivière, horodatée.
- Enfin, concernant le suivi pluviométrique, l'objectif d'installation de station est moindre, notamment vu la possibilité de récupérer certaines données par convention ou achat et la disponibilité de données radar spatialisée tous les km². Néanmoins, des stations météorologiques vont être installées, notamment dans le cadre du suivi de zones humides ou de projet particulier (dés imperméabilisation) afin de disposer d'une observation locale fiable.
- En complément l'acquisition de données pluviométriques à minima journalières, voire plus fines pour l'analyse des crues, ainsi que de données statistiques (Montana, Shyreg pluie et débits, ...) et d'autres données climatiques spatialisées (Température, ETP, état hydrique des sols, ...) seront nécessaires pour étayer les analyses.

Action C1-1.a

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Nbre de points de suivi / type de suivi



Action C1-1.b



PRIORITÉ

2



EPAGE Viaur



Cotech dédié



Réalisation de la structure de la base
Nbre de données compilées

C1-1.b Organiser une base de données des suivis hydrométriques, partagée par tous les partenaires et alimentant la fiche diagnostic (action A1-2.b)

Il s'agit de rassembler l'ensemble des observations existantes (chroniques disponibles sur l'Hydroportail, stations gérées en interne ou conventionnées, suivis piézométriques ponctuels, suivi des assècs, relevés OFB et Fédérations de pêche, ...) et à venir. A noter une vigilance à porter sur la diffusion des données EDF/microcentrales, potentiellement confidentielles.

Il s'agit donc dans un premier temps de définir les structures partenaires, les besoins, la nature des données enregistrées pour préciser le type de support et le format de cette base. Il sera assuré une transversalité de la base de données avec les outils déjà existants (Hydroportail, Enquête d'Eau de l'OFB, RESOH, ...), dans la logique de mutualisation de la connaissance.

A l'échelle semestrielle (typiquement, aux fins de saison hivernale et estivale), une **note de la situation hydrologique** sera produite. Outre la situation actuelle, elle permettra de revenir sur les événements climatiques majeurs survenus durant cette période. Ce bulletin s'appuiera sur les données issues de la base de données compilées dans le cadre des opérations présentées ci-dessus (action C1-1.a).

Enfin, cette base permettra une **intégration de ces données dans le diagnostic territorialisé** (Action A1-2.b), avec la définition de nouveaux paramètres de classement, évolutif en fonction des analyses.

C1-1.c Mettre à jour la carte de sensibilité des sols à l'érosion et affiner les connaissances sur les phénomènes de ruissellement (Atlas cartographique - carte 8) (lien avec action B3-1.b)

La thématique érosion des sols a été étudiée en 2014 sur le Cône et étendue à l'échelle du Viaur en 2019.

Dans le cadre transversal de la connaissance du fonctionnement des sous bassins versants, de la gestion des ruissellements et de l'accompagnement technique des agriculteurs dans la réduction de la perte des sols de leurs parcelles vers les cours d'eau, il est intéressant de reprendre cette analyse en incluant des données fines, notamment topographiques (type LidarHD) et de caractérisation du sol et du sous-sol (type OCSGE, potentiel de saturation du sol, ...).

Les modèles IRIP (Inrae) et Exzeco (Cerema) ainsi que la méthode (R)USLE utilisée précédemment seront mis en œuvre et analysés.

Cette modélisation fine permettra d'étayer et de mieux accompagner le travail prévu :

- dans le cadre de l'opération Agri Viaur concernant les pratiques culturales (Volet B),
- mais également d'accompagner les collectivités pour les aménagements de bourgs hameaux dans le cadre d'opérations de désimperméabilisation des sols, de prévention contre les inondations et le ruissellement (Volet A et C)

C'est pourquoi, il est nécessaire de définir sur une échelle assez fine, idéalement au niveau de l'exploitation agricole mais également des bourgs, la sensibilité des sols à l'érosion, les zones de production, de transfert et d'accumulation des matériaux sédimentaires ainsi que les zones sensibles aux ruissellements.

Ce travail en lien avec d'autres actions du programme du présent Contrat de Rivière, permettra de proposer des orientations de gestion des surfaces, agricoles ou non, en lien avec la perte de sol, la qualité des milieux, la sécurité des biens et des personnes. Il intégrera de fait une logique amont/aval.

Action C1-1.c



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Cotech dédié



Production de la carte





Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG						Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
C1-1.a	Définir et mettre en œuvre un réseau de stations hydrométriques et pluviométriques : achat du matériel	EPAGE Viaur	30 000 €	70 %	21 000 €					30 %	9 000 €
C1-1.b	Organiser une base de données des suivis hydrométriques, partagés par tous les partenaires et alimentant la fiche diagnostic	EPAGE Viaur Assos SBVTA	2 000 € <i>prestation informatique</i>	50 %	1 000 €					50 %	1 000 €
C1-1.c	Mettre à jour la carte de sensibilité des sols à l'érosion et affiner les connaissances sur les phénomènes de ruissellement (Atlas cartographique - carte 8)	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"							
TOTAL			32 000 €		22 000 €						10 000 €



CALENDRIER PREVISION

La mise en œuvre de ce travail (compilation des données existantes, développement de partenariat, mise en place de suivi (via des stations et / ou suivi visuel) est déjà engagé.

Il s'agira sur la période du programme du Contrat de Rivière de finaliser le programme proposé (année 1), de le pérenniser sur la durée du programme à minima et d'organiser l'exploitation des données compilées.



Objectifs :

- Réaliser une étude prospective besoins / ressource à l'échelle du bassin versant du Viaur intégrant les scénarios de de changement climatique.



CONTEXTE

Les caractéristiques météorologiques, topographiques et géologiques du bassin versant du Viaur en font un territoire plutôt bien fourni en eau, en particulier sur l'amont. Les cumuls annuels sont significatifs sur le Lézou (plus de 1000mm), tête de bassin versant qui reçoit les entrées océaniques qui remontent les vallées, mais également les événements méditerranéens qui franchissent les Grands Causses. Inférieure sur la partie Ségala, le cumul pluviométrique annuel est de 800 mm par an. Il a donc été estimé globalement un volume total de pluviométrie annuel sur le bassin versant du Viaur de 1 400 Mm³.

Le bassin versant du Viaur est également jalonné d'usages plus ou moins consommateur d'eau, le plus notable étant le transfert d'environ 200 Mm³ depuis les grands barrages du Lézou - complexe du Pouget - vers la rivière Tarn pour la production hydroélectrique à l'usine du Truel (usine d'intérêt national). Ce complexe intercepte les eaux de la partie amont du territoire soit 384 km², les débits réservés en aval des ouvrages n'ont pas été relevés en cohérence avec la Loi dite Loi Pêche mais ont fait l'objet de négociations (diag page 35).

D'autres usages également présents sur le territoire sont plus ou moins consommateurs d'eau :

- Alimentation en eau potable sur le bassin versant du Viaur et sur les territoire voisins (exports) : Ce territoire reste largement rural, hébergeant une population dispersée d'environ 34 500 personnes, alimentés en eau potable depuis de multiples ressources (plus de 12 Mm³ annuel dont la moitié est exportée en dehors du bassin versant : exemple de la ville de Rodez depuis Mauriac sur le Vioulou amont ou des interconnexions de réseaux du Vioulou aval Lac de Pareloup).
- Mobilisation pour les soutien des étiages de la rivière Aveyron (convention cadre "Lézou), Tarn et de la Garonne (depuis 2020 fin de campagne).
- Irrigation agricole ; prélèvements rivière, plan d'eau et forages ; l'activité agricole bien que très développée nécessite des volumes d'eau peu importants pour l'irrigation (estimation 3 Mm³). Cependant les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail restent difficiles à estimer.
- Usages récréatifs ; non consommateurs mais ayant besoin, notamment sur le Lézou, d'une de côte d'eau suffisante dans les barrages.

Les fortes pressions exercées sur le milieu d'un côté, et les besoins et usages de l'eau de l'autre nécessitent de disposer d'une vision globale actuelle et future, notamment en prenant en compte le changement climatique mais également en précisant le fonctionnement du bassin - par analyse des chroniques passées.



LOCALISATION

Voir Atlas Cartographique : carte 35 à 38.

Dispositions SDAGE :
A14 / C2 / D24 / D25

PDM :
RES01

Dispositions SAGE :
3A2



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action C1-2.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Cotech Dédicé



Rapport et
cartographie

Action C1-2.b



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Cotech dédié



Rapport d'analyse et
prospective

C1-2.a Caractériser, localiser et quantifier les usages de l'eau :

Complétant l'action C1 concernant la connaissance de la ressource en eau, il s'agit ici de mieux connaître les besoins sur le bassin versant, à minima aux différents points nodaux du BV.

Il est donc prévu de réaliser un inventaire localisé et quantifié des usages et besoins actuels (prélèvements, transferts, stocks) sur le bassin et les cours d'eau : AEP, irrigation, hydroélectricité, barrages et plans d'eau (y compris évapotranspiration), rejets notamment des eaux épurées, ... en lien avec la population et les activités du territoire. Cette démarche se fera en lien avec le SAGE, la DDT, l'Agence de l'Eau, l'OUGC, les Chambres d'Agriculture, les départements, les gestionnaires d'installations hydroélectriques, d'AEP, EU et EP, ... Une échelle de temps annuelle et mensuelle est envisagée.

Certaines de ces données sont bien identifiées et récupérables (notamment les prélèvements et exports pour l'AEP). En revanche d'autres restent mal connues de nos services, notamment les prélèvements agricoles effectifs – au moins par masses d'eau, de même que les quantités rejetées par les stations d'épuration par exemple. Certaines grandeurs comme l'évapotranspiration (principalement sur les grands barrages) doivent également être prises en compte par calcul ou modélisation.

C1-2.b Étudier l'équilibre des besoins et ressources disponibles à l'échelle du BV, actuellement et dans le futur - scénario de changement climatique

Les différentes actions précédentes permettent in fine, de s'appuyer sur une démarche prospective type « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (comme ce fut le cas pour Garonne 2050) afin d'évaluer l'équilibre besoin/ressource actuel et d'anticiper les effets du changement climatique et l'évolution des besoins sur la ressource et les usages de l'eau.

- **Une première phase** consiste donc à poser un **diagnostic du fonctionnement général du bassin versant** en différents points nodaux, par l'analyse croisée des pluies, des débits, de la topographie, des caractéristiques du sol et du sous-sol (débits caractéristiques, volumes mobilisés, temps de transfert, coefficient d'écoulement, vitesse d'établissement des étiages et de réaction aux orages, ...). Cette action nécessite l'acquisition de chroniques de données pluviométriques à minima journalières, ainsi que de données statistiques et d'autres données climatiques spatialisées (Température, ETP, état hydrique des sols, ...). *en lien avec les actions C1-1.*
- **Une seconde phase** consiste à compléter l'analyse précédente par le bilan de l'**équilibre besoin-ressource actuel**. Une première analyse sera d'abord réalisée à grande échelle (bassin versant Viaur). Puis elle sera complétée sur les têtes de bassin (le secteur du Lévezou en amont des barrages est privilégié dans un premier temps, en partenariat avec EDF). Le pas de temps d'étude sera annuel et mensuel, compte tenu des différentes incertitudes (transfert d'eau et gestion EDF, prélèvements agricoles, caractéristiques des sous-bassins versants). Il sera notamment recherché l'impact de l'évolution de l'occupation des sols et des usages au fil du temps, analyse du passé indispensable à la compréhension du fonctionnement présent.
- Enfin, **une troisième phase** concerne la **projection vers l'avenir**. Elle sera constituée de la projection des besoins et ressources en intégrant les études et données climatiques prospectives (type GIEC, Drias-Eau, Garonne 2050, ...) sur les impacts du changement climatique (intensification des orages, déficits pluviométriques et aggravation des étiages, besoins plus importants d'irrigation, évolution des sols, des couverts végétaux, changement des pratiques culturales, ...) ainsi que l'évolution de la population et des usages de l'eau. Ces résultats feront l'objet de présentation et d'animation auprès des acteurs.





Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
C1-2	C1-2.a	Caractériser, localiser et quantifier les usages de l'eau :	EPAGE Viaur	30 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"						
	C1-2.b	Étudier l'équilibre des besoins et ressources disponibles à l'échelle du BV, actuellement et dans le futur - scénario de changement climatique (appui prestataire extérieur)	EPAGE Viaur	50 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"						
	C1-2.c		EPAGE Viaur	150 000 €	50 %	75 000 €					50 %
	Total				80 jours		75 000 €				
				150 000 €							



CALENDRIER PREVISION

Ces actions dépendent des actions d'acquisition de connaissances identifiées au C1-1 ainsi que de notre capacité à obtenir des informations quantifiées et localisées concernant les usages actuels et leurs estimations.

Ces bilans ressources disponibles / besoins seront donc engagés au mieux en année 2 voir 3 du contrat de rivière.

C2-1 Participer à la gestion de la ressource en période d'étiage

C2-1



Objectifs :

- Anticiper les crises actuelles et à venir



CONTEXTE

Les étiages, toujours marqués, sont plus ou moins longs selon les conditions climatiques. Les années moyennes présentent un étiage sévère de juillet à septembre. Il se prolonge jusqu'en octobre lors des années sèches voire jusqu'en décembre. Alors que pour les années humides, il est concentré sur le mois d'août. Ces observations sont également valables pour les affluents du Viour.

La gestion de l'étiage à l'échelle du bassin versant du Viour doit concourir à respecter les débits de référence définis par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027 au niveau du point nodal de Laguëpie (débit objectif d'étiage = 1,1 m³/s ; débit de crise = 0,3 m³/s) tout en s'inscrivant dans une gestion élargie à l'échelle du bassin versant de l'Aveyron. Pour cela, les principes de base sont définis par un arrêté cadre interdépartemental afin de privilégier une gestion homogène et cohérente à l'échelle du bassin versant, arrêté décliné annuellement au niveau du département, le préfet étant l'autorité compétente, en application des dispositions de l'article R211-66 du code de l'environnement pour prescrire des mesures visant à faire face à la sécheresse.

Pour le bassin du Viour, certains tronçons de cours d'eau peuvent avoir un fonctionnement hydrologique influencé par les ouvrages hydroélectriques mobilisables au titre du soutien d'étiage :

- Thuries - 1,1 Mm³ (volume dédié au soutien d'étiage intégré dans le cahier des charges de la concession) ;
- Ouvrages du Lévêzou intégrés au complexe du Pouget - 5 Mm³ (convention).

Jusqu'à l'été 2022, l'EPAGE Viour et plus généralement l'ensemble des Syndicats de Bassin Versant étaient peu acteurs des stratégies et décisions sur leurs territoires d'intervention. Les récentes évolutions et notamment l'accès aux Comités de gestion quantitative départementaux et interbassin permettent de renforcer la vision « milieu » et de tenir compte des observations réalisées localement (volet connaissance voir ci-dessus). Elles invitent à la définition d'indicateurs factuels, plus locaux que le DOE à Laguëpie (Débit objectif Etiage) : les DOC (Débit Objectif Complémentaires), outil renforcé par l'animation du SAGE. Pour cela, une connaissance plus fine est nécessaire.

Le travail à mener doit donc s'appuyer sur la connaissance du fonctionnement :

- des axes réa alimentés Viour - Vioulou qui même s'ils sont aujourd'hui dotés de stations de suivi ont un fonctionnement qui en période d'étiage doit être mieux connu,
- des sous bassins ou masses d'eau qui ont un fonctionnement naturel et qui ne sont pas ou peu connus.

Il convient d'organiser la réflexion en prenant en compte les différentes projections climatiques (type GIEC, Garonne 2050, AP3C) mais également l'évolution des usages et de l'occupation du sol – notamment les terrains cultivés.

Cette réflexion sera menée en collaboration avec de nombreux partenaires et pourra être élargie, en fonction des vellétés, à l'échelle du bassin Tarn Aveyron.



LOCALISATION

Voir Atlas Cartographique : carte 35 à 38.



Dispositions SDAGE :

A14 / C1 / C25 à C27/ D24

PDM :

RES03

Dispositions SAGE :

3A



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action C2-1.a

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Rédaction document de synthèse

Action C2-1.b

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Elaboration scénarii

Action C2-1.c

PRIORITÉ

2

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Nbre de DOC et DMB

Action C2-1.d

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Nbre de participation

Action C2-1.e

PRIORITÉ

2

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Nbre d'opérations/ participants

C2-1.a Compiler / présenter les données concernant la gestion des étiages à l'échelle du bassin versant du Viaur

Première étape nécessaire à l'accompagnement du territoire dans la gestion de l'étiage : la connaissance et le contexte. Rassembler, actualiser et présenter les acteurs de la gestion de l'étiage, leurs compétences, l'organigramme décisionnel, les indicateurs et seuils de déclenchement (station hydro Dreal ou EPAGE Viaur, Réseau Onde de l'OFB ou suivi complémentaire EPAGE Viaur, ...), les outils, les volumes nécessaires et disponibles, les périodes d'usages (agricole notamment), les risques pour les usagers et le milieu naturel ...

C2-1.b Élaborer en fonction des scénarii prospectifs des recommandations, préconisations pour le futur

Une fois l'état actuel établi, il devient possible de dessiner des tendances d'évolution dans les années à venir (cf action c1-2.b). Les évolutions projetées des ressources et des besoins permettent de définir les limites actuelles ou à venir, et en fonction de proposer des actions adaptées permettant de satisfaire l'ensemble des besoins naturels et anthropiques dans l'avenir.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées, co-construites et proposées aux acteurs du territoire, intervenant sur plusieurs leviers : gestion et débits d'étiage, gestion des plans d'eau et barrages, adaptation des pratiques culturelles, modification de l'occupation des sols urbains et naturels, sensibilisation, ...

C2-1.c Définir des DOC (Débits Objectifs Complémentaires) et des Débits Minimums Biologiques par sous-unités de gestion locale

L'ensemble des éléments précédents va permettre d'affiner la connaissance de l'hydrologie et identifier des limites de débit en deçà desquels la pression sur les usages ou les milieux est forte. Les DOC seront complémentaires au DOE fixé par le SDAGE à Laguëpie. L'étude permettra également d'évaluer le Débit Minimum Biologique pour chaque unité de gestion.

Cette étape nécessite notamment de reconstituer un débit naturel non-influencé (sans les grands barrages du Lévêzou et de Thuriès), de disposer d'une bonne connaissance sur les milieux aquatiques (faune et flore notamment). Elle est donc nécessairement à réaliser en lien avec les acteurs et partenaires (EDF, chambre d'agriculture, fédération de pêche, ...).

C1-2.d Participer à la gestion globale définies à l'échelle du bassin Tarn Aveyron

Participation aux comités départementaux et interdépartementaux de gestion de la ressource en eau, partager avec les Services de l'Etat des observations de terrain (notamment le suivi mensuel des étiages réalisé par l'EPAGE, complémentaire au réseau Onde de l'OFB).

Proposer des modalités de lâchers à partir des ouvrages de soutien d'étiage (EDF) afin d'impacter le moins possible le fonctionnement du cours d'eau (vitesse d'ouverture/fermeture des vannes : effet « éclusée » hors période de transfert à limiter).

Se faire le relai local informatif et explicatif des décisions des Comités afin de bien faire comprendre les enjeux.

C1-2.e Elaborer des opérations d'économie d'eau à destination du grand public - en lien avec les PRPDE - (Intégré au Volet E)

A partir du constat des besoins et ressources disponibles actuellement et dans l'avenir sur le bassin versant, des limites du grand cycle de l'eau et des possibilités d'action, proposer des opérations de sensibilisation du public voire d'incitation à la mise en action vers des économies d'eau.

Cette action se doit d'être équilibrée et transparente concernant la cible des actions : grand public, artisans, industriel, commerçants, agriculteurs, collectivités, ...



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
C2-1	C2-1.a	Compiler / présenter les données concernant la gestion des étiages à l'échelle du bassin versant du Viaur	EPAGE Viaur	5 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"				
	C2-1.b	Élaborer en fonction des scénarii prospectifs des recommandations, préconisations pour le futur	EPAGE Viaur	50 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"				
	C2-1.c	Définir des DOC et des DMB par sous-unités de gestion locale	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"				
			Prestation extérieure	20 000 €	50 %	10 000 €			50 %
	C2-1.d	Participer à la gestion globale définies à l'échelle du bassin Tarn Aveyron	EPAGE Viaur	20 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"				
	C2-1.e	Elaborer des opérations d'économie d'eau à destination du grand public - Pour mémoire : Intégré au Volet E	EPAGE Viaur	Voir volet E - Valoriser, communiquer et sensibiliser					
TOTAL				100 jours et 20 000 €		10 000 €			10 000 €



CALENDRIER PREVISION

Ces actions ne pourront être engagées qu'à l'issu de la réalisation des actions identifiées préalablement dans le volet C1-2. Il est donc envisagé de les engagées en année 3 du contrat de rivière hormis pour l'opération C2-1.e qui sera mise en œuvre dès 2024.



Objectifs :

- Développer, animer et mettre en œuvre des programmes et travaux à l'échelle locale ou de bassins versant, adaptés aux usages et visant à réduire l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques.



CONTEXTE

L'état des lieux mené sur le bassin versant du Viaur dénombre 777 plans d'eau avec une densité particulière à l'Ouest (Lieux du Viaur, Lizert, Jaoul et Vayre). Environ 248 plans d'eau ont un volume supérieur à 1 000 m³, 63 % sont identifiés « sans usage connu ou déclaré ». Ces ouvrages ont a minima un impact sur la modification des écoulements des cours d'eau concernés. Même si peu de prélèvements sont identifiés à partir de ces ouvrages il n'en demeure pas moins que le phénomène d'évaporation estimé en moyenne à 0,4l/s/hectare (ou 126 m³/ km²/an) doit être pris en compte d'autant que nombre de ces ouvrages sont peu profond mais très étendus ce qui favorise l'évaporation.

Outre ces aspects, les plans d'eau ont des impacts qualitatifs qu'il est nécessaire de prendre en compte : augmentation de la température de l'eau, modification des paramètres physico-chimiques (notamment saturation en oxygène), de continuité écologique, ensablement...

Le diagnostic territorial met en évidence une pression très forte exercée par ces aménagement (cf Atlas Carte 41).

Certains ouvrages de taille importante appartiennent à des collectivités, d'autres sont aujourd'hui abandonnés ou en mauvais état, créant l'opportunité d'en réduire leurs impacts pour les milieux aquatiques et la gestion des risques liés aux ouvrages.

L'action est orientée selon les axes suivants :

- Améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques : développer une charte de bonne gestion de ces ouvrages,
- Initier des projets d'aménagement, plus facile à mettre en œuvre sur des ouvrages appartenant à des collectivités et ainsi « montrer l'exemple » aux propriétaires privés.
- Disposer de chantiers vitrines et de retour d'expérience en matière d'aménagement et de gestion mutualisée de plans d'eau sur le territoire, à valoriser auprès des propriétaires et exploitants.

Parallèlement, au vu des conditions climatiques actuelles, des projets de création de plan d'eau sont à l'étude. Il convient d'accompagner leur création afin d'en limiter l'impact sur les milieux aquatiques tout en préservant la dynamique économique du territoire. C'est pourquoi, un travail auprès de la CLE est actuellement en cours pour objectiver l'impact des projets sur les milieux aquatiques. Cet accompagnement est basé sur les résultats du travail mené pendant 3 années sur le territoire dans le cadre de l'appel à projet engagé par l'OFB " impact cumulé des plans d'eau".



LOCALISATION

Voir Atlas Cartographique : carte 39 à 42.



Dispositions SDAGE :
D15 / D16 / D17

Dispositions SAGE :
3C

Action C2-2.a



DESCRIPTIF TECHNIQUE

C2-2.a-Compléter l'inventaire à l'échelle du bassin versant du Vieur et développer un charte de bonnes pratiques

Même si aujourd'hui, la connaissance du nombre de plans d'eau semble exhaustive, leur mode de fonctionnement est très mal connu : système de restitution, période de remplissage.... C'est pourquoi, il est nécessaire de développer dans un premier temps sur des secteurs prioritaires (sous bassins où la densité est la plus forte - cf Atlas carte 41-, opération en cours type PAT, opportunité...) une connaissance plus fine du fonctionnement de ces ouvrages. Cette connaissance permettra de bâtir au vue des modes de gestion prédominant sur le territoire, une charte de bonne gestion dans la continuité du guide déjà édité en 2017.

Action C2-2.b

C2-2.b Valoriser et poursuivre le travail réalisé dans le cadre de l'AAP ICRA (Évaluation de l'impact cumulé des plans d'eau)

Suite à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau des bassins versant du Jaoul (EPAGE Vieur) et des Serènes (SMBV Aveyron Amont), réalisée avec la FDP12 et l'OFB, un travail de valorisation et de communication/vulgarisation sera réalisé, notamment auprès des propriétaires et exploitants du territoire.

Ensuite, les résultats seront repris et enrichis afin de définir une méthode et un logigramme technique et factuel permettant de décrire et d'évaluer l'impact cumulé des plans d'eau, au moins sur les deux volets « thermie » (déjà bien étudié dans le cadre de l'étude : valeur guide définie) et "hydrologie" (de nouveaux indicateurs restent à travailler).

Il s'agit enfin de définir des pratiques de gestion des plans d'eau adaptées au territoire et permettant de réduire l'impact de ces ouvrages sur les milieux aquatiques tout en préservant les usages.

Action C2-2.c

C2-2.c Définir et animer un programme de gestion des plans d'eau à l'échelle de sous-bassins versants densément équipés

La connaissance actuelle, les méthodes, orientations d'actions, outils et les conclusions de l'AAP ICRA seront adaptées pour être proposées sur les autres bassins versants fortement impactés par les plans d'eau (Tête du Jaoul, Vayre, Lizert, Lieux du Vieur, Congorbes).

Ceci implique un travail préalable de présentation, concertation, identification des besoins/contraintes, co-construction et suivi auprès des différents propriétaires (largement privés), afin de les accompagner dans la gestion de leur plan d'eau dans le contexte global du sous-bassin versant et des usages actuels et futurs qui auront été identifiés.

La gamme des actions qui seront proposées pourra aller de la modification de l'équipement (ouvrage de répartition d'un débit réservé, privilégier l'alimentation par ruissellement, refroidissement des eaux restituées, ombrage, ...) à la suppression d'un plan d'eau sans usage, en passant par la mutualisation.

Un suivi des actions sera réalisé au moins sur une fréquence biannuelle ; un suivi scientifique pourra être mis en place sur certains sites pour évaluer plus finement l'impact des aménagements.

PRIORITÉ 1



EPAGE Vieur



Cotech dédié, copil Agri Vieur



Rédaction et diffusion de la charte



Action C2-2.b

PRIORITÉ 1



EPAGE Vieur



CLE SAGE Vieur



finalisation et validation du logigramme



Action C2-2.c

PRIORITÉ 1



EPAGE Vieur



Membres du Comité de pilotage Agri Vieur



Nbre





DESRIPTIF TECHNIQUE

Action C2-2.d



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Cotech dédié Copil
Agri Viaur



Nbr d'ouvrages traités

Action C2-2.e



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Cotech dédié



Réalisation
contournement du

C2-2.d Définir et mettre en œuvre un programme d'action/gestion visant à la réduction de l'impact de plans d'eau communaux

En complément de l'action précédente et dans la continuité du travail déjà réalisé, il sera proposé aux communes propriétaires d'un plan d'eau un accompagnement et un programme de gestion de leur ouvrage dans le but de diminuer son impact sur les milieux et de suivre les exigences réglementaires.

Les plans d'eau de Cassagnes (sur le Glandou), Rieupeyroux, Baraqueville, Naucelle, Durenque ou Canet-de-Salars sont déjà identifiés, parmi 41 ouvrages publics en tout sur le territoire.

D'autres sites privés pourront également être accompagné sur la base du volontariat, à l'image du plan d'eau du Masnau.

Un suivi des actions sera réalisé au moins sur une fréquence biannuelle et un suivi scientifique pourra être mis en place sur certains sites pour évaluer plus finement l'impact des aménagements.

C2-2.e Mettre en œuvre le contournement de la retenue de Randan (Auriac-Lagast)

Ouvrage sans usage anciennement classé (barrage de l'ancienne classe D, non classé au sens de l'actuelle rubrique 3.2.5.0), dont l'alimentation est en mauvais état, déclassé officiellement en 2023. **On rappellera que cet ouvrage n'a pas eu d'incidence significative sur la crue de l'Hunargues de juin 2007.**

Il a été validé en concertation avec la propriétaire et les Services de l'État un scénario de renaturation du cours d'eau, avec contournement de l'ouvrage via l'ancien canal de dérivation. Les travaux prévus ont été dimensionnés par calculs hydrauliques et consistent à maintenir les débits usuels dans le canal de dérivation sans débordement (jusqu'à 10 fois le débit moyen annuel) tout en permettant une alimentation par sous-écoulement du plan d'eau pour permettre le développement d'une zone humide, stabiliser les matériaux alluvionnaires et améliorer les écoulements en cas de crue moyenne afin de limiter les dégâts sur le merlon du canal.

Les travaux seront précisés puis mis en œuvre dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion. Un suivi annuel sera réalisé afin d'analyser l'évolution de la zone humide et des matériaux.



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
C2-2	C2-a	Compléter l'inventaire à l'échelle du bassin versant du Viaur et développer un charte de bonne pratiques	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"						
	C2-2.b	Valoriser et poursuivre le travail réalisé dans le cadre de l'AAP ICRA (Evaluation de l'impact cumulé des plans d'eau)	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"						
	C2-2.c	Définir et animer un programme de gestion des plans d'eau à l'échelle de sous-bassins versants fortement sous pression	EPAGE Viaur	45 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"						
	C2-2.d	Définir et mettre en œuvre un programme d'action/gestion visant à la réduction de l'impact de plans d'eau communaux	EPAGE Viaur	30 jours	Opération réalisée en interne "chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"						
	C2-2.e	Mettre en œuvre le contournement de la retenue de Randan (Auriac-Lagast)	EPAGE Viaur	5 jours	Opération intégré dans le PPG Viaur						
	TOTAL				130 jours	Opérations réalisées en interne : intégrées au cout des poste présentés dans le volet A					



CALENDRIER PREVISION

Les compléments d'inventaires nécessaires devront être réalisés dès la première année.

Les travaux concernant la retenue de Randan sont également programmés en année 1 (travail préparatoire réalisé).



Objectifs :

Accompagner les collectivités dans l'animation, la connaissance, la gestion et la réduction du risque d'inondation



CONTEXTE

Le bassin versant du Viaur a connu de fortes inondations dans le passé, elles ont rythmé l'histoire même du cours d'eau par la destruction et reconstruction des ponts et passerelles.

Plusieurs crues importantes ont été observées mais la crue de mars 1930 reste la crue historique de référence sur le secteur. Les causes d'une telle crue catastrophique sont expliquées dans la revue de géographie alpine de Maurice Pardé (1930, Volume 18, n°18-2, pp. 343-393) : "Sursaturation du sol suite à un excès de pluies hivernales et d'un manteau nival bien plus épais que de coutume".

Ce scénario s'est également reproduit à une échelle géographique plus restreinte sur le secteur de Cassagnes Begonhes en 2007, il a généré des dégâts considérables mais fort heureusement aucune victime.

Globalement, on recense sur le bassin du Viaur 14 zones à enjeux forts ou très forts pour une soixantaine de sites à enjeux en totalité (bourgs, camping, ERP), augmentés de nombreuses habitations isolées et moulins. Un travail préalable important a déjà été réalisé dans le cadre du PAPI d'intention Viaur et des SPI Céor-Giffou (2009) et Viaur (2012), ciblant notamment des actions à engager pour réduire la vulnérabilité de certains secteurs : réouverture de l'Hunargues à Cassagnes, mais également Ségur, Pont-de-Salars, Arvieu, Salmiech ou La Selve.

Au vu de la dispersion des zones à enjeux, de la densité de la population et sachant que les opérations identifiées dans le PAPI d'intention seront mises en œuvre par ailleurs, les élus ont choisi de ne pas s'engager dans l'élaboration d'un PAPI complet sur le bassin versant du Viaur.

La gestion du risque, l'organisation de la crise et la mémoire du risque doivent donc être mises en œuvre dans le cadre du présent Contrat de Rivière.

La culture du risque inondation doit être renforcée à la fois pour préserver la mémoire des événements passés mais également transmettre la connaissance du risque, des pratiques à avoir, des outils d'organisation (PCS) et d'alertes existants. D'autant qu'une impression générale d'information tardive voir dépassée sur la survenue de crue amène à se poser la question de la fiabilité/réactivité des systèmes d'alerte en place (fournis par l'Etat ou lié aux observations locales de chaque commune). Les outils à disposition des élus et des citoyens doivent être mieux connus et développés.

La réduction de vulnérabilité des enjeux passe donc par l'étude et la mise en œuvre d'aménagements concrets (suppression de points noirs hydrauliques, renaturation, zones d'expansion, protection rapprochée type batardeau, ...).

Dans la gestion du risque, les aspects liés au crues sont fondamentaux mais ne doivent pas omettre le risque rupture grands barrages bien présents sur le territoire.



LOCALISATION

Voir Atlas Cartographique : carte 43 et 44



Dispositions SDAGE :
D49 à D52

Dispositions SAGE :
3D



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action C3-1.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Cotech dédié



Cartographies

C3-1.a Améliorer la connaissance des zones inondables

Seuls les bassins du Céor et du Giffou sont couverts par un PPRi qui définit une zone inondable fine, le reste du bassin ne dispose que de référentiels à grande échelle (CIZI, Enveloppe Approchée d'Inondation Potentielle), moins précis et expertisés. L'agrégation de la topographie fine RGE Alti, LidarHD, des repères de crues et d'analyses débitmétriques aux stations, ainsi que de la modélisation hydraulique permettra de préciser localement, prioritairement sur les zones à enjeux, la connaissance de la zone inondable.

L'objectif est ainsi d'affiner, en particulier pour les crues exceptionnelles (type 1930, 1981 ou 2007), les enjeux impactés, les axes de circulations coupés, les ouvrages limitants, les zones d'expansions de crue/espace de mobilité. Ces informations seront remontées aux collectivités, gestionnaires et Services de l'Etat par la réalisation de porter à connaissance.

Des compléments seront réalisés sur les secteurs à enjeux identifiés, reposant notamment sur la disponibilité d'une topographie fine (RGE Alti et Lidar HD), type Exezco, axes de ruissellements, structures morphologiques, Espace de mobilité, Zones d'Expansions de Crue (ZEC).

En particulier sur les ZEC, plusieurs secteurs d'étude sont pré-identifiés : secteur du Mas del Camp sur l'Hunargues, plaine de Cambous sur le Céor (Salmiech / Arviou), près de la rivière sur le Céor (Salmiech), hameau du Cambon sur le Giffou (Lédergues / La Selve), hameau de la Serre sur le Giffou (Lédergues / Rullac-Saint-Cirq).

Ces connaissances seront intégrées et prises en compte dans le cadre des travaux du PPG et des programmes agricoles spécifiques.

C3-1.b Cultiver la mémoire et la conscience du risque inondation

Suite à un premier recensement des repères de crues sur le bassin en 2020, il s'agit désormais, après consolidation des informations, de les valoriser sur le terrain par la pose de macaron et échelles de crue, en accord avec les collectivités et riverains. Ceci nécessite un retour sur le terrain, mise à jour de la base de données (Interne EPAGE mais aussi DREAL en ligne), puis définition des sites d'implantation, conventionnement en lien avec les collectivités et pose par l'EPAGE (première campagne : pose de 47 repères en 2023 sur la partie aval du Viaur).

La première campagne de pose sera suivie de deux (voir trois) autres campagnes qui permettront sur la durée du présent contrat de rivière de recenser, identifier sur le terrain et compiler dans les bases de données (EPAGE Viaur et base de données nationale des repères de crues) tous les repères de crues.

Puis de la même façon afin de les matérialiser sur le terrain et ainsi cultiver la mémoire du risque il est prévu de placer des macarons, échelles limnimétriques et totems en des points stratégiques et visibles du grand public.

Ces éléments seront bien entendu intégrés dans les révisions des PCS et la constitution des nouveaux PCIS (voir action C3-1.d) que l'EPAGE accompagnera sur son territoire comme précédemment pour les collectivités qui en feront la demande.

Il sera également cherché à systématiser les démarches de retour d'expérience (REX) par les collectivités et gestionnaires suite aux crues, et en lien avec les Services de l'Etat.





Action C3-1.c

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Cotech dédié

Nbre de dispositifs recensés / nbre de dispositifs gérés

C3-1.c Recenser, compléter, harmoniser, entretenir les dispositifs d'alerte locaux

L'objectif est de s'assurer que l'ensemble des ERP inondables (principalement les campings) disposent de systèmes d'alerte locaux en cas de crue. Une tournée tous les 2 ans de suivi/accompagnement des systèmes existants sera mis en place en lien avec les services préfectoraux.

Par ailleurs, un recensement des moyens d'alerte et de surveillance (officiels ou repères qualitatifs), notamment au sein des communes, sera réalisé. Il sera recherché un renforcement des échanges et analyses avec le SCHAPI (notamment sur l'alerte météo type vigie-crue flash complémentaire à vigie-crue) et EDF (niveaux, déversement et gestion des barrages en cas de crue).

En complément, un accompagnement pour leur bonne utilisation sera mené, avec vérification d'entretien, exercices d'alerte et d'évacuation, animations de sensibilisation des riverains au risque inondation.

En concertation avec les Services de l'Etat et gestionnaires de barrage, et en lien avec leur obligation d'information et les idées généralement reçues par les riverains, des animations sur l'influence des grands barrages sur les crues ainsi que sur le risque de rupture seront également menées.

Une réflexion concernant la transmission de l'alerte entre les intervenants, les collectivités, les gestionnaires devra être engagée afin de mieux appréhender la "chaîne de diffusion" en cas de risque avéré.

C3-1.d Accompagner la réalisation des PCS / PiCS

Deux campagnes (2012 et 2022) ont permis d'accompagner les collectivités afin de réaliser leur document de gestion de crise. Cet accompagnement auprès d'une trentaine de commune a permis d'aborder non seulement le risque rupture grands barrage, inondation mais également l'ensemble des risques potentiels (feux de forêt, radon, retrait gonflement argile...).

Aujourd'hui, avec l'augmentation des risques liée au réchauffement climatique) d'une part et la mise en œuvre de la loi MAPTAM d'autre part, un plus grand nombre de communes, mais aussi d'intercommunalités, ont à réaliser leurs plans communaux ou intercommunal de sauvegarde (PCS ; PCIS), et ce en lien avec les services d'incendie et de secours.

L'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, déjà obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (risque technologique), a été étendue à d'autres risques naturels dont l'intensité ou la soudaineté le rendent nécessaire (risques forestiers, volcaniques, cycloniques ...).

Les modalités de gestion de la crise sont donc définies comme suit :

- instaurer les plans intercommunaux de sauvegarde qui s'articulent aux plans communaux. Un tel plan intercommunal est ainsi rendu obligatoire, dans les cinq ans, pour tous les EPCI à fiscalité propre « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde ». Il sera arrêté par le président de l'EPCI et par chacun des maires des communes dotées d'un PCS, avec là encore un exercice tous les cinq ans.
- renforcer l'information des populations des communes soumises à un risque majeur.
- prévoir qu'un correspondant « incendie et secours » devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant	
C3-1	C3-1.a	Améliorer la connaissance des zones inondables	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne *chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"							
	C3-1.b	Cultiver la mémoire et la conscience du risque inondation : temps de travail	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne *chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"							
	C3-1.b	Cultiver la mémoire et la conscience du risque inondation : achat des repères et totem	EPAGE Viaur	42 000 €			20 %	8 400 €			80 %	33 600 €
	C3-1.c	Recenser, compléter, harmoniser, entretenir les dispositifs d'alerte locaux	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne *chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"							
	C3-1.c	Accompagner la réalisation des PCS / PiCS	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne *chargé de mission Gestion Quantitative et équilibrée de la ressource"							
	TOTAL			100 jours 42 000 €			20 %	8 400 €			80 %	33 600 €



CALENDRIER PREVISION

la connaissance et cartographie des zones inondables est en cours ainsi que la première campagne de pose des repères de crues (macaron et totem). Logiquement, les campagnes suivantes ainsi que l'accompagnement à la réalisation des PCS et PiCS seront engagés dans la continuité et en fonction des sollicitations des collectivités.



Objectifs :

Accompagner les collectivités dans la réduction du risque d'inondation



CONTEXTE

Outre les aspects concernant la culture de la mémoire du risque, la connaissance des risques et la gestion de crise, des travaux plus locaux et ponctuels sont programmés ou devront être engagés afin de réduire le risque.

Suite à l'événement supra centennal qui a eu lieu à Cassagnes Begonhes en juin 2007 des travaux d'aménagement du centre bourg ont été définis. Ce programme de travaux porté à l'époque par la commune de Cassagnes Begonhes a fait l'objet d'études conséquentes et d'un travail de concertation avec les partenaires techniques et administratifs. Aujourd'hui, la mise en place de la compétence GEMAPI et le transfert de cette compétence à l'EPAGE Viaur ont engendré un changement de maître d'ouvrage. Ainsi c'est l'EPAGE pour le compte de l'intercommunalité et de la commune qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme élaboré. Cependant la mise en œuvre de ces travaux importants : réouverture d'un cours d'eau busé dans le centre du village se heurte à des difficultés juridiques (déclaration d'utilité publique attaquée, expropriation nécessaire...). C'est pourquoi, bien que clairement définis (programme de travaux élaboré, plans de financements bouclés) ces travaux n'ont pu être réalisés. Ces délais font craindre aux acteurs locaux non seulement à chaque événement climatique une nouvelle catastrophe mais aussi concernant la pérennité des financements acquis à l'époque...

Le PAPI d'intention mené sur le bassin versant du Viaur a mis en évidence d'autres bourgs ayant une configuration similaire (cours d'eau enterré au centre du village). C'est pourquoi, une animation locale s'appuyant sur une étude hydraulique fine devra être menée afin de proposer et d'accompagner la réalisation de travaux de réduction du risque. Ces démarches concernent les zones à enjeux identifiées (carte 44). Dans ce cadre l'ensemble des leviers devront être utilisés : communication et sensibilisation des riverains, réduction du risque, desimperméabilisation, aménagement de zones d'expansion ... (voir aussi volet A)



LOCALISATION

Voir Atlas Cartographique : carte 44



Dispositions SDAGE :
D49 à D52

Dispositions SAGE :
3D



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action C3-2.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Comité de pilotage dédié



Réalisation des travaux prévus

Action C3-2.b



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Membres du Comité de pilotage Agri Viaur



Nbre

C3-2.a-Réaliser les travaux d'aménagement du centre bourg de Cassagnes

La réalisation des travaux étudiés et décidés suite à la crue exceptionnelle de 2007 est en attente, aujourd'hui bloquée dans des procédures juridiques et administratives. Dès que possible, il s'agira de les mener à bien conformément au programme prévisionnel.

C3-2.b-Etudier et mettre en œuvre des solutions de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs à enjeux

L'objectif est de préciser le fonctionnement actuel de la zone inondable dans la traversée des bourgs, en priorité ceux identifiés zones à enjeux fort et très fort (Cassagnes, Ségur, Pont-de-Salars, Arvieu, Salmiech, La Selve, ...).

Des modélisations hydrauliques et hydrologiques seront réalisées sur la base de relevés topographiques plus fins et plus ciblés.

L'étude permettra de définir la zone inondable pour plusieurs occurrences de crue, les « points noirs » hydrauliques, les insuffisances, la vulnérabilité des enjeux.

L'outil permettra ensuite de décliner des scénarii d'aménagement en concertation avec les collectivités : travail d'animation, de concertation auprès des conseil municipaux puis de la population locale à mettre en œuvre pour sensibiliser informer et expliquer les risques, les aménagements possibles (réduction de la vulnérabilité, dispositif d'alerte...) via des réunion publique et l'utilisation d'outils pédagogiques : maquette bassin versant notamment.

En effet, l'objectif est autant une réduction de la vulnérabilité, une réappropriation du cours d'eau et du risque par les riverains, une amélioration du cadre de vie mais aussi des milieux aquatiques. Tous types d'aménagement en lien avec ces objectifs seront envisagés (renaturation, réouverture, risbermes, déplacement d'enjeux / résilience, sécurisation foncière et réglementaire de ZEC type achat et PLU, protection rapprochée type batardeaux, ...).

Sur le territoire, les ouvrages susceptibles d'avoir un rôle de protection ou de réduction de la vulnérabilité feront l'objet d'une analyse (merlon du moulin de la Verderie à Calmont par exemple).



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
C3-5	C3-5-a	Réaliser les travaux d'aménagement du centre bourg de Cassagnes	EPAGE Viaur	déjà financé par ailleurs							
	C3-d-	Etudier et mettre en œuvre des solutions de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs à enjeux	EPAGE Viaur	déjà financé par ailleurs : intégré aux postes (Volet A) Travaux non évalués							
	TOTAL			Opérations financées par ailleurs							



CALENDRIER PREVISION

La réalisation des travaux sur le bourg de Cassagnes dépend de l'avancement de la procédure administrative et juridique actuellement en cours. Concernant les secteurs à enjeux il est prévu dans le plan de charges de traité 1 à 2 secteurs par an pendant la période du Contrat en fonction de la complexité du dossier et de la mobilisation des reticences locales.

ENJEU D

Objectif D1

D1-1

Objectif D1 : développer, poursuivre l'acquisition de connaissances

Renforcer la connaissance de l'état et des pressions s'exerçant sur les cours d'eau

D1-1



Objectifs :

- Compléter et suivre l'état des lieux hydro morphologique des cours d'eau
- Assurer le lien avec la base de données eau et l'outil de diagnostic territorial (Fiche A2-2)



CONTEXTE

Le réseau hydrographique du Bassin Versant Viaur (2 500 km- BD Topage) se compose majoritairement de petits cours d'eau, 70% correspondant au rang de Strahler 1 et 2 dont les largeurs oscillent entre 0.5 et 2 m de large environ. Les principales altérations observées proviennent de la gestion de l'espace rural riverain. Sur les plateaux, plus propices à la mise en culture, les têtes de cours d'eau ont subi d'importantes dégradations. En effet, ils ont souvent été :

- Busés ou drainés pour assécher des parcelles
- Recalibrés ou rectifiés pour faciliter l'exploitation des parcelles riveraines
- Ennoyés pour réaliser des retenues d'eau.

Ces aménagements ont généré de profondes modifications morphologiques des zones apicales et par voie de conséquence une dégradation des biotopes inféodés à ces parties de cours d'eau.

Ces secteurs sont aujourd'hui partiellement :

- Dépourvus de ripisylve,
- Ensablés : colmatage du fond du lit, homogénéisation des substrats,
- Déconnectés des zones de débordements naturels,
- Dépourvus de zones humides aux fonctionnalités diverses,
- Déconnectés des zones humides originellement présentes, souvent en grande partie drainées,
- Exempt de protection physique (clôtures) des cours d'eau contre le bétail qui divague librement et empêche la régénération naturelle de la végétation,
- Atteints par des pollutions diffuses agricoles ou des rejets d'eaux usées d'habitations, de hameaux.

Ces altérations impactent profondément et durablement la fonctionnalité de ces milieux et notamment leurs capacités de résilience face aux aléas climatiques. Par extension, la multiplicité et le cumul des pressions sur les réseaux amont impactent l'ensemble des linéaires en aval, que ce soit en termes de ressource (qualité, quantité) ou de productivité biologique.

Les cours médian et aval du Viaur et de ses grands affluents, s'enfoncent dans des gorges profondes aux pentes très abruptes. Les altérations constatées résultent des perturbations occasionnées en amont, cumulés à quelques portions.



LOCALISATION

Atlas cartographique : cartes 46 et 47



Dispositions SDAGE :
D18

Dispositions SAGE :
4B

1 2 3



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action D1-1.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...



Nbre de km de cours
d'eau diagnostiqué
terrain

Action D1-1.b



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



FDAAPPMA Aveyron



Nbre
thermographes
perennne

de



D1-1.a Compléter, continuer les diagnostics hydro morphologiques

Le linéaire de cours d'eau identifié en masse d'eau est de 668 km (37 masses d'eau cours d'eau) alors que le linéaire présent sur le territoire d'après la BD Topage est de 2500 km. C'est bien la totalité du linéaire présent sur le bassin hydrographique qui doit faire l'objet de diagnostics permettant de développer la connaissance de l'état hydromorphologique ainsi que le recensement des altérations subies.

Aujourd'hui l'état actuel est défini par des **diagnostics de terrains ou par des analyses de photos satellites**. A ce jour, le ratio est d'environ 50%, (environ **1250 km de cours d'eau parcourus à pied** - diagnostic effectué sur les deux berges).

- **Les relevés de terrains** permettent d'inventorier les altérations morphologiques, qui sont de deux types, soit linéaires soit ponctuelles. Ces inventaires issus de prospections menées sur le terrain caractérisent les typologies et/ou cumuls de pressions constatées : Busages, Drainages, Absence de ripisylve, Piétinement, Rectification, Recalibrage, Ennoïement, Obstacles, Erosion, Absence de bandes enherbées, Rejets agricoles, domestiques, Parties non altérées, Zones d'expansion de crues....

Le passage sur le terrain permet en outre de relever tout autre dysfonctionnement, comme notamment des rejets directs, des obstacles à l'écoulement, des gestions inadaptées, la présence d'espèces invasives ... La connaissance de terrain acquise au fil des années et la relation tissée avec les nombreux propriétaires sont le socle de nos actions. C'est pourquoi, de plus en plus régulièrement nous sommes sollicités par les propriétaires riverains, les élus ... pour apporter conseils de gestion et main d'œuvre.

Le technicien avec le renfort d'apprentis et de stagiaires que nous encadrons poursuit l'effort d'acquisition de connaissance. A noter l'ensemble des grands cours d'eau identifiés comme "Massé d'Eau" ont fait l'objet d'une expertise terrain

- Les cours d'eau ou sections qui n'ont pas fait l'objet de visites de terrain sont analysés par **ortho-photo interprétation**.

Cette méthode nous a permis de faire ressortir trois catégories d'altérations linéaires : Altérations berges (essentiellement lié au piétinement), Altérations du lit mineur (busages, déplacements, recalibrages) et Altérations de la ripisylve (absence ripisylve).

Les relevés réalisés par l'EPAGE permettent d'inventorier les caractéristiques morphologiques, et ainsi proposer des actions de restaurations qui seront proposées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PPG.

D1-1.b Poursuivre, structurer l'acquisition de connaissance thermie et intégrer ces informations dans le diagnostic territorial

Cette opération consiste à effectuer un suivi thermique sur l'ensemble du réseau hydrographique du BV Viaur, quasiment exclusivement sur des cours d'eau à vocation salmonicole.

A plus petite échelle, le suivi thermique sert aussi à mettre en évidence certains phénomènes induits par des aménagements de type plan d'eau, par exemple (ICRA).

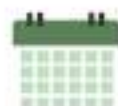
Grâce à ce type d'action menée en association avec la FDAAPPMA 12, l'EPAGE dispose de profils thermiques suivis maintenant depuis presque 20 ans.

A ce jour, 44 thermographes garantissent les relevés thermiques sur le BV Viaur, 14 sur le long therme (cours d'eau de rang différents) et 30 sont déployés de manière temporaire dans le cadre d'études particulières (Vioulou-Jaoul).

Il est prévu non seulement d'intégrer ces informations dans l'outil de diagnostic territorial mais également de diffuser aux partenaires et au grand public des analyses et documents de synthèse de ces suivis. Ce travail est à mener en collaboration avec la FD Aveyron.



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
D1-1	D1-1.a	Compléter, continuer les diagnostic hydromorphologiques	EPAGE Vlaur	Opération réalisée en interne par le Technicien rivière : coût intégré dans le poste (volet A1)					
	D1-1.b	Poursuivre et structurer l'acquisition de connaissance thermie et intégrer ces informations dans le diagnostic territorial	EPAGE Vlaur FD 12	Opération réalisée en interne par le Technicien rivière : coût intégré dans le poste (volet A1)					
	TOTAL			Opération réalisée en interne par le Technicien rivière : coût intégré dans le poste (volet A1)					



CALENDRIER PREVISION

L'acquisition de connaissance est menée en continu de façon à couvrir la totalité du linéaire présent sur le bassin hydrographique.
 Priorité tête de bassin, préparation des nouveaux programmes d'actions territoriaux



ENJEU D

Objectif D1

D1-2

Renforcer la connaissance des habitats et des espèces

D1-2



Objectifs :

- Inventaire, caractérisation et gestion des ZH
- Continuer l'acquisition de connaissances et pérenniser les suivis sur les espèces à enjeux de conservation et la biodiversité ordinaire
- Assurer le lien avec la base de données eau et l'outil de diagnostic territorialisé (Fiche A2-2)



CONTEXTE

Le bassin du Viaur, de par l'hétérogénéité des conditions abiotiques (topographie, géologie, influences climatiques) qui le caractérisent, ainsi que grâce au caractère relativement préservé de ses vallées, héberge une biodiversité remarquable ainsi que de nombreux habitats et taxons à fort enjeux de conservation. A ce titre, le territoire porte une responsabilité particulière en matière de connaissance et de préservation de ces espaces et espèces.

La connaissance de ces espèces et du fonctionnement des milieux constitue un élément essentiel à la construction de programmes d'action adaptés aux enjeux de conservation et à leur prise en compte par les acteurs locaux.

Par ailleurs, de nombreuses structures interviennent, de manière plus ou moins directe, en faveur de la préservation de cette biodiversité. Il semble donc nécessaire d'initier ou de renforcer les démarches multi-partenariales autour de cette thématique et d'œuvrer à la coordination et à la mise en cohérence des différentes actions et initiatives en faveur de la biodiversité à l'échelle du bassin du Viaur.



LOCALISATION



Dispositions SDAGE :

D29 / D38 / D39

Dispositions SAGE :

4A



DESCRIPTIF TECHNIQUE

D1-2.a Continuer l'acquisition de connaissances et mettre en place des suivis des fonctionnalités des zones humides

Fonctionnalités des zones humides :

Les zones humides et les enjeux liés à leur préservation sont très souvent abordés au travers des fonctionnalités (services écosystémiques, résilience face au changement climatique...) de ces milieux. Cependant, ces fonctionnalités sont parfois difficiles à quantifier de manière objective ; leur évaluation repose souvent sur une appréciation "à dire d'expert", ce qui peut parfois remettre en question la validité de l'information. Le constat est similaire en ce qui concerne l'hydrologie ; en effet, si l'on attribue couramment aux zones humides un rôle important en termes de gestion quantitative, il est difficile de disposer de données concrètes et cohérentes avec le contexte local, d'un point de vue quantitatif, spatial et temporel.

Or, la restauration des fonctionnalités des zones humides constitue la principale visée des actions engagées, d'où la nécessité d'une évaluation à l'appui de bases scientifiques afin d'objectiver les bénéfices attendus et de pouvoir évaluer les effets des opérations de restauration.

De plus, la mise en œuvre de ces protocoles peut s'inscrire dans une optique d'évaluation à long terme des effets du changement climatique, notamment sur l'hydrologie.

Enfin, ces informations pourront également servir d'arguments pour la sensibilisation à destination des propriétaires, des gestionnaires et du grand public. Sont notamment prévues dans ce volet les actions suivantes :

- Réalisation de diagnostics fonctionnels des zones humides
- Étude du fonctionnement hydrologique des zones humides ; basée notamment sur la mise en place de stations de mesures hydrométriques couplées à des mesures piézométriques en zone humide
- Installation d'un réseau de suivi piézométrique à large échelle, en complément de l'acquisition de connaissances sur l'hydrologie des têtes de bassin versant

États initiaux et suivi de l'évolution des ZH dans le cadre de projets de restauration, gestion :

En termes de suivi, cinq protocoles de suivis sont reconnus à l'échelle nationale [Dictionnaire d'acquisition des données de prélocalisation, d'inventaire et de suivis des milieux humides-V1 ©SANDRE]. Les protocoles reposent sur les indicateurs pédologie [P01], flore [P02], piézométrie [P03], odonates [P04] et amphibiens [P05]. Les protocoles appliqués seront fonction du type de travaux. Les protocoles P01, P02 et P03 semblent, de prime abord, plus adaptés aux opérations de gestion/restauration des fonctionnalités prévues dans le cadre du projet. En vue d'évaluer l'impact des opérations, les protocoles devront être mis en œuvre avant travaux (état initial) et après travaux (suivi). La fréquence des suivis est à définir, sauf pour les suivis piézométriques dont l'acquisition est réalisée en continu.



Inventaire permanent des zones humides – mise à jour « au fil de l'eau »

L'inventaire des zones humides du bassin versant du Viaur a été réalisé entre 2013 et 2015. Bien que constituant une précieuse base de travail à l'élaboration de programmes en faveur des milieux humides, cet inventaire présente des manquements (oublis, imprécisions en matière de délimitation,) et se limite à un état des lieux à un instant donné. Celui-ci nécessite par conséquent des mises à jour et des compléments, réalisés au fil de l'eau par l'EPAGE Viaur. La remontée des informations mises à jour vers les plateformes nationales relatives à la connaissance des milieux humides constitue un élément important de travail.

Action D1-2.a

1

PRIORITÉ



EPAGE Viaur

CEN Occitanie

CATZH 12

Universités

(Laboratoire GEODE)

OFB

Nombre de sites
étudiésNombre de stations de
suivi



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action D1-2.b

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Collectivités locales
CEN Occitanie
CPIE
CBNPMP
OFB

Nbre d'Atlas réalisés
Surface couverte

D1-2.b Accompagner la réalisation des Atlas de la biodiversité communale / intercommunale

La connaissance en matière de biodiversité à l'échelle du bassin du Viaur est, à ce jour, partagée entre une multitude d'acteurs. Bien que centralisée en partie au travers d'outils à l'échelle régionale / nationale (SINP Occitanie), elle demeure aujourd'hui peu accessible au grand public ainsi qu'aux collectivités, alors que sa prise en compte dans les orientations d'aménagement des territoires est aujourd'hui un enjeu majeur. La réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) constitue un élément intéressant afin de répondre à cette problématique ; de plus, en permettant l'implication de tout un chacun dans le processus d'acquisition de connaissance, cela constitue un moyen de sensibilisation pertinent. La déclinaison est envisagée à l'échelle des intercommunalités du bassin du Viaur. Il est prévu de débiter la démarche à l'échelle des communautés de communes du Lévézou, au regard de la multitude d'initiatives et d'opérations en cours sur ce territoire. Sous la coordination de l'EPAGE Viaur, la constitution un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la collecte et la diffusion des données naturalistes (CEN, CPIE, LPO, CBN, OFB...) est à prévoir. Une animation dédiée au projet est mise en œuvre tout au long de la démarche.

Les principales étapes d'un projet d'ABC sont les suivantes :

- Compilation & analyse des données et connaissances existantes
- Définition des besoins en matière d'acquisition de connaissances complémentaire
- Réalisation des inventaires
- Cartographie des enjeux en termes de biodiversité
- Concertation (Inc. grand public) pour la mise en place d'actions
- Restitution et diffusion des résultats

Action D1-2.c

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

CEN Occitanie
OPIE
OFB
FDAAPPMA 12

Nombre de campagnes réalisées

Nombre d'observations remontées vers les BOD / référentiels régionaux et nationaux

D1-2.c Connaissance et suivi des espèces aquatiques à forte enjeu de conservation

Le bassin versant du Viaur, de par sa situation biogéographique et le caractère relativement préservé de certains cours d'eau, abrite plusieurs espèces inféodées aux milieux aquatiques, rares et menacées, et porte de fait une responsabilité particulière dans leur conservation. Les principaux groupes taxonomiques et espèces concernés sont :

- Crustacés : Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, Ecrevisse à pattes rouges *Astacus astacus*
- Odonates : Cordulie splendide *Macromia splendens*, Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*, Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*, Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- Bivalves : Mulette perlière *Margaritifera margaritifera*
- Lépidoptères : Azuré des mouillères *Phengaris alcon*

Les enjeux de conservation liés à ces espèces ainsi que leur nécessaire prise en compte dans les opérations gestion et autres projets d'aménagement, justifient la mise en œuvre de suivi des populations, selon une périodicité dépendante des cycles biologiques des espèces et de leur sensibilité aux perturbations liées aux suivis. **Ces suivis ont vocation à être pérennisés**, dans la continuité des différentes campagnes déjà réalisées par l'EPAGE Viaur depuis 2015.

La complémentarité des actions mises en œuvre avec celles déclinées au travers des Plans Nationaux d'Action est à rechercher, notamment au travers de la participation aux différents groupes de travail animés régionalement, voire à l'échelle nationale, et également de la mutualisation des données recueillies.



ESTIMATION DES COÛTS & PLAN DE FINANCEMENT

D1-2

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
D1-1	Réalisation de diagnostics fonctionnels : Conception et suivi - tps de travail	EPAGE Viaur	50 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"							
	Réalisation de diagnostics fonctionnels : matériel et prestations	EPAGE Viaur	20 000 €	Déjà financé dans le cadre de NATURA							
	Etude et suivi du fonctionnement hydrologique : tps de travail	EPAGE Viaur	75 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"							
	Etude et suivi du fonctionnement hydrologique : matériel et prestations	EPAGE Viaur	30 000 €	Déjà financé dans le cadre de l'AAP Zones humides de têtes de bassin							
	Mise en œuvre de suivi MHEO (flore, pédologie & piézométrie) : tps de travail	EPAGE Viaur	75 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"							
	Mise en œuvre de suivi MHEO (flore, pédologie & piézométrie) : matériel et prestations	EPAGE Viaur	25 000 €	Financé dans le cadre de l'AAP Zones humides de têtes de bassin (2023-2024)							
D1-2.b	Réalisation des ABIC : Conception des projets, démarches et suivis	EPAGE Viaur	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de mission "Milieux Naturels" Estimé à 200 jours								
	Réalisation des ABIC : Inventaires, prestations, manifestations, production de livrables	EPAGE Viaur	200 000 €					OFB 80 %	160 000 €	20 %	40 000 €
D1-2.c	Connaissance et suivi des espèces aquatiques à fort enjeu de conservation	EPAGE Viaur	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de mission "Milieux Naturels" Estimé à 100 jours								
Total			500 jours 275 000 €						235 000 €		40 000 €



CALENDRIER PREVISION



Objectifs :

- Programmer, proposer et mettre en oeuvre des actions concrètes et cohérentes qui permettent d'améliorer l'état et donc le fonctionnement de nos cours d'eau.
- Mettre en oeuvre les opérations nécessaires au maintien à long terme des fonctionnalités des milieux humides, notamment en développant les solutions fondées sur la nature



CONTEXTE

Ce programme s'appuie sur une gestion globale de l'espace rivière participant à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin (reconquête des zones tampon et d'infiltration verticale améliorant la qualité hydrogéologique et hydro biologique, restauration d'espaces de mobilité et d'expansion des crues favorisant un hydrodynamisme actif...). Cette gestion est concertée avec tous les acteurs de l'eau et du bassin et tient compte notamment des enjeux identifiés dans le SAGE Viaur ainsi que des usages et activités présentes.

Le programme pluriannuel de gestion s'articule pour chaque masse d'eau en 4 étapes :

- Etat des lieux,
- Diagnostic (présenté par unité de gestion de cours d'eau),
- Concertation locale
- Définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion (sous forme de fiches actions).

L'élaboration du PPG est destinée à établir un schéma directeur définissant les modalités de gestion de la rivière à court et moyen terme.

Le PPG hiérarchise les enjeux et définit des objectifs par secteur, en accord avec les documents de planification existants.

Sur la base du diagnostic et des principes d'aménagement définis, un programme d'actions est alors proposé. Chaque fiche action précise la localisation, les objectifs, le coût et la nature des travaux ainsi que l'année de réalisation dans le PPG.

Ces modalités de gestion et la mise en cohérence des différentes actions préconisées doivent permettre de **restaurer un fonctionnement équilibré** du cours d'eau (en tenant compte des enjeux écologiques, hydrologiques et des usages), d'améliorer sa qualité écologique et hydromorphologique, et de limiter les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains.

Remarque : il est important, de bien prendre en compte le fait que la programmation présentée s'établit à l'échelle de tronçon de cours d'eau homogène. La mise en oeuvre des travaux nécessite la déclinaison à l'échelle parcellaire (référence cadastrale). Lors de cette « transcription » opérationnelle des légers changements peuvent intervenir en lien avec les contraintes de terrain, souhaits des propriétaires

Afin de tenir informer non seulement l'ensemble de nos partenaires, des élus mais aussi le grand public nous avons développé **sur le site internet de l'EPAGE Viaur une cartographie permettant de localiser et de présenter succinctement les travaux réalisés** : <https://www.epage-viaur.com/nos-actions-sur-le-terrain/>



LOCALISATION

Atlas cartographique : cartes 46 et 47



Dispositions SDAGE :

D18

PDM :

MIA01

Dispositions SAGE :

4B





D2-1.a Mettre en œuvre les travaux PPG

Les travaux sont programmés dans le Plan Pluriannuel des Gestions pour une période de 10 ans. Ce programme validé en 2021 est prévu pour la période 2022-2032 est donc en cours d'exécution. Il a été élaboré sur la base des diagnostics réalisés et après une phase de concertation importante menée par sous bassins avec nos partenaires et les acteurs locaux. Ce programme a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

La mise en œuvre des travaux prévus est réalisée majoritairement par l'équipe en régie de l'EPAGE Viaur. Seuls des travaux nécessitant des engins (pelle mécanique, camion) sont sous traités. Actuellement nous engageons une phase de test afin de réaliser également en interne ces travaux : formation des agents (CACES) et location de matériel permettant la réalisation de ces travaux.

La réalisation de ces travaux en interne permet de garantir la qualité du travail effectué (adaptation aux spécificités du milieu rivière), la continuité de la gestion des chantiers réalisés mais aussi la présence de l'EPAGE au plus près du terrain aux côtés des propriétaires : connaissance et reconnaissance de la structure et de son travail.

Action D2-1.a

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...

Nbre km mis en défens
Nbre de km renaturé
Nbre d'obstacles
résorbés (petite
continuité écologique)

Le type d'opération réalisé en régie est très varié :

- Mise en défens et points d'abreuvement ;
- Arasement ou dérasement d'ouvrage en lit mineur ;
- Dés endiguement, suppression de contraintes latérales ;
- Renaturation, déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou rétablissement du cours d'eau dans son lit d'origine ;
- Restauration de zones humides ;
- Mise en dérivation ou suppression d'étangs existants ;
- Remodelage fonctionnel ou re végétalisations de berges ;
- Reméandrage ou remodelage hydromorphologique ;
- Recharge sédimentaire du lit mineur ;
- Remise à ciel ouvert de cours d'eau busés ;
- Restauration de zones naturelles d'expansion des crues ;
-

Les travaux les plus "courants" sont des travaux de **mise en défens et autres aménagements pastoraux connexes** (passages empierrés, descentes aménagées) majoritairement développés par l'EPAGE Viaur engendrent :

- la végétalisation des berges qu'elle soit spontanée ou implantée,
- une restauration des zones naturelles d'expansions de crues,
- la préservation de la qualité des eaux de surfaces,
- une amélioration de la qualité des habitats aquatiques pour les espèces qui s'y développent,
- une limitation du réchauffement des eaux de surfaces.

L'équipe de l'EPAGE apporte son soutien aux collectivités post crues pour inventorier les dégâts, et, le cas échéant, réaliser la remise en état.



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

D2-1

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Conseil Départemental 12		Conseil Départemental 81		Autofinancement		
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
D2-1	D2-1.a	Réalisation des travaux : Viaur Amont	EPAGE Viaur	310 000 €	50 %	155 000 €	20 %	62 000 €	10 %	31 000 €			20%	62 000 €
		Réalisation des travaux : Viaur Médian	EPAGE Viaur	293 500 €	50 %	146 750 €	20 %	58 700 €	10 %	29 350 €			20%	58 700 €
		Réalisation des travaux : Viaur Aval	EPAGE Viaur	96 000 €	50 %	48 000 €	20 %	19 200 €	<u>10 %</u>	<u>4 800 €</u>	<u>Ou 10 %</u>	<u>4 800 €</u>	20%	19 200 €
		Réalisation des travaux : Vioulou Amont	EPAGE Viaur	510 000 €	50 %	255 000 €	20 %	102 000 €	10 %	51 000 €			20%	102 000 €
		Réalisation des travaux : Vioulou Aval	EPAGE Viaur	50 000 €	50 %	25 000 €	20 %	10 000 €	10 %	5 000 €			20%	10 000 €
		Réalisation des travaux : Céor	EPAGE Viaur	106 000 €	50 %	53 000 €	20 %	21 200 €	10 %	10 600 €			20%	21 200 €
		Réalisation des travaux : Giffou	EPAGE Viaur	87 000 €	50 %	43 500 €	20 %	17 400 €	10 %	8 700 €			20%	17 400 €
		Réalisation des travaux : Lézert	EPAGE Viaur	49 000 €	50 %	24 500 €	20 %	9 800 €	10 %	4 900 €			20%	9 800 €
		Réalisation des travaux : Jaoul	EPAGE Viaur	87 000 €	50 %	43 500 €	20 %	17 400 €	10 %	8 700 €			20%	17 400 €
		TOTAL 5 ans			1 588 500 €		794 250 €		317 700 €		154 050 €		4 800 €	



CALENDRIER PREVISION

Le PPG est validé pour une période de 10 ans : 2022 à 2032 il est donc en cours de mise en œuvre et sera bien entendu poursuivi durant toute la durée du contrat.

ENJEU D

Objectif D3

Objectif D3 : Préserver, restaurer la fonctionnalité des espace naturels

D3-1

Préserver, restaurer et gérer durablement les fonctionnalités des zones humides

D3-1



Objectifs :

- Mettre en œuvre les opérations nécessaires au maintien à long terme des fonctionnalités des milieux humides, notamment en développant les Solution Fondée sur la Nature dans une optique d'adaptation au changement climatique



CONTEXTE

Les milieux humides assurent de nombreuses fonctionnalités écosystémiques, dont notamment un rôle de premier plan en matière de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. La restauration et le maintien à long terme de ces fonctionnalités constituent un enjeu majeur face aux conséquences déjà perceptibles du changement climatique, à la fois dans un objectif de préservation de la qualité biologique des milieux aquatiques mais pouvant également améliorer la résilience des exploitations agricoles. Ces fonctions et services rendus s'ajoutent à la valeur intrinsèque des zones humides, dont la présence permet celle de biocénoses complexes, spécialisées, d'une grande valeur patrimoniale et bien souvent rares et menacées.

Dans la continuité des actions menées antérieurement par l'EPAGE Viaur et dans le cadre d'un appel à projet par l'Entente pour l'Eau du Bassin Adour Garonne en 2020, l'EPAGE Viaur a construit un programme d'action (période 2020-2024) en faveur de la restauration des zones humides en tête de bassin ciblé sur le Lévézou, territoire qui concentre la majeure partie des zones humides du bassin du Viaur.

Au delà du cadre de ce programme ciblé sur les têtes de bassin, l'ensemble des opérations de restauration / accompagnement à la gestion des zones humides pourront être déclinées à l'échelle de l'ensemble du bassin du Viaur.

En effet, bien qu'abritant des superficies de ZH plus réduites, certains territoires peuvent localement présenter des enjeux forts vis à vis des la conservation des ces milieux. Ce constat est d'autant plus vrai dans des contextes (abiotiques et/ou d'occupation anthropique) *a priori* moins favorables à leur présence, et sur lesquels l'enjeu lié au maintien d'une continuité de milieux humides à l'échelle de la trame paysagère s'avère particulièrement fort au regard de l'isolement et du morcellement des entités présentes.

Dispositions SDAGE :

D30 /31/32 / 45

PDM :

MIA01

Dispositions SAGE :

4A



LOCALISATION

Atlas cartes n° : 52 et 53





DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action D3-1.a

PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur

CEN Occitanie
CATZH 12
Chambre d'Agri. 12

Nombre de site
bénéficiant de plans de
gestion
Nombre
d'aménagements / sites
restaurés

Action D3-1.b

PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur

Agence de l'Eau
Région Occitanie
CATZH 12
Chambre d'Agri. 81

Dynamique d'adhésion
(nombre d'adhérents)

Action d'adaptation
au changement climatique



D3-1.a Restauration des fonctionnalités des zones humides & accompagnement à la gestion agricole durable des milieux

La majeure partie des zones humides à l'échelle du bassin versant du Viaur s'inscrivent en contexte agricole et présentent des fonctionnalités évaluées comme altérées. Les parcelles humides sont souvent considérées comme des contraintes et l'intégration dans le système d'exploitation n'est pas toujours optimale. Les solutions à mettre en œuvre diffèrent selon le type de zone humide, les pratiques agricoles et les contraintes propres aux exploitations. De plus, certaines pratiques de gestion défavorables à la protection des zones humides sont mises en œuvre en méconnaissance du fonctionnement de ces milieux et pourraient être modifiées dans le cadre d'un accompagnement individualisé.

De plus, si, compte tenu du contexte, la plupart des opérations viseront à concilier préservation des fonctionnalités et gestion agricole, certaines opérations plus ambitieuses ou à des fins conservatoires ne sont pas à exclure.

Deux axes de travail complémentaires seront déclinés :

- Accompagnement à la gestion des zones : en s'appuyant sur un diagnostic à l'échelle de l'exploitation et en concertation avec le gestionnaire, rédaction d'un plan de gestion contenant des préconisations de gestion et des indicateurs de suivi de l'évolution du milieu,
- Travaux de restauration des fonctionnalités, en fonction des problématiques relevées lors du diagnostic initial : aménagements agropastoraux, restauration du fonctionnement hydrologique, intervention en faveur d'habitats et/ou d'espèces à enjeu de conservation.

D3-1.b Animation des programmes et structuration des interventions dédiées à la thématique zone humide autour de la reconnaissance du statut de CATZH sur le bassin du Viaur

D'après la définition qui est en donnée, « les Cellules d'Animation Territoriale et de conseils aux gestionnaires de Zones Humides - les CATZH - informent, sensibilisent et mettent en relation les gestionnaires en vue de concilier leurs usages des parcelles et la préservation des milieux ». Ces missions correspondent pleinement à celles menées en interne par l'EPAGE Viaur qui intervient, entre autres, en tant qu'appui technique auprès des usagers (particuliers, agriculteurs, collectivités...), maître d'ouvrage de travaux d'aménagement et de restauration de milieux ou encore en matière de suivi technique et d'amélioration des connaissances (mise à jour de l'inventaire, suivis MHEO,...).

A ce jour, une répartition tacite de ces missions d'assistance technique et de conseil est globalement effective avec la CATZH du département de l'Aveyron (*principale CATZH intervenant sur le territoire*), les demandes à l'échelle du bassin du Viaur étant redirigées vers les services de l'EPAGE. Cependant, afin de garantir une meilleure lisibilité, pour les usagers comme pour les structures partenaires (services de l'Etat...), il semble pertinent d'œuvrer à une clarification en termes de répartition des missions entre les structures intervenantes au moyen de l'obtention, de manière « officielle », du statut de CATZH sur le bassin du Viaur.

Ce travail s'articule en première approche autour des axes suivants :

- Répartition des missions et modalités d'intervention entre la CATZH Viaur et les autres CATZH susceptibles d'intervenir sur le BV Viaur, principalement la CATZH du département de l'Aveyron ;
- Mise en œuvre d'opérations en partenariat entre les CATZH Viaur & CATZH départementales, dans une optique de mutualisation des connaissances et d'harmoniser les méthodes de travail ;
- Renforcement de la dynamique autour du réseau de gestionnaires de ZH (adhérents CATZH) sur le BV Viaur et démarche proactive à destination de propriétaires / gestionnaires non impliqués ainsi que sur des territoires peu connus, notamment sur le Ségala.

Ce volet lié à l'assistance technique à la gestion des ZH semble, à court/moyen terme, appelé à se développer compte tenu des enjeux liés à la préservation des milieux humides dans un contexte de difficultés croissantes en termes de disponibilités de la ressource en eau. A cet effet, un renforcement des moyens humains disponibles est à envisager afin de pouvoir assurer efficacement ces missions en complément des autres projets relatifs au volet "Milieux Naturels".



Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Conseil Départemental 12		Conseil Départemental 81		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
D3-1	D3-1.a	Restauration des fonctionnalités des zones humides & accompagnement à la gestion agricole durable des milieux : tps de travail	EPAGE Viaur	250 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
	D3-1.b	Animation des programmes et structuration des interventions dédiées à la thématique zone humide autour de la reconnaissance du statut de CATZH sur le bassin du Viaur : temps de travail	EPAGE Viaur	200 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
	D3-1.b	Mise en œuvre de travaux d'aménagement : réalisation des travaux	EPAGE Viaur	250 000 €	Travaux sur la période 2023-2024 déjà financé dans le cadre de l'AAP Zones humides de têtes de bassin								
	D3-1.b	Structuration CATZH Viaur	EPAGE Viaur	50 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
		TOTAL 5 ans		500 jours 250 000 €	L'ensemble de ces opérations sont déjà financées : dans les postes de la cellule d'animation de l'EPAGE Viaur (Chargé de missions Milieux Naturels - Structuration de la CATZH Viaur - Voir Enjeu A) et dans les programmes de travaux (PPG et AAP Zones Humides)								



CALENDRIER PREVISION

L'ensemble du travail proposé dans ce volet D3-1 est en cours de réalisation : diagnostic d'exploitations, rédaction et mise en œuvre des propositions d'aménagement de restauration de zones humides...

La mise en place "officielle" de la CATZH Viaur est programmée pour le 1er janvier 2024.



Objectifs :

- Assurer l'animation des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 présents sur le bassin du Viaur, en cohérence avec les programmes d'actions portés par l'EPAGE Viaur



CONTEXTE

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la préservation de la biodiversité en conciliant le maintien des espèces et des habitats naturels avec les activités humaines qui s'exercent sur les territoires, en fonction des particularités régionales et locales, en France et dans les 27 pays Européens.

L'objectif est ici d'animer les sites présents au sein du bassin versant et d'assurer la déclinaison opérationnelle des actions prévues dans les Documents d'Objectifs, et également de mettre en œuvre les outils spécifiques à la démarche Natura 2000 en cohérence et complémentarité avec les programmes de travaux de l'EPAGE Viaur. Cela permet de bénéficier des synergies et des convergences d'objectifs entre les dispositifs et ainsi d'assurer une meilleure lisibilité pour les acteurs locaux au travers de la maîtrise d'ouvrage unique de l'EPAGE.

Le bassin du Viaur comporte 2 sites Natura 2000, à savoir :

- La ZSC FR7300870 « Tourbières du Lévézou » ; il s'agit d'un ensemble de complexes humides localisés sur l'amont du bassin versant. D'une superficie totale de 490 hectares, le site regroupe 18 entités parmi lesquelles on trouve les sites les plus emblématiques du massif du Lévézou. En termes d'enjeux de conservation, le site est à ce jour centré sur les complexes tourbeux oligo-mésotrophes.
- La ZSC FR7301631, sous-territoire « Vallée du Viaur » : le site, d'une superficie de près de 9000 hectares, inclut le lit du Viaur depuis la retenue de Pont de Salars jusqu'à la confluence du Viaur avec l'Aveyron. A partir de la confluence avec le Céor, le site s'élargit et inclut les versants boisés et relativement préservés du Viaur. Le site est désigné à la fois au titre des habitats présents (landes, habitats aquatiques, prairies naturelles...) et des espèces d'intérêt communautaire (odonates, bivalves, poissons...) qu'il héberge.



LOCALISATION

Voir "Atlas du Contrat de Rivière Viaur" : Carte n°54



Dispositions SDAGE :
D30 /31/32

PDM :
MIA14

Dispositions SAGE :
4A





DESCRIPTIF TECHNIQUE

D3-2.a Animer la déclinaison opérationnelle du DOCOB du site Natura 2000 FR7300870 « Tourbières du Lévézou », au travers de la maîtrise d'ouvrage des actions et de la mise à jour des documents cadre

L'EPAGE Viaur assure depuis le 1er juin 2015 l'animation du Documents d'Objectifs du site Natura 2000 FR7300870 « Tourbières du Lévézou ». Les actions mises en œuvre dans ce cadre s'inscrivent parfaitement dans la logique des actions menées par l'EPAGE sur les volets « zones humides » et « biodiversité ».

Les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le site,
- Actions de connaissance et de suivi relatives au fonctionnement écologique des habitats,
- Appui technique à la gestion et à l'évaluation des incidences,
- Mise en place de travaux de restauration / gestion des milieux,
- Communication, sensibilisation.

Au-delà de l'animation courante du DOCOB, un travail de **révision du document de gestion du site** est en cours, en parallèle d'une procédure d'**extension du périmètre**. Ces opérations, menées en concertation avec le Comité de Pilotage et les partenaires techniques, visent à proposer de nouvelles orientations en matière de gestion des habitats au regard d'un diagnostic renouvelé des enjeux écologiques, des pressions et des usages sur le territoire. La finalité est de disposer d'un outil pleinement opérationnel, aux orientations conformes aux enjeux locaux. Bien évidemment, la complémentarité avec les autres actions mises en œuvre par l'EPAGE constitue un des fondements de la définition de la mise en œuvre des actions.



Action D3-2.a

↑ PRIORITY 1

EPAGE Viaur
Copil dédié

Nbre de Copil

Action D3-2.b

↑ PRIORITY 1

EPAGE Viaur
Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
Région Occitanie

Mise en œuvre de l'animation dédiée

D3-2.b Coordonner l'animation du site Natura 2000 "5 Vallées - Vallées du Tarn, de l'Aveyron, de Viaur, de l'Agout et du Gijou et assurer l'animation du sous-territoire « Vallée du Viaur"»

Jusqu'au 1er janvier 2023, la structure opératrice du site Natura 2000 FR7301631 était la Direction Départementale des Territoires du Tarn, en raison de la configuration spatiale du site. Le transfert de la compétence au profit de la Région Occitanie a été l'occasion d'enclencher une réflexion collective entre les différentes structures GEMAPI concernées par le site, structures aujourd'hui regroupées au sein de l'association des syndicats à l'échelle du bassin Tarn Aveyron.

L'objectif poursuivi est d'établir une convention de partenariat entre les structures, permettant la désignation de l'EPAGE Viaur comme collectivité porteuse de l'animation et de se porter "chef de file" en matière de coordination administrative.

Néanmoins, seule l'animation concrète du sous-territoire "Vallée du Viaur" sera assurée directement par l'EPAGE Viaur dans la continuité des opérations mises en œuvre précédemment.





ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

D3-2

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		FEADER		Autofinancement		
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
D3-2	D3-2.a	Site Natura 2000 "Tourbières du Lévézou" : animation du DOCOB dont évaluation et mise à jour : tps de travail	EPAGE Viaur	200 jours	Opération réalisée en interne, financement via NATURA 2000							
	D3-2.a	Site Natura 2000 "Tourbières du Lévézou" : animation du DOCOB dont évaluation et mise à jour : prestation d'étude, communication et matériel	EPAGE Viaur	40 000 €			47 %	18 800 €	53 %	21 200 €		
	D3-2.b	Site Natura 2000 FR7301631 sous-territoire "Vallée du Viaur" : tps de travail (inc. temps de coordination à l'échelle Tarn-Aveyron)	EPAGE Viaur	250 jours	Opération réalisée en interne, financement via NATURA 2000							
	D3-2.b	Site Natura 2000 FR7301631 sous-territoire "Vallée du Viaur" : prestation d'étude, communication et matériel	EPAGE Viaur	40 000 €			47 %	18 800 €	53 %	21 200 €		
	TOTAL				80 000 €			37 600 €		42 400 €		



CALENDRIER PREVISION

2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 **2023** **2024** **2025** **2026** **2027** **2028**

D3-2.a	Animation du DOCOB											
D3-2.b	Animation en co-traitance						Coordination Tarn-Aveyron & animation sous territoire "Vallée du Viaur"					

ENJEU D

Objectif D4

Objectif D4 : Poursuivre et engager des opérations de préservation des espèces patrimoniales et ordinaires

D4-1 Initier, développer les opérations de suivi et de gestion des milieux naturels & de la biodiversité

D4-1



Objectifs :

- Mettre en cohérences les différentes opérations en faveur de la biodiversité, diffuser la connaissance et s'impliquer en tant qu'acteur de référence dans la gestion des milieux naturels sur le bassin versant du Viaur



CONTEXTE

Plusieurs programmes et démarches de préservation et de gestion des milieux naturels et des espèces à enjeu sont en cours de mise en œuvre à l'échelle du bassin du Viaur. Fort de ses compétences en la matière, l'EPAGE Viaur est impliqué dans ces démarches, soit en assurant la maîtrise d'ouvrage ou par le biais de conventions.

Ces opérations s'inscrivent dans différents contextes, comme notamment la convention de suivi du site concerné par des mesures compensatoires dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN88, ou encore les conventions tripartites d'assistance technique et de gestion conclues entre l'EPAGE Viaur, le CEN et les gestionnaires de milieux naturels. Ces conventions, qui permettent l'élaboration de plans de gestion de sites engagés, portent sur l'ensemble des milieux naturels présents, y compris les milieux non-humides ; à ce titre, la complémentarité des interventions entre l'EPAGE Viaur et ses partenaires prend tout son sens, permettant de disposer d'une vision globale des enjeux écologique et une intervention dans un cadre dépassant celui du milieux humides, garantissant une action cohérente en faveur de la biodiversité et de la conservation des fonctionnalités écosystémiques des sites.

Par ailleurs, la richesse en matière de biodiversité hébergée par le bassin du Viaur est également reconnue au travers de la présence de plusieurs sites comme "Espaces Naturels Sensibles". Totalisant une superficie de 2420 hectares, les ENS à l'échelle du bassin du Viaur intègre une grande diversité de milieux et d'habitats naturels représentatifs du territoire, parmi lesquels :

- Les portions encaissées et boisées du Viaur aval sur le Ségala, avec les sites du Viaur à Thuriès (358 ha), du Viaur à Jouqueviel (457 ha), de la Basse Vallée du Viaur (1182 ha) et du Puech de Flauzins (1,5 ha) ;
- Des boisements, notamment des hêtraies mûres avec le site de la Forêt du Lagast (233 ha) ;
- Des complexes de milieux ouverts agricoles, de boisements et de milieux humides autour du Lac de la Gourde (146 ha) ;
- Des milieux humides tourbeux emblématiques du massif du Lévézou avec le site de la Plaine des Rauzes (12,5 ha), aujourd'hui propriété du Conseil Départemental de l'Aveyron.

L'objectif recherché ici est d'initier ou de renforcer selon les cas les partenariats, notamment avec les Conseils Départementaux 12 et 81 afin de développer des programmes d'actions sur ces sites, axés autour de la connaissance, du suivi, de la gestion et la valorisation / sensibilisation.



LOCALISATION

Voir "Atlas du Contrat de Rivière Viaur" : Carte n°54 à 56

Dispositions SDAGE :
D45 à D48

PDM :
MIA14

Dispositions SAGE :
4C



DESCRIPTIF TECHNIQUE

D4-1.a Gestion et suivi du site engagé en mesures compensatoires dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN88

Dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de la RN88, la destruction et/ou la perturbation de milieux humides a été mise en évidence. Des mesures compensatoires et des suivis en phase d'exploitation sur ces milieux sont prescrits dans l'arrêté préfectoral loi sur l'eau, délivrée par la DREAL le 13 janvier 2014.

Pour répondre aux prescriptions des arrêtés préfectoraux, la mise en place de mesures de gestion et de suivi du site a été engagé en mesure compensatoire est nécessaire sur une période de 10 ans.

Par le biais d'une convention de partenariat, l'EPAGE Viaur et le CEN assurent une assistance et une expertise technique à la DREAL pour mettre en œuvre la gestion et le suivi des mesures compensatoires selon les arrêtés prescrits.

La convention prévoit la réalisation des éléments suivants :

- Convention avec des agriculteurs en vue d'une gestion agricole du site à des fins conservatoires,
- Rédaction d'un plan de gestion et suivi de sa mise en œuvre,
- Suivi de l'évolution des zones humides,
- Suivi des aménagements : haies, vergers,
- Suivi de l'évolution hydro morphologique du Lieux.

Ces suivis sont complémentaires avec ceux de la population d'Ecrevisses à pattes blanches sur le Lieux, réalisés entre 2014 et 2018 en partenariat avec la FDAAPPMA12 puis de manière autonome par l'EPAGE Viaur depuis 2018.



D4-1.b Gestion et suivi des Espèces Exotiques Envahissantes

La problématique des Espèces Exotiques Envahissantes est moins prégnante sur le bassin du Viaur que sur d'autres territoires voisins. Cependant, on note la présence de plusieurs foyers d'espèces potentiellement problématiques et jusqu'alors pas ou peu recensées à l'échelle départementale, comme la Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*, l'Hydrocotyle fausse renoncule *Hydrocotyle ranunculoides*, le Myriophylle du Brésil *Myriophyllum aquaticum*...

Les actions de l'EPAGE Viaur en la matière sont centrées autour de la surveillance de ces espèces, l'intervention ponctuelle en fonction des besoins et la transmission des données auprès des structures référentes à l'échelle biogéographiques (CBNPMP notamment). En complément, un travail de sensibilisation et de formation à destination des collectivités locales est prévu sur la thématique la gestion des EEE (lien volet A)



PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

DREAL Occitanie
CEN Occitanie

Nombre de campagnes de suivis

Action D4-1.b

PRIORITÉ 1

EPAGE Viaur

CBNPMP
CPIE

Nombre d'interventions de gestion
Nombre de sessions de formation



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action D4-1.c

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

EDF
CD 12 & 81
CEN Occitanie

Nombre d'interventions
réalisés dans le cadre des
conventions de partenariat

Action D4-1.c

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

CLE SAGE VIAUR

Evolution périmètre R3

D4-1.c Animer, coordonner des démarches partenariales sur les zones à enjeux :

Ateliers biodiversité : A l'initiative de l'EPAGE Viaur et d'EDF Hydro Sud-Ouest, un groupe de travail sur la thématique de la biodiversité à l'échelle du Lézérou a été constitué. L'objectif est de regrouper l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité au sens large, afin de mettre en cohérence les différentes opérations et de faire émerger des projets communs.

Développer, animer et coordonner des démarches partenariales sur les Espaces Naturels Sensibles :

Les ENS intègrent des ensembles de milieux emblématiques du territoire. A ce jour, peu d'entre eux bénéficient d'un plan de gestion complet ; ces espaces sont principalement des supports de valorisation et communication à destination du grand public. Cependant, de par la diversité biologique qu'ils hébergent, il existe probablement des enjeux de conservation importants qu'il conviendrait de (re)définir afin de mettre en œuvre des opérations de suivi et de gestion adaptées. De plus, la plupart de ces ENS présentent un lien fort, en termes de fonctionnalité, avec les milieux aquatiques. L'objectif de l'action est donc d'évaluer collectivement, notamment avec les services des Conseils Départementaux 12 & 81, les besoins et les opportunités d'action sur ces ENS.

Établir une convention de partenariat avec le CEN Occitanie (lien avec le Volet A) :

Au vu de la complémentarité entre les compétences du Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie et de l'EPAGE Viaur, et de la convergence de leurs objectifs respectifs, ces structures souhaitent renforcer leurs liens de partenariat et s'inscrire dans une démarche de coopération globale. Dans le cadre de la convention de partenariat CEN / EPAGE Viaur, des projets de restauration et d'accompagnement à la gestion des milieux naturels à fort enjeux de conservation, notamment les milieux humides, un appui des deux structures sera proposé aux gestionnaires intéressés ; collectivités, exploitants agricoles, particuliers.

D4-1.d Révision de la carte Règle 3: présence d'espèces patrimoniales - priorisation mise en défens

A plus longue échéance, les connaissances acquises dans le cadre de cette action pourront constituer un socle permettant d'envisager une révision du périmètre d'application de la règle 3 du SAGE Viaur.



Remarque :

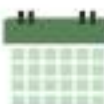
Les exigences écologiques des espèces sont systématiquement prises en compte dans nos travaux, quels qu'ils soient.



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

D3

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Conseil Départemental 12		FEADER		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
D4-1	D4-1.a	Gestion et suivi du site engagé en mesures compensatoires dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN88	EPAGE Viaur	60 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
	D4-1.b	Gestion et suivi des EEE	EPAGE Viaur	50 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
	D4-1.c	Animer et coordonner des démarches partenariales en faveur de la gestion durable des espaces naturels	EPAGE Viaur	100 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
	D4-1.d	Révision de la carte Règle 3: présence d'espèces patrimoniales - priorisation mise en défens	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels"								
	TOTAL		EPAGE Viaur	235 jours	Opérations réalisées en interne : Pas de coût supplémentaire								



CALENDRIER PREVISIONNEL

2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028

D4-1.a	Suivi de la population d'APP sur le Lieu du Viaur												
D4-1.a	Gestion et suivi du site de Quins - Mesures compensatoires RN88												
D4-1.b	Gestion et suivi des EEE												
D4-1.c	Ateliers Biodiversité Lévèzou												
D4-1.c	Renforcement du partenariat CD12 & CD 81 - Gestion ENS												
D4-1.c	Mise en œuvre de la convention CEN / EPAGE												
D4-1.d	Révision R3 SAGE												



Objectifs :

- Mettre en cohérences les différentes opérations en faveur de la biodiversité, diffuser la connaissance et s'impliquer en tant qu'acteur de référence dans la gestion des milieux naturels sur le bassin versant du Viaur



CONTEXTE

L'ambition est de pérenniser l'accompagnement des propriétaires d'ouvrages concernés par les obligations liées au classement en liste 2 et intervenir en faveur de la restauration de la continuité écologique sur des cours d'eau à fort potentiel biologique.

Concernant les cours d'eau ou portion de cours d'eau identifié dans le classement liste 2 :

En 2015, l'EPAGE s'est positionné en tant que structure porteuse d'une étude collective visant à définir des projets d'aménagement sur les ouvrages présents sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 CE soit 15 ouvrages. L'EPAGE a non seulement coordonné ce travail (maitrise d'ouvrage collective pour le compte des propriétaires public ou privé) mais également pris en charge la part d'auto financement du coût de cette étude.

Le rendu de ce travail a été restitué en octobre 2018 aux divers propriétaires qui sur la base des éléments fournis ont fait des choix d'aménagement. Ainsi, l'EPAGE a accompagné l'effacement de deux ouvrages privés (La Valette et Castelmary) et la mise en œuvre des travaux préconisés pour deux ouvrages : le seuil de La Roque (propriété du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Viaur) et le seuil de la Vicasse (propriété de la SERC - production d'énergie hydroélectrique).

Concernant les autres ouvrages, les propriétaires ont souhaité s'orienter vers une demande de prorogation de 5 ans du délai de mise en conformité. Cette demande arrive aujourd'hui à son terme. Un accompagnement technique et administratif des propriétaires volontaires est assurée par l'EPAGE Viaur en vue d'une mise en conformité des ouvrages.

Concernant les seuils hors liste 2 :

La problématique de rétablissement de la continuité écologique, traitée prioritairement sur les cours d'eau classés en liste 2, n'en demeure pas moins présente sur l'ensemble des cours d'eau du bassin. Certains petits cours d'eau révèlent en effet, à l'occasion d'échantillonnages piscicoles, études de bassin... un potentiel intéressant en termes de production piscicole. La fonctionnalité de ces milieux, d'un point de vue biologique, dépend notamment de la connectivité avec l'ensemble du réseau hydrographique ; or, ces petits milieux sont souvent fragmentés par des aménagements de franchissements (buses, ouvrages routiers...).

Des opérations de restauration de la continuité écologique sont intégrées au Programme Pluriannuel de Gestion (voir action D2-1.a).

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires (DUP de la prise d'eau du SMELS) des opérations ciblées de restauration de la continuité écologique seront ciblées et réalisées. Ces opérations seront engagées en lien bien entendu avec le SMELS mais aussi la FDAAPPMA de l'Aveyron et les services de l'Etat.



LOCALISATION

Atlas cartes n° : 49 / 50 / 51



Dispositions SDAGE :

D23

PDM :

MIA03

Dispositions SAGE :

4D



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action D4-2.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...



Nbre

Action D4-2.b



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...



Nbre

D4-2.a Accompagnement des propriétaires d'ouvrages concernés par le classement en liste2

L'accompagnement est assuré au travers :

- de la communication régulière avec les services instructeurs à propos de l'avancement des démarches de mise en conformité,
- de la mise à disposition d'éléments techniques issus de l'étude continuité à d'éventuels prestataires commandités directement par les propriétaires,
- de la participation aux réunions de chantier, le cas échéant ; de la recherche d'informations complémentaires sur demande des propriétaires : devis, coordonnées d'entreprises...



D4-2.b Opération de restauration de la continuité sur des milieux à enjeu biologique en lien avec mesure compensatoire SMELS

La mise en œuvre d'opérations de restauration de la continuité ciblées est envisagée de la manière suivante :

- Définition des cours d'eau justifiant une intervention, au regard des résultats acquis dans le cadre d'étude de bassin par exemple ; échanges avec le service scientifique de la FDAAPPMA 12 et des services de l'OFB,
- Diagnostic des obstacles sur l'axe ciblé,
- Prise de contact avec les propriétaires / gestionnaires d'ouvrages,
- Acquisition de connaissances complémentaires (topographie, hydraulique) si nécessaire et conception des aménagements,
- Réalisation des travaux.

Remarque : La "petite" continuité écologique est prise en compte dans le programme PPG : remplacement de buses par des passerelles, suppression d'accès... en fonction des opportunités (une dizaine de sites sont traités par an environ).



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

D3-4

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Région Occitanie		Conseil Départemental 12		SMELS		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
D4-2	D4-2.a	EPAGE Viaur	25 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels".									
	D4-2.a	EPAGE Viaur	50 jours	Opération réalisée en interne, coût intégré dans le poste de Chargé de missions "Milieux Naturels".									
	D4-2.a	EPAGE Viaur	125 000 €	50 %	62 500 €					40 %	50 000 €	10 %	12 500 €
		TOTAL	EPAGE Viaur	75 jours 125 000 €		62 500 €					50 000 €		12 500 €



CALENDRIER PREVISIONNEL

L'action D4-2.a est engagée.

La réflexion nécessaire à la mise en œuvre de l'opération D4-2.b est prévue en début d'année 2024 afin d'engager les travaux sur les 5 années suivantes comme prévu dans l'arrêté de DUP de la prise d'eau du SMELS.

E1-1 Valoriser le patrimoine lié à l'eau : patrimoine culturel local et patrimoine naturel



Objectifs : amener la population locale à se réapproprier ses rivières, mieux les connaître et en comprendre le fonctionnement
"Marquer" le territoire



CONTEXTE

La population locale a toujours eu un attachement particulier à sa rivière Viaur ; de nombreux témoignages d'un souvenir ému d'une partie de pêche, d'une belle balade, d'une cueillette de champignons, d'un moment partagé sur ses rives... remontent régulièrement dans les échanges avec la population locale.

Les grands plateaux du Lézou, ses lacs et le Viaur sauvage, pays des cent vallées intrigant et attirent tout autant !

Aujourd'hui, la population locale happée par le quotidien, par un rythme de vie qui laisse peu de place à la découverte ne demande qu'à retrouver des espaces de quiétude, de balade parsemée de petit patrimoine (four verrier, lavoir, fontaine ...) de contes et légende (le DRAC, la Vouivre du Viaur) et chargé d'histoire (le Pape du Viaur, la stèle de Balzac), des choses simples, locales et qui nous parlent de notre histoire.

L'eau et par conséquent la rivière ont toujours eu une place fondamentale dans le quotidien, aujourd'hui à travers les aléas climatiques, l'eau reprend cette place centrale dans nos vies : il faut savoir saisir cette opportunité pour identifier, communiquer et valoriser auprès du grand public, des acteurs locaux, des professionnels sur l'omniprésence de cette ressource qui reste fragile et indispensable : chacun à une part de responsabilité dans sa protection, sa préservation

Sur le bassin du Viaur des acteurs associatif, institutionnels s'attachent à valoriser, dynamiser notre territoire rural. Les centres sociaux et culturels, les offices de tourisme, les associations de sauvegarde du patrimoine local ... sont autant de richesses et de dynamiseurs locaux !

Ces acteurs s'attachent à développer une offre culturelle et sportive à l'attention de la population locale et pour développer un tourisme vert respectueux de son environnement. C'est pourquoi, ces axes de développement sont cohérents et en synergie avec la volonté de l'EPAGE du Viaur de communiquer autour de la rivière et de l'eau.



LOCALISATION

CF Atlas cartographique : En fonction des opportunités, totalité du bassin hydrographique

Dispositions SDAGE :
PF1 / A12 / A13

Objectifs SAGE Viaur :
1B



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action E1-1.a

PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Offices de Tourisme,
Comités
départementaux

Nbre de km ouverts

E1-1.a Créer un "Sentier du Viaur" de la source jusqu'à sa confluence, des points d'accès à l'eau

La pratique de la randonnée douce (pédestre, VTT ou équestre) est en pleine expansion. Ces activités de pleine nature permettent de découvrir le territoire mais aussi présentent des défis à dimensionner à sa mesure. La partie aval du Viaur présente des dénivélés conséquents qui peuvent en faire un parcours sportif ! Le sentier du Viaur, chemin d'environ 200 km d'itinérance permettra de parcourir le Viaur de sa source à sa confluence en 10 étapes mais sera également composé de boucles permettant de randonner à la journée ou demi-journée.

Quasiment existant sur le terrain, le travail restant à faire sera développé en partenariat avec les offices de tourisme locaux les comités départementaux de randonnée (pédestre, VTT et équestre).

Chacune des étapes, portion sera :

- dédiée à une thématique : les zones humides, la biodiversité du Lézérou, les grands barrages et la production d'énergie hydroélectrique, la Via Auréa, les contes et légendes, la grotte du Pape du Viaur, les moulins et fours verriers, les cultures en terrasses, les espaces naturels sensibles...
- comprendra un ou plusieurs points d'accès à l'eau : zone publique au bord de l'eau permettant de découvrir le patrimoine local ou juste de flâner au bord de l'eau (plusieurs sites sont d'ores et déjà ouverts et la qualité des eaux surveillée).

Le projet de sentier du Viaur, bien qu'assez ancien, trouve depuis quelques mois un nouveau souffle à travers un partenariat avec les Office de Tourisme et notamment l'office de tourisme du Pays Ségali avec lequel une convention est en passe d'être signée.

E1-1.b Réaliser des panneaux d'interprétation et des aménagements favorisant la découverte, la sensibilisation :

Au fil de années et des projets développés des panneaux d'interprétation, de valorisation de sentier, de points de vue ont été mis en place sur le territoire.

Il est donc prévu de poursuivre ce travail intégré dans les différentes thématiques du programme d'actions :

- Volet A :
 - Signalétique sur les points d'accès à l'eau et zones de baignade dont la qualité des eaux est surveillée
 - Présentation des usages de l'eau : alimentation en eau potable, production d'énergie ...
- Volet B :
 - marquage des espaces en zéro phyto selon la chartre de la Fredon
 - marquage des avaloirs du réseau pluvial : avec les jeunes ou avec la municipalité
- Volet C :
 - mise en place de repères de crues, échelle limnimétrique et totems
 - explications concernant le fonctionnement de la rivière : crues et étiages
- Volet D :
 - présentation des travaux de renaturation des cours d'eau
 - informations NATURA 2000,
 - valorisation de zones humides : circuit d'interprétation tourbières des Fous, autres sites en fonction des opportunités
- Volet E :
 - Mise en place d'aménagements réalisés dans le cadre scolaire : valorisation des plantations, des créations...

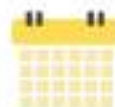
En complément un travail est en cours avec les services des routes afin d'identifier au niveau de chacun des ponts du territoire, la rivière est traversée. Car au pays des cent vallées il est parfois difficile de se repérer!



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

E1

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant	
E1-1	E1-1.a	Créer un "Sentier du Vlair" de la source jusqu'à sa confluence, des points d'accès à l'eau	Offices de Tourisme	Convention de partenariat en cours de réalisation avec les Offices de Tourisimes						
	E1-1.b	Réaliser des panneaux d'interprétation et des aménagements favorisant la découverte, la sensibilisation :	EPAGE Vlair	25 000 €	50 %	12 500 €			50 %	12 500 €
	TOTAL			25 000 €	50 %	12 500 €			50 %	12 500 €



CALENDRIER PREVISION

Le projet de sentier du Vlair, bien qu'assez ancien, trouve depuis quelques mois un nouveau souffle à travers un partenariat avec les Office de Tourisme et notamment l'office de tourisme du Pays Ségali avec lequel une convention est en passe d'être signée. Ce projet d'envergure démarrera donc dès la première année du CRV III.

Concernant la sensibilisation via des panneaux d'interprétation : ce type d'opération a déjà été réalisé par l'EPAGE Vlair ; le travail prévu ici est le prolongement, la continuité de la dynamique engagée à ce jour.

E2-1 Développer des outils et des animations "techniques"



Objectifs :

- présenter une problématique, les solutions pouvant être mises en œuvre à travers le contexte local
- accompagner et inciter au "passage à l'action"



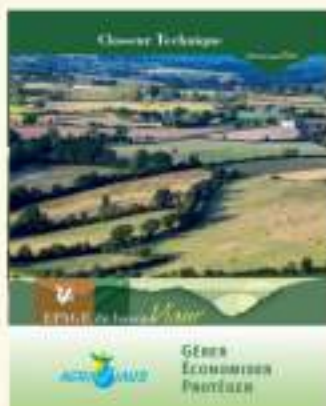
CONTEXTE

Dans un contexte où les outils et formats de communication sont multiples (brochure, site internet, post, émissions ...) il est important de bien identifier et connaître "la cible" pour adapter et identifier le contenu du message que l'on souhaite diffuser. Il doit être simple, clair et percutant pour être efficace.

Quel que soit le public et à fortiori des professionnels, il est indispensable d'**adapter le contenu des messages au contexte local, aux problématiques existantes sur le territoire**. C'est pourquoi, les outils existants au niveau national ou régional ne permettent pas toujours d'engager un "passage à l'action" ; ils nécessitent une déclinaison locale.

Par conséquent, il est prévu, sur la base d'outils existants, la construction d'outils locaux basés sur nos problématiques, adaptés au territoire du bassin versant du Viaur. Ces outils doivent faire l'objet d'un travail rigoureux de préparation afin de ne pas se disperser ou "noyer" la cible du message.

C'est pourquoi, pour ces publics, des outils simples, pratiques et concrets doivent être conçus. Les outils qui fonctionnent aujourd'hui, comme le classeur technique à destination des agriculteurs sont des exemples à conforter, développer et dupliquer.



Dispositions SDAGE :

PF1 / A12 / A13

Objectifs SAGE Viaur :

1B



LOCALISATION

Tout les acteurs socio professionnels du territoire sont concernés.



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Action E2-1.a



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Partenaires techniques des actions



Nbre supports créer

Action E2-1.b



PRIORITÉ

1



EPAGE Viaur



Syndicats de Bassin Tarn Aveyron AEAG, CD...



Nbre de séances d'animation

E2-1.a Pérenniser, créer des "outils" des "supports" techniques, thématiques

Dans le cadre des opérations présentées dans les différents volets que composent ce présent contrat, des outils, des supports auprès de publics cibles particuliers sont développés :

- **Volet qualité :**
 - créer une fiche de synthèse annuelle / bi annuelle de présentation de la qualité des eaux
- **Volet Agri Viaur :** à destination des agriculteurs du territoire :
 - Assurer la continuité des supports de sensibilisation : Classeur technique, lettre Agri Viaur, lettre des PAT, article dans la presse spécialisée (volonté paysanne)
- **Volet Ressource :**
 - Actualiser, compléter le livret "guide de bonne gestion des plans d'eau"
 - Créer une fiche de synthèse annuelle / bi annuelle de présentation de l'hydrologie, fonctionnement des têtes de bassins
 - Cultiver la mémoire du risque : Mettre en place des repères de crues, échelle limni ...
 - Mettre en place des site d'observation des débits des cours d'eau (programme EDUC'Eau)
- **Volet Milieux naturels :**
 - Développer des livrets thématiques destiné aux gestionnaires des espaces naturels : livret "valeur fourragère des zones humides"
 - Assurer la continuité de la connaissance de la biodiversité : lettres NATURA, livrets espèces
 - Créer des Atlas de la Biodiversité

E2-1.b Pérenniser, créer des journées, séances d'animations thématiques et techniques

Dans le cadre des opérations présentées dans les différents volets que composent ce présent contrat, des animations auprès de publics cibles particuliers sont développés :

- **Volet Qualité :**
 - journées, séances "zéro phyto", "des imperméabilisation" à destination des élus afin de diffuser les bonnes pratiques
- **Agri Viaur :** à destination des agriculteurs du territoire :
 - Ateliers techniques, journées thématiques : gestion des haies, pratiques culturales, zéro phyto
 - journée expert
 - Journées lycées / collèges
- **Volet Milieux naturels :**
 - Développer des balades nature
 - Visites de chantiers

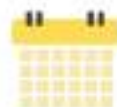
L'objectif in fine est la création d'une série de livrets thématiques qui comprendrait des documents techniques et des documents plus généraux : le Viaur expliqué aux enfants, le guide du riverains, la gestion des plans d'eau, la gestion des espaces humides, les pratiques agricoles ...



ESTIMATION DES COUTS & PLAN DE FINANCEMENT

E2-1

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 81		Autres		Autofinancement	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenaire	Montant	Taux	Montant
E2-1.a	Pérenniser, créer des "outils" des "supports" techniques, thématiques	EPAGE Viaur	50 000 €	50 %	25 000 €					50 %	25 000 €
E2-1.b	Pérenniser, créer des journées, séances d'animations thématiques et techniques	EPAGE Viaur	10 000 €	50 %	5 000 €					50 %	5 000 €
TOTAL			60 000 €		30 000 €						30 000 €



CALENDRIER PREVISION

L'ensemble des ces opérations se mettent en œuvre au fil de l'eau et des opportunités notamment en terme de partenariat.



Objectifs :

- Amener la population locale à se réappropriier ses cours d'eau
- Développer la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques auprès des élus et décideurs



CONTEXTE

Aujourd'hui et plus fortement depuis l'été 2022, la gestion de la ressource en eau est devenu une préoccupation majeure. Cette préoccupation est fortement relayée dans les médias (presse télévisée et presse écrite).

Même si la notion de disponibilité en quantité est au cœur des débats, investigations et reportages il est nécessaire de bien établir le fait que la gestion de l'eau n'est pas uniquement une question de grands volumes mais bien la gestion d'un écosystème complexe et interdépendant.

Les messages qui doivent donc être diffusés, relayés auprès de la population mais aussi des partenaires et des décideurs locaux est l'imbrication des différents volets, la transversalité de la gestion de l'eau n'en facilite pas sa compréhension mais cet aspect est fondamental pour appréhender la gestion et la protection des écosystèmes aquatiques qui sont non seulement les supports des usages (alimentation en eau potable, abreuvement des animaux, baignade ...) mais aussi le réceptacle de nombreuses pressions liées à l'activité des territoires (pression qualitative, quantitative et liée à l'aménagement des espaces).

Le changement de comportement ne peut passer que par la connaissance du fonctionnement des milieux naturels, des interactions entre les différents compartiments (qualité, quantité et milieux naturels).

Il est donc primordial pour la compréhension du fonctionnement des cours d'eau que la communication et la sensibilisation soient elle aussi transversale et doit présenter clairement les interactions entre nos actions, nos comportements et leurs répercussions connues à court, moyen et long terme sur le fonctionnement des milieux naturels et donc sur nos ressources.

Les messages doivent bien entendu être **adaptés au public visé mais aussi ancrés dans le local et le quotidien.**

C'est pourquoi différents niveaux de communication sont prévus dans les opérations proposées par l'EPAGE Viaur et ses partenaires.



LOCALISATION

Les opérations proposées couvriront la totalité du bassin versant du Viaur.

Dispositions SDAGE :

PF1 / A12 / A13

Objectifs SAGE Viaur :

1B

Action E2-2.b



PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Graphiste

Nbre de km de cours
d'eau diagnostiqué
terrain

Action E2-2.c



PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

Syndicats de Bassin
Tarn Aveyron
AEAG, CD...Nbre de km de cours
d'eau diagnostiqué
terrain

Action E2-2.d



PRIORITÉ

1

EPAGE Viaur

CPIE, Synd AEP, OT ...

Nbre de km de cours
d'eau diagnostiqué
terrain

DESCRIPTIF TECHNIQUE

E2-2.a Structurer la communication de l'EPAGE : créer un charte graphique

A ce jour, l'EPAGE Viaur ne dispose pas d'identité visuelle claire même si certains éléments graphiques structurent la communication écrite. Aujourd'hui, dans le cadre d'une communication lisible claire et efficace, il est important de créer une charte graphique, une identité visuelle pour l'ensemble des supports de communication quels que soit le support et la thématique abordée.

E2-2.b Pérenniser, créer des "outils" des "supports" de communication et de sensibilisation :

- **à destination des scolaires :**

- **Mon livret du Viaur :** un livret support des animations scolaires a été créé : il est distribué à tous les enfants participant aux séances d'animations réalisées au cours du module Viaur. Il est nécessaire de le compléter, un travail est actuellement en cours concernant les usages locaux de l'eau et de le rééditer chaque année.
- **Panneaux Milieux Naturels :** des panneaux et une grande bache présentant les différents milieux naturels a été créée et est le support d'animations qui permettent de repositionner la faune et la flore dans son milieu naturel.

- **à destination du grand public :**

- **Bulletin d'information :** diffusés 1 à 2 fois par an directement dans les foyers avec l'appui des communes, ces bulletins abordent des thématiques différentes (les zones humides, le risque inondation, les programmes agricoles...) ainsi ils restent pérennes dans le temps.
- **Site internet :** très complet il présente les différents axes de travail de l'EPAGE ainsi qu'une carte de localisation de tous les travaux et animations menées : chacun peut voir ce qui a été fait autour de chez lui !
- **Page facebook :** elle permet une communication plus ponctuelle, plus rapide donc réactive : présentation d'un chantier, d'une action réalisée ou à venir.

E2-2.c Pérenniser, créer des journées, séances d'animations :

- **Module d'animation scolaire "au secours du Viaur" :** un module de 7 demi journées a été construit avec les intervenants (CPIE, LPO et FD des départements concernés). Ce module a pour objet non seulement de présenter la rivière son fonctionnement mais aussi les perturbations qu'elle connaît pour amener les enfants à réaliser des aménagements permettant d'apporter des solutions : plantation en bordure de rivière, plantation de haies, création de mares ...
- **Journée d'intervention en périscolaire :** réaliser le marquage des avaloirs (eaux de pluies) : prendre conscience du cycle de l'eau
- **Journées/ séance de terrain à destination des élus du territoire :** déjà réalisées à deux reprises ces journées sont des temps de partage d'explication plus pratique et donc plus concrètes pour nos élus qui appréhendent ainsi mieux les réalités du terrain.
- **Conférences et manifestations grand public :** fête du Viaur, soirée débat, balade nature découverte ...

E2-2.d Mettre en œuvre l'opération EDUC Eau : l'opération proposée comporte deux volets :

- Création de site d'observation de la rivière : observation des débits, des changements des cours d'eau ; mise en place et animation d'ateliers autour de ces points d'observation (10 points identifiés)
- Animations en lien avec les usages de l'eau : visite de stations de potabilisation, ateliers économie d'eau

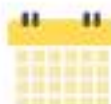
RQ : ces actions identifiées dans l'opération présentée dans l'appel à projet EDUC Eau de l'Agence de l'Eau sont calées sur l'année 2024.



ESTIMATION DES COÛTS & PLAN DE FINANCEMENT

E2-2

Code actions	Descriptif de l'Action	MO	Montant TOTAL HT (5 ans)	AEAG		Département 12		Autres		Autofinancement		
				Taux	Montant	Taux	Montant	Partenai re	Monta nt	Taux	Montant	
E2-2	E2-2.a	Structurer la communication de l'EPAGE : créer un charte graphique	EPAGE Viaur	<u>5 000 €</u>	Opération déjà financée							
	E2-2.b	Pérenniser, créer des "outils" des "supports" de communication et de sensibilisation	EPAGE Viaur	30 000 €	50 %	15 000 €					50 %	15 000 €
	E2-2.c	Pérenniser, créer des journées, séances d'animations scolaires	EPAGE Viaur	125 000 €	50 %	62 500 €	10 %	12 500 €			40 %	50 000 €
	E2-2.d	Mettre en oeuvre l'opération EDUC Eau : Supports et Animations	EPAGE Viaur	42 150 €	80 %	33 720 €					20 %	8 430 €
TOTAL				197 150 €		111 220 €	forfait	12 500 €			73 430 €	



CALENDRIER PREVISION

De nombreuses opérations sont déjà engagées par l'EPAGE Viaur il s'agira donc de poursuivre ces opérations et de développer notamment les animations à destination du grand public.